

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9 h
Officiel: mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame

CO-DEC

Solutions informatiques

www.co-dec.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

Un siècle d'histoire du ski pour faire oublier un peu la pandémie

Rudi Geiser, un grand passionné de skis de tous genres offre à la population l'occasion de découvrir la fascinante histoire du ski au XX^e siècle. L'exposition est à voir au CIP de Tramelan jusqu'au 18 avril.



Rudi Geiser, entre un ski de fabrication régionale des années vingt et le Rossignol Equipe suisse avec lequel Bernhard Russi est devenu champion olympique à Sapporo en 1972

Afin d'offrir à la population une possibilité de distraction en ces temps de restrictions, le marchand de ski de Tramelan Rudi Geiser met gratuitement son musée du ski itinérant à disposition du public, au CIP de Tramelan, du 29 mars au 18 avril. L'occasion de découvrir la fascinante histoire du ski au XX^e siècle.

Une histoire de bois, de glisse et de passion

Depuis l'an 2000, Rudi Geiser expose régulièrement les trésors de sa collection. Il faut dire qu'en matière de skis, il n'avait pas à aller chercher très loin ses premières pièces, puisque son grand-père, charpentier et charron, en fabriquait déjà sur mesure au début du siècle, des

skis de descente, mais aussi de fond et de saut, que son père vendait et que lui-même a repris le flambeau du commerce familial. «Même si, de nos jours, c'est surtout la location de matériel de ski et de sports d'hiver qui représente l'essentiel de mon activité. Heureusement d'ailleurs, parce qu'en tant que point de location, j'ai pu rester ouvert cet hiver, pendant que mes collègues des magasins de sport ont dû fermer leurs portes parce que jugés non essentiels», précise Rudi Geiser.

Comme la saison de ski s'achève, sur une note très positive pour la maison Geiser, qui a doublé son chiffre d'affaires cet hiver, en raison des excellentes conditions d'enneigement et de la recherche d'activités en plein air en ces temps de pandémie, il a décidé d'offrir la 31^e exposition de son musée itinérant à la population régionale. Après de brèves négociations avec le CIP, l'affaire était dans le sac et l'exposition montée.

«Elle comprend environ 200 paires de skis, skis de fond et snowboards, une centaine de chaussures, diverses pièces de confection et d'accessoires et environ 150 affiches ayant un rapport avec le ski ou les sports d'hiver. Je ne montre que mes plus belles pièces, car j'ai encore un bon millier de vieilles lattes en réserve!»

De la paire taillée d'une seule pièce dans du frêne massif du début du siècle au modèle composite taillé façon *carving* de la fin du millénaire, toute l'évolution des technologies et des modes du ski du siècle dernier est à découvrir dans l'exposition.

«Je me suis arrêté à l'an 2000, parce que la dernière grande évolution, celle du *carving* date

de cette époque et que depuis, il n'y a plus eu d'avancées technologiques majeures. Et puis, cela me permet de raconter l'histoire du ski sur cent ans, ce qui n'est déjà pas si mal», explique Rudi Geiser, qui est tombé dans l'univers du ski depuis sa plus tendre enfance, comme toute sa fratrie d'ailleurs.

Une collection unique pour le seul musée de Suisse

Il existe à travers le monde une quarantaine de musées consacrés au ski, dans les pays alpins, en Scandinavie, mais aussi en Amérique du Nord. Rudi Geiser en a visité plus de la moitié, histoire de s'inspirer, mais aussi de créer des contacts pour des échanges et des conseils.

Par contre en Suisse, le pays du ski par excellence, il n'existe curieusement aucun musée qui lui est dédié. Riche de son impressionnante collection, Rudi Geiser a bien sûr été tenté de fonder une telle institution.

«Mais la création et les coûts de fonctionnement d'un musée demandent un important investissement financier, que je n'ai pas trouvé pour le moment. L'arc jurassien serait un bon endroit pour implanter un tel musée, même si la concurrence des stations alpines ou des villes touristiques pourrait s'avérer féroce. Je suis notamment en contact avec Laurent Donzé, qui travaille sur le concept d'un musée du ski permanent au Boéchet, et à qui je prêterais bien sûr volontiers quelques-unes de mes pièces, si son projet devait aboutir. Et je continue de rêver d'un musée qui engloberait une thématique plus large autour de l'histoire du tourisme hivernal en Suisse», s'enflamme Rudi Geiser.

Le ski parle à toutes les générations

Au cours des trente précédentes expositions de son musée, son concepteur a pu observer qu'elles attireraient un public de tous les âges, souvent en famille. Si les enfants ne connaissent souvent du monde de la glisse que leur snowboard, ils sont étonnés de voir l'émerveillement de leurs parents ou de leurs grands-parents, qui se souviennent avec un brin de nostalgie de leur première paire de lattes qui est exposée et ils examinent, l'air incrédule, les systèmes de fixation improbables auxquels leurs aïeux confiaient la sécurité de leurs tibias dans leur jeunesse.

Et puis l'exposition fait la part belle à la mode qui a elle aussi évolué avec le ski. Dix affiches

rythment notamment l'exposition, une par décennie, et font revivre toute l'ambiance vestimentaire des pistes d'antan.

Le musée de Rudi Geiser évoque des souvenirs, apporte des précisions sur les différentes époques, fourmille d'anecdotes et donne même envie d'attendre l'hiver prochain pour rechausser ses skis et oublier les tracas du quotidien, qui sera, espérons-le, bientôt moins viral! |t/

L'exposition «Le ski à travers les âges, de 1900 à nos jours» est à découvrir gratuitement au CIP de Tramelan jusqu'au 18 avril, du lundi au vendredi, de 8 h à 22 h, ainsi que samedi, dimanche et les jours fériés de 14 heures à 18 heures



SOMMAIRE

Conseil municipal de Corgémont

Au tour de Yves Desarzens de se présenter

6

Bonne nouvelle pour les forains

La foire de printemps de Saint-Imier aura lieu

11

Les citoyens ont compris le message

A Courtelary, la récolte des cassons s'améliore

7

On s'active dans les coulisses

Chez les Bats, on ne reste pas les bras ballants

21

Départ du funi pour Thoune

L'événement a attiré les curieux

9

Jetez un coup d'œil à l'agenda

Pour ne manquer aucun événement régional!

19

Immobilier

Emplois

À LOUER
TRAMELAN

Rue de la Gare 4
Appartement indépendant de 4,5 pièces (167 m²)

Appartement moderne au rez-de-chaussée avec jardin extérieur de 100 m² et place de parc.
Loyer 1650 fr. + charges 330 fr.

Libre dès le 01.07.2021
Tél. 032 488 33 33

À LOUER
SAINT-IMIER

Appart. de 3½ pièces

haut standing 85m², refait à neuf.
Toutes les commodités à proximité. Cuisine ouverte avec coin à manger, séjour, 2 chambres, 1 salle de douche, lave-linge et sèche-linge privatifs.
Loyer 1200 fr. + 250 fr. charges

Renseignements : 079 422 04 95



Nous cherchons tout de suite ou à convenir pour poste fixe

- PAYSAGISTE AVEC CFC
- AIDE-PAYSAGISTE AVEC EXPÉRIENCE

Votre profil:

- vous êtes au bénéfice d'une formation de paysagiste avec CFC
- vous êtes en possession du permis de conduire
- vous savez travailler de manière indépendante

Intéressé par ce défi? Nous vous invitons à envoyer votre candidature complète à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Mathieu Gerber Paysagiste
Rue Rosselet-Challandes 4
2605 Sonceboz
Tél./Fax 032 489 10 32
mathieu_gerber@bluewin.ch

Dépannage informatique à domicile

Jeune homme, informaticien en école supérieure, **résout vos problèmes informatiques: installation et configuration d'ordinateur, télévision ou téléphone portable. Travaux administratifs sur internet.**

Besoin d'aide ? Je me déplace volontiers.

Contactez-moi au 079 522 22 82



Le service d'aide et de maintien à domicile de Tramelan est un service couvrant le territoire de Tramelan et Mont-Tramelan. Il fournit aux personnes atteintes dans leur santé des prestations d'aide et de soins à domicile, de réadaptation, d'intégration sociale et de prévention visant à promouvoir, maintenir ou restaurer la santé ainsi qu'à maximiser leur autonomie.

Pour compléter son organisation, le SAMD met au concours le poste de

Responsable de la comptabilité

Taux d'activité: 40% à 50%, à discuter

Entrée en fonction: à convenir

Profil requis:

- Titulaire d'une maturité professionnelle commerciale ou CFC avec expérience
- Formation supérieure en comptabilité
- Maîtrise de la comptabilité financière et analytique
- Aptitude à travailler de façon autonome, à prendre des décisions et des initiatives
- Intérêt pour le domaine de la santé et du social
- Expérience au niveau de la gestion des salaires
- Aptitude à la polyvalence
- Esprit communicatif et d'équipe

Descriptif du poste:

- Assurer la comptabilité générale du service permettant de fournir les informations financières à la direction et au comité: tenue des comptes, établissement du budget, situations trimestrielles, bouclage annuel
- Etablir une comptabilité analytique en proposant des tableaux de bords et indicateurs financiers à la direction
- Analyser des sources de financement possibles; établir des projets de développement
- Gérer le portefeuille des assurances
- Assurer la gestion administrative des dossiers du personnel en collaboration avec la direction

Nous vous offrons un salaire selon les normes cantonales bernoises et des prestations sociales attrayantes.

Nous attendons votre dossier composé des documents usuels à l'attention de Mme Cornelia Faivet, directrice du SAMD, Les Lovières 2, 2720 Tramelan jusqu'au 23 avril 2021. Pour toute information, tél. 032 487 68 78 – Mme Cornelia Faivet, directrice.

www.samd.tramelan.ch

Favorisez nos annonceurs

Cabinet dentaire Courtelary
Grand-Rue 52, Courtelary

Après le départ à la retraite du Dr Foster-Smith, une nouvelle équipe, jeune et dynamique, a été mise en place pour vous accueillir du lundi au vendredi.

Médecine dentaire
Hygiène dentaire
032 944 13 13

Numéro national
0842 80 40 20



Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:

SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:

Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):

SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse www.opanspitex.ch

Cours de lecture, d'écriture, de calcul pour adultes parlant français
0800 47 47 47 www.lire-et-ecrire.ch

Association Lire et Ecrire

C'est dans notre région que...

nous aimons vivre nous habitons

nous éduquons nos enfants

nous nous promenons

nous faisons du sport

nous achetons

nous produisons

nous cultivons

nous étudions

nous communiquons avec nos amis

nous imprimons !

nous produisons

Une équipe motivée répondra à vos demandes



Bellevue 4 | 2608 Courtelary | www.bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18 | info@bechtel-imprimerie.ch

imprimé en suisse

La Roseraie
Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Aux Prés-d'Orvin, des conseils utiles distillés aux visiteurs

Rahel Burger, agricultrice-exploitante avec son mari de La Citerne, repart à la rencontre des promeneurs, campeurs et randonneurs qui stationnent ou transitent aux alentours de la Place Centrale. Sa mission est de sensibiliser les visiteurs en distillant ses conseils pour respecter le bétail, le travail des agriculteurs et la nature sur mission du Parc Chasseral

Lancé au printemps 2020, en réaction à la surfréquentation des visiteurs suite au confinement de la première vague de coronavirus, ce projet-pilote de sensibilisation sur le terrain a été mené durant les week-ends de juillet à novembre. Les réactions ont été très positives, tant de la part des visiteurs que de l'agricultrice.

Pour 2021, la période d'activité de Rahel Burger est relancée grosso modo de mars à novembre. Le périmètre d'action est étendu. En plus du secteur de La Citerne, l'agricultrice sillonne désormais ceux



Les visiteurs sont sensibilisés à respecter les espaces naturels ou agricoles, par exemple en faisant des feux dans les foyers existants. Photo: Parc Chasseral - shutterstock

des Colisses du Haut, (Bison Ranch), de la partie forestière du Bois Raiguel et de la métairie d'Evillard sur le territoire des communes de Nods, Orvin, Cortébert et Corgémont.

Pour rappel, la route menant à la Place centrale est toujours fermée depuis les Prés-d'Orvin. Elle ouvrira à nouveau une fois que la neige aura fondu.

Parmi les conseils et recommandations donnés sur le terrain par Rahel Burger, on peut notamment citer:

- rester sur les chemins pédestres;
- garder les chiens en laisse et ramasser leurs crottes;
- faire des feux dans les foyers existants et laisser en place les murs en pierres sèches et les tas de cailloux;
- mettre les déchets dans des poubelles ou les prendre avec soi;
- tenir ses distances avec les troupeaux de bovins;
- fermer les portails et clédars.

| parc naturel régional chasseral

Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 38000 ha et rassemble 21 communes (18 BE et 3 NE) engagées pour une première période de dix ans.

COMMUNE DE ROMONT AVIS OFFICIELS



Extinction de l'éclairage public, votre avis compte !

Voilà maintenant quelques semaines que les rues du village ne sont plus éclairées durant la nuit (de 0h30 à 5h30). Nous souhaitons à présent obtenir votre avis sur cet essai.

Pour rappel, ce système permet d'économiser de l'énergie, mais surtout il préserve la faune. Les espèces sauvages souffrent terriblement de la pollution lumineuse. Ainsi l'éclairage modifie la couleur de fleurs que recherchent les papillons de nuit; ces derniers ne les voyant plus, ils ne peuvent plus les polliniser. Les lampadaires attirent et épuisent des quantités énormes d'insectes qui y perdent la vie; cela diminue d'autant la nourriture indispensable aux batraciens et aux chauves-souris notamment. Les femelles vers luisants émettent en vain leur signal lumineux, les mâles ont plus de peine à les trouver dans un environnement éclairé artificiellement. Ce ne sont là que quelques exemples des nombreuses perturbations causées à l'environnement naturel vivant par la pollution lumineuse. Et l'on ajoutera qu'elle provoque des problèmes également chez les êtres humains, qui voient leurs

cycles naturels de sommeil mis à mal.

Afin que l'on puisse donner une bonne direction à ce dossier, nous vous invitons vivement à participer au sondage électronique, valable jusqu'à fin avril. Seules les personnes n'ayant pas accès à internet peuvent demander une version papier.

Le Conseil municipal de Romont vous remercie de votre intérêt. | cm

Pour ce faire, veuillez scanner le QR code ci-après:



ou utiliser le lien suivant: www.surveio.com/survey/d/C2A9J7I8N1N8S7X9L

Joyeuses Pâques

A l'occasion du week-end prolongé qui s'annonce, les autorités communales et l'administration vous souhaitent de joyeuses fêtes de Pâques. | cm

Résultats d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ainsi que les mesures effectuées le 4 mars ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Provenance de l'eau: source Fraîche Fontaine; qualité microbiologique, qualité physique et chimique: en règle; substances minérales, métaux lourds: en



règle; température au moment du prélèvement: 7,5°C. | cm

COMMUNE DE SAUGE AVIS OFFICIELS



Extinction de l'éclairage: un sondage en ligne

Afin de connaître l'avis de la population sur l'extinction de l'éclairage, la Municipalité de Sauge a mis en ligne un petit questionnaire. Vous trouverez ce sondage via le QR code ci-dessous ou sur notre site internet www.sauge-jb.ch. Il est rempli en quelques minutes!

Les autorités remercient par avance toutes les personnes de Plagne et Vauffelin qui prendront la peine de donner leur avis sur cette question. Les habitantes et habitants de notre commune qui n'auraient pas accès à internet et qui souhaitent répondre à ce

Compost

Avis aux intéressés, du compost est disponible en libre-service aux endroits suivants: Frinwillier, chemin des Pêcheurs; Plagne, place des Ecovots; Vauffelin, en haut du chemin de la Sauge.

Merci d'en prendre bonne note. | cm

LA POSTE

Vaccins anti-Covid administrés par les facteurs

Devant la lenteur de la vaccination contre le virus du coronavirus dans le canton de Berne, les maires du Bas-Vallon réagissent.

Ils ont trouvé le bon moyen d'accélérer la cadence de la vaccination dans leurs communes, grâce à un partenariat avec la Poste. L'idée est simple: les facteurs profiteront de leurs tournées pour administrer la dose de vaccin aux clients qui l'auront commandée.

« Il a bien sûr fallu rapidement instruire notre personnel pour

sondage peuvent en obtenir une copie papier en s'adressant au bureau municipal. | cm

Pour ce faire, veuillez scanner le QR code ci-après:



ou utiliser le lien suivant: www.surveio.com/survey/d/D6A2J3A1H8X3U7A3W

Pâques !

Ce jeudi 1^{er} avril, le bureau municipal sera exceptionnellement ouvert de 14h à 16h! Ouverture normale le mardi après Pâques 6 avril de 15h à 17h. Nous vous rappelons qu'au vu de la situation sanitaire, notre bureau n'est plus ouvert le lundi matin! Merci d'en prendre bonne note et joyeuses fêtes de Pâques. | cm

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS



Sensibilisation au respect de la nature

Le Parc régional Chasseral a envoyé un courrier à la Commune concernant un mandat qui a été donné à Rahel Burger, de La Citerne, aux Prés-d'Orvin. En effet, Parc régional Chasseral explique que la fréquentation dans certaines zones du Parc, comme la Place Centrale

aux Prés-d'Orvin, est en augmentation et que Rahel Burger sera chargée de sensibiliser les divers usagers au respect de la nature et du travail des exploitants agricoles. Cette action débutera dès le retour des beaux jours et durera toute l'année. | cm

Nouvelle commission des communes JBT

Jura Bernois Tourisme (JBT) demande à la commune d'Orvin si elle souhaite se joindre à la nouvelle Commission des communes que JBT aimerait mettre en place. L'idée serait d'échanger

des idées relatives à l'activité touristique et aux problèmes rencontrés également à ce sujet. Dans sa dernière séance, le Conseil Municipal a délégué Arthur Balz à cette commission. | cm

Utilisation des bornes d'hydrantes

Nous avons constaté depuis quelques semaines, des utilisations abusives des bornes d'hydrantes au village sans autorisation du Service des eaux. Nous rappelons que tout prélèvement d'eau aux hydrantes est interdit, sauf à des fins de lutte contre le feu (article 26 du règlement concernant l'alimentation en eau). Les dérogations sont du ressort du Service des eaux.

Il est important de respecter cela, car l'ouverture et la fermeture d'une borne d'hydrante doivent se faire correctement afin d'éviter des dégâts sur les conduites d'alimentation, ce qui pourrait provoquer d'importantes fuites dans le réseau. La commune veillera dorénavant aux respects de cette règle et n'hésitera pas à dénoncer les contrevenants (amendes). | cm

Mise à ban des champs

Dès le 1^{er} avril, les champs, les prés et les terrains sont mis à ban. Il est interdit d'y pénétrer à pied, à cheval ou au moyen de véhicules et d'y lâcher les chiens. Nous prions la population de respecter la propriété d'autrui. Tout contrevenant sera puni selon la loi. | cm

ROMONT, SAUGE, ORVIN, PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS

Fermeture

L'agence AVS du Bas-Vallon sera fermée le mardi 6 avril. | cm

Les artisans et commerçants de Corgémont vous souhaitent de...

JOYEUSES

fêtes de

Pâques

Ils sont là pour vous ! Soutenez votre région en consommant local.

BS
PEINTURE - PLÂTRERIE
RÉNOVATION
Sébastien Bichsel

COIFFURE DANS L'HAIR DU TEMPS
AUDREY MATTHEY
Grand-Rue 17
2606 Corgémont
032 489 19 71

Kocher & Cie
2606 Corgémont
www.garage-kocher-cie.ch
032 489 15 15

nettoyage
KLÖTZLI.net
reinigung

BOULANGERIE - PÂTISSERIE
ALIMENTATION GÉNÉRALE
chez jean-pierre
famille Leutenberger

Home Les Bouleaux
Lieu de vie médicalisé - Corgémont

Poterie
Au grès des vents

B.K. sàrl
ÉCHAFAUDAGE - GERÛSTE
Grand-Rue 17 CP 142, 2606 Corgémont
032 489 18 48, info@bko.ch

GRÜNENWALD - NIKLES S.A.
Ferblanterie • Couverture • Charpente
Façade • Eternit • Paratonnerre
2807 Cortébert

atelier mariages
Coup de coeur
ateliercoupdecoeur.ch
Retrouvez-nous sur facebook et
instagram @coupdecoeur.atelier

CRISTAL JARDIN
CREATION & ENTRETIEN
HORTICULTEUR | PAYSAGISTE
CHRISTOPHE THALMANN
Bureau: Champ de l'Ombre 21
2605 Sonceboz
Dépôt: Rue de l'Avenir
2606 Corgémont
079 943 49 91
cristaljardin@gmail.com

Weber Transports SA
Service de benne
Transport
2606 CORGÉMONT
Rue de l'avenir 53

Junod
Boucherie
Charcuterie
Grand-Rue 16
2606 Corgémont
032 489 17 61

BS trans
transport • installations • service bus • travaux publics
chemin de la chaux 1
2606 Corgémont
032 489 12 12
032 489 12 13
bs@bs-trans.ch

EB
Dr. med. Roland Brechbühler
Médicins de famille (FMH)
Grand-Rue 131, 2606 Corgémont
Tél. 032 489 11 67, Fax 032 489 25 41

Garage de la Courtine
F. De Tomi
Grand-Rue 55
2606 Corgémont
032 489 22 13

helvetia
Votre assureur suisse.
Michel Tschan
079 642 18 55

Ârc Fiduciaire SA
Plein Soleil 6
2606 Corgémont
T 032 488 33 33
F 032 488 33 34
@ arc@klgh.com
w arc.klgh.com
Membre FIDUCIAIRE SUISSE

**CAFE PUB
LE PITCH**
«Chez Jess»
Grand-Rue 24
2606 Corgémont
Tél. 032 534 20 21
Baby Foot – Fumoir

**Métairie
Bise de Corgémont
Chez Isa**
2606 Corgémont
Tél. 032 489 31 41
Fermé
mardi et mercredi

**Restaurant-
Pizzeria
de l'Etoile**
2606 Corgémont – 032 489 33 72

best! FOOD
Bouillons
Sauces
Condiments
Café de Paris
Café de la Gare
2606 Corgémont
Tél. 079 637 63 60

**Auberge
Métairie
de Gléresse**

Ils se réjouissent
de vous accueillir autour
d'une table dès la réouverture !
Certains vous proposent
un service à l'emporter.
N'hésitez pas et profitez-en !

Chez Heidi
Produits du terroir
079 503 35 12

enneasoft
sarl

DENNER

TM AUTOS
COMMERCE
PARATELIERE ET SERVICE

Kobelthaus
Massif. Individuel. Honnête.

MISCHLER SA
REVÊTEMENTS DE SOLS

ElectroBircher
Installation & service
Electricité
Téléphone
Paratonnerre
2606 Corgémont
032 489 11 13
079 722 17 81

ESPACE ODYSSEE
ONGLERIE / ESTHÉTIQUE / SPA

Laiterie de Corgémont
La bonne bouille

Mario
PEINTURE
RÉNOVATION
PLÂTRERIE
FAÇADE
CRÉPIS
079 875 05 26
mario@felella.ch
2606 Corgémont

**AUTOMOBILES
JÄGGI**
CORGÉMONT
Grand-Rue 29
2606 Corgémont
Tél. 032 488 33 44
Fax 032 488 33 40
info@jaggi.ch
www.jaggi.ch

CHEZ SUZANNE
Suzanne Ledermann
Journaux – Tabac – Jeux
Café – Petite alimentation
Pain frais tous les dimanches
Grand-Rue 25
2606 Corgémont
032 944 19 52
chezuzanne@bluewin.ch

Renfez sarl
Qualité & Service
SANITOP
La salle de bains de vos rêves

magasins du monde
solidaires au quotidien
Corgémont

SOUTENEZ VOTRE RÉGION
EN CONSOMMANT LOCAL.

Us sont là pour vous!



Les nouveaux visages du Conseil : Yves Desarzens

En ce début de législature, la Municipalité a le plaisir de vous présenter brièvement, à tour de rôle, les trois nouveaux membres du Conseil municipal.

Rencontre ce jour avec Yves Desarzens, 52 ans, marié et père de deux jeunes adultes. Installé à Corgémont depuis 22 ans, après une enfance et une jeunesse vécues à Bienne, ce technicien de production est particulièrement satisfait de pouvoir mettre au service de la Commune son goût prononcé pour la recherche de solutions et les contacts humains.

Ses loisirs, Yves Desarzens les consacre en particulier à La Grande Maison, dont il est président depuis peu, ainsi qu'à la natation, qu'il pratique le plus régulièrement possible.

Précieuse disponibilité d'un développeur né

Après avoir revendu ses parts de la société Inomed Technology, une entreprise fabricant des paniers de stérilisation qu'il a créée voici une quinzaine d'années à Courtelary, ce technicien de production gère aujourd'hui un parc immobilier personnel, tout en assouissant sa passion du développement de produits, avec en cours deux projets dans le textile et la lunetterie. « Chercher des solutions, voici mon activité préférée, dans tous les domaines possibles. »

Des enfants hors de la coquille et une grande souplesse dans ses horaires professionnels : voici bien les conditions idéales pour s'engager en faveur de la collectivité communale. Ce d'autant que l'homme n'a jamais failli, dans sa fidélité à l'Alliance salariés/

indépendants, qu'il a intégrée dès son arrivée à Corgémont et pour laquelle il a mené plusieurs campagnes électorales. « Cette année, la motivation était particulièrement forte, avec l'engagement de Xantia Zürcher et celle de Denis Bessire pour la mairie. »

Ayant fait partie du corps des sapeurs-pompiers La Suze, Yves Desarzens se sent fort bien à la tête du dicastère *Finances et sécurité*. Souple dans son choix, il souligne que la créativité est bel et bien possible dans ce domaine, tout en respectant le budget. « Un nouveau regard, venu de l'extérieur, permet de nouvelles orientations. Il existe des potentiels d'économies, sans rogner ni dans les services à la population ni dans la dotation en personnel, mais en atteignant une meilleure efficacité. Et ces économies permettront de lancer de nouveaux projets », souligne le nouvel élu. Non sans ajouter que les études en cours doivent évidemment demeurer confidentielles, mais qu'il se réjouit de pouvoir présenter les premiers résultats de son travail – et de celui de ses collègues –, en temps voulu.

De belles découvertes déjà

Yves Desarzens n'en est pas à son premier engagement au service de la collectivité locale : de 2002 à 2015, il a siégé à la commission d'école primaire, et en a même assuré la présidence. Au Conseil ces trois derniers mois, il a beaucoup apprécié de faire connaissance avec de nouveaux domaines, et notamment ceux qui touchent au secteur primaire, de l'agriculture à la sylviculture. Corollaire,



Yves Desarzens apporte au Conseil municipal son goût insatiable pour la recherche de solutions

il suit avec un immense intérêt le développement des chauffages à distance et des centrales photovoltaïques, lui qui se précise passionné par toutes les énergies renouvelables. La première visite du bâtiment administratif en travaux l'a fortement impressionné.

Au sein de la commission économique, le nouvel élu apprécie tout particulièrement les contacts avec ses concitoyens et avec tous ceux qui

font vivre l'excellent tissu commercial et artisanal de Corgémont. « A nous, élus, de tout faire pour assurer à ce tissu les meilleures conditions possibles, même dans la situation très particulière que nous vivons depuis un an. »

De bon augure

Cette petite série est donc terminée. En rencontrant dans l'ordre chronologique Xantia Zürcher, Géraldine Berçot et

Yves Desarzens, nous avons fait plus ample connaissance avec les nouveaux membres de l'Exécutif local. De quoi constater un triple point commun entre ces trois personnes, à savoir l'enthousiasme, la motivation et le plaisir d'avoir intégré un Conseil municipal efficace et soudé, où la politique politicienne n'existe pas. Voilà qui est de bien bon augure pour la Commune de Corgémont ! | cm

En jeu : une bourse d'études ou de formation

La fondation Stauffer a pour but d'accorder une bourse d'études ou d'apprentissage, unique, aux jeunes de 25 ans maximum et habitant Corgémont depuis trois ans au moins.

La demande, pour cette bourse, ne peut être présentée qu'après la première année de formation. Vous souhaitez obtenir une telle bourse ? Envoyez votre contrat d'apprentissage ou votre certificat d'études à l'adresse erwin.dornbierer@corgemont.ch, ou déposez votre demande, avec le même document, auprès du bureau municipal. Le délai de candidature est fixé au 15 avril prochain. | cm

PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS

Déchetterie maintenue au Lion d'Or

Le Conseil municipal annonce qu'il a décidé de maintenir la déchetterie, sur la Place du Lion d'Or à La Heutte, malgré les travaux qui ont commencé sur ce site. Les divers conteneurs seront déplacés au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

La plus grande prudence est évidemment requise lors de cette période de travaux. Les utilisateurs de la déchetterie veilleront en particulier à ne pas approcher les machines en fonction. | cm

Une journée très profitable pour les élus locaux



Une étape de cette journée de rencontre : la distribution de masques à la population

Le Conseil municipal a vécu samedi dernier sa journée annuelle dite de réflexion, particulièrement appréciable en ce début de législature pour le moins particulier. Avec l'interdiction de se rencontrer hors séances politiques officielles, les membres de l'Exécutif n'avaient en effet pas pu encore échan-

ger de manière informelle et donc faire plus ample connaissance les uns avec les autres. A la salle de spectacles en fin de semaine passée, les sept élus et élus, accompagnés du secrétaire-administrateur des finances Fabian Burgunder, ont pu passer quelques heures agréables, à aborder divers thèmes com-

munaux aussi bien que des échanges plus personnels.

Une équipe très intéressante

Particulièrement divers par les genres, par les secteurs professionnels et par les générations représentés, le Conseil municipal actuel forme une équipe très motivée et dyna-

mique. Cette journée l'a prouvé clairement, en illustrant également l'intérêt commun que tous les élus et élus portent à la collectivité entière, ainsi qu'aux multiples aspects et dossiers qui font la richesse de la vie locale.

En début de rencontre, les conseillères et conseillers ont procédé à une distribution de masques à l'attention de la population. Ils en ont délivré 6000 pièces, à raison d'un paquet de cinquante par ménage.

Cette initiative a été très appréciée.

A disposition jusqu'au 16 avril

Les habitantes et habitants qui n'auraient pas pu se déplacer samedi sont cordialement invités à venir retirer leur lot de masques au Bureau municipal, durant les heures d'ouverture habituelles, et ceci jusqu'au 16 avril prochain.

Par ailleurs, on mentionnera que le Conseil municipal a décidé de fournir des masques aux écoliers primaires et secondaires, ainsi qu'à tous leurs enseignants, à raison de 50 pièces par personne également. Ce geste visant la santé de tous, aucune distinction n'est faite quant à la provenance des écoliers ; les élèves habitant les villages voisins reçoivent eux aussi un lot chacun.

Joyeuses Pâques

Le Conseil municipal et le personnel communal s'associent pour adresser à la population leurs meilleurs vœux, à la veille de fêtes pascales qu'ils souhaitent agréables à chacun. Prenez soin de vous. | cm

PAROISSES DE CORGÉMONT-CORTÉBERT-SONCEBOZ-SOMBEVAL

Projet de fusion : nom et logo recherchés

Les paroissiens et paroissiennes sont invités à participer au concours en proposant un nom et/ou un logo pour la nouvelle paroisse selon le règlement ci-dessous

Ce concours est organisé par le groupe de travail inter-paroissial élaborant le projet de fusion des paroisses réformées de Sonceboz-Sombeval, Cortébert-Corgémont (GTI). Les données seront conservées par le GTI aux seules fins du concours.

Modalités de participation

La participation au concours est ouverte à tous les paroissiens et implique l'adhésion complète au présent règlement. Les membres du GTI ne sont pas autorisés à participer.

La participation se fait par courrier postal à : GTI, Katia Sulliger-Grüter, Champ de l'Ombre 4a, 2605 Sonceboz ou à

sonceboz-sombeval@referguel.ch. Pour que la participation soit considérée comme valable, le courriel ou le courrier mentionnera les coordonnées complètes du ou de la participant(e) (nom, prénom, adresse, code postal, localité, numéro de téléphone, courriel et date de naissance). Un maximum de 3 noms et 3 logos pourra être proposé par un(e) même participant(e).

Les propositions de noms et/ou logos doivent être adressées jusqu'au 30 avril.

La proposition gagnante sera déterminée par le GTI et recevra la somme de 200 francs en espèces. Tout recours juridique est exclu. | ks

Réclame

Pour vous démarquer en un clin d'œil



Agence de communication

Graphisme / Site web / Campagne publicitaire / Création de stand / www.clin-d-oeil.net

COMMUNE BOURGEOISE DE CORTÉBERT

Mise à ban des champs

Nous rappelons que les champs, prés et pâturages, cultivés ou non, sont totalement mis à ban depuis le 1^{er} avril et jusqu'à fin octobre. Il est dès lors interdit d'y pénétrer, que ce soit à cheval ou à l'aide de n'importe quel autre moyen de locomotion. Il est formellement interdit éga-

lement d'y lâcher des animaux tels que chiens ou volailles. Par ailleurs, les propriétaires de chiens sont instamment priés de ramasser les déjections de leurs animaux. La population et les visiteurs sont remerciés par avance de se plier à cette législation. | conseil de bourgeoise



PETA en visite chez Camille Bloch

L'organisation de défense des droits des animaux a revendiqué la libération d'une dizaine de lapins en chocolat à l'usine Camille Bloch de Courtelary. Ce rapt a été effectué alors qu'une poignée de militants de PETA se faisaient passer pour de simples visiteurs de la chocolaterie.

« Nous savons bien qu'il ne s'agit pas de lapins vivants, mais par cette action, nous voulons mettre la lumière sur la maltraitance symbolique dont sont victimes les lapins chaque année à Pâques. Qui mange un lapin en chocolat en mangera probablement un vrai un jour, » a expliqué l'une des responsables de ce coup du lapin chez Camille Bloch.

Pour l'instant, le chocolatier n'a pas encore pris officiellement position. Il n'est pas sûr qu'il décide de porter plainte pour ce vol somme toute mineur. | t/

BPA

Dépoussiérer, ranger, trier

Nettoyer sa maison de fond en comble ne fait certainement pas partie des activités de loisirs les plus appréciées. Et pourtant, trois quarts de la population se plient à l'exercice. Les mesures liées au coronavirus, qui obligent la plupart d'entre nous à passer plus de temps à domicile, rendent le nettoyage de printemps quasi inéluctable cette année. Le BPA recommande de ne pas se lancer sans préparation, car quelque 39000 personnes se blessent chaque année en faisant la cuisine ou le ménage.

Il importe tout d'abord de prévoir assez de temps et d'effectuer uniquement les tâches pour lesquelles on dispose de l'équipement nécessaire. Ce printemps encore, le BPA rappelle ces quelques conseils et d'autres avec l'arrivée des beaux jours. Un sondage effectué par le BPA a permis de mesurer pour la première fois la popularité de cette tradition. Résultat : 75 % des personnes interrogées s'étaient lancées dans une vaste opération de nettoyage et de rangement d'une journée ou plus au printemps ou dans les mois précédents. | bpa

Permis de construire

Après les formalités d'usage, des petits permis de construire ont été accordés à : Jean-Pierre Helbling pour l'installation d'un miroir de sécurité sur la parcelle N° 596 aux Nioles 22 en zone H2 ; Françoise Wagnière pour l'aménagement d'une serre de jardin sur la parcelle N° 83 à la Vieille-Route 14, zone village ancien. | cm

Récolte des cassons : une nette et appréciée amélioration

Les autorités municipales s'associent aux services techniques pour saluer la sensible amélioration enregistrée mercredi dernier 24 mars, concernant les déchets encombrants combustibles dont c'était la récolte d'avant-Pâques (la prochaine étant fixée au mercredi 19 mai).

La population est chaleureusement remerciée de l'effort fourni, et la Municipalité se contente dès lors ici de rappeler quelques règles dont le respect permet de garantir à la fois un visage agréable du village et la sécurité de tous en cas de sinistre.

Le métal une semaine plus tard

Quelques objets de ce type ayant été déposés par inadvertance la semaine passée, on rappellera que durant toute l'année en cours, la récolte des objets encombrants non combustibles (en particulier la ferraille diverse et les gros appareils ménagers de types cuisinière, lave-linge, frigo, congélateur, ordinateur, ainsi que les casseroles, outils, vélos et autres pièces de mobilier constituées de métal), est agendée une semaine exactement après celle des encombrants combustibles, et quatre fois par an.

Ces objets doivent être débarrassés de leurs parties combustibles et apportés ensuite au garage de la voirie, de 8h à 12h et de 16h à 19h.



Rappel: les objets métalliques sont récoltés, au garage de la voirie, une semaine après les combustibles

La prochaine récolte de ferraille aura lieu le 30 juin.

Attention aux bornes hydrantes

Par ailleurs, la Municipalité attire l'attention de tous sur un problème de sécurité: entre le 23 et le 24 mars, une bonne quantité d'objets avait été déposée juste devant une borne hydrante. Cela n'a heureusement posé aucun problème en l'occurrence, mais si un sinistre était survenu, les sapeurs-pompiers auraient perdu un temps précieux pour atteindre la borne.

Merci donc à toutes et à tous de veiller à laisser l'accès libre, en tout temps, à chaque borne d'hydrante. Mieux vaut prévenir que guérir...

Précieuse appli

Toutes les informations nécessaires, concernant la récolte des déchets dans la commune, figurent sur le MémoDéchets, qu'on trouvera sur le site internet www.memo-dechets.ch. Très pratique, l'application pour smartphone et tablette peut être téléchargée sur App Store et Google play. | cm

Commission d'école

Suite à la démission de Danielle Waecker, un poste est à repourvoir au sein de la commission d'école

L'exécutif communal a pris connaissance de la démission de Danielle Waecker de la commission d'école du Syndicat COVICOU pour la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil municipal la remercie pour tout le travail qu'elle a accompli durant ses mandats au sein de cette commission.

Les personnes intéressées à reprendre le poste vacant à la commission d'école du Syndi-

cat scolaire Courtelary - Cormoret - Villeret sont priées de bien vouloir s'annoncer, par écrit, au secrétariat municipal de Courtelary jusqu'au vendredi 16 avril dernier délai. Il s'agit d'un poste pour un habitant ou une habitante de Courtelary étant donné que la personne à remplacer représente notre commune et le début de la fonction coïncidera avec l'année scolaire 2021-2022. | cm



Sur cette vue de nuit, on constate que la borne hydrante n'est plus accessible, ce qui pourrait avoir des conséquences graves en cas de sinistre

Réclame



Compte privé25

- Intérêt préférentiel
- Tenue de compte sans frais
- Carte Maestro sans cotisation annuelle



Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary

Cadeau attractif à l'ouverture
cec.clientis.ch/jeunesse

CATHOLIQUES RÉFORMÉES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE

BIENNE cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Pour les funérailles: renseignements au secrétariat de Bienne, 032 329 56 01.

En dehors des heures de bureau: le répondeur au même numéro vous renseignera sur le prêtre responsable.
Messe de Pâques: dimanche 4 avril à 10h, chapelle de Péry-Reuchenette, dans le respect des directives de l'OFSP, 16 places, masque obligatoire.
Très important: obligation de réserver sa place au 079 668 01 32 ou par mail: cdv-communauté-catholique-pery@bluewin.ch avec nombre de participant, noms et adresse.

Autres célébrations: se référer à l'Angelus ou consulter le site internet www.upbienne-laneuveville.ch, également par téléphone au secrétariat de Bienne 032 329 56 01.

Newsletter: pour connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry, s'inscrire à: cdv-communauté-catholique-pery@bluewin.ch.

Visites de la chapelle: toujours pas au programme.

Location de la salle Sainte-Bernadette: toujours pas actuelle (Covid).

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA SAINT-IMIER

rue Denise Bindschedler – Robert 4 + 6
case postale 207

Messe de Pâques et homélie: dimanche 4 avril, 10h 15.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE TRAMELAN

Célébration de Pâques:
Célébration de la Cène: jeudi 1^{er} avril à 20h à Tramelan.

Adoration du Saint-Sacrement: jeudi 1^{er} avril à 21h à Tramelan.

Célébration de la Passion: vendredi 2 avril à 15h à Malleray.

Chemin de Croix: vendredi 2 avril à 19h à Tavannes.

Veillée Pascale: samedi 3 avril à 20h 30 à Tavannes.

Aube Pascale: dimanche 4 avril à 4h 45 à Tavannes.

Messe de Pâque: dimanche 4 avril à 10h à Malleray.

Messe: pas de messe en semaine; samedi 10 avril à 17h 30.

Maximum 50 personnes par célébration.

Pour répondre aux mesures obligatoires de la confédération, la secrétaire sera en télétravail les lundis et jeudis matin. Le bureau sera donc ouvert uniquement les jeudis après-midis de 13h 30 à 18h. En cas de besoins hors de ces heures, vous trouverez le numéro privé de Céline Liechti sur le répondeur automatique de la paroisse. Merci de votre compréhension.

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique: jeudi 1^{er} avril, 20h à Saint-Imier, commémoration de la Cène du Seigneur, suivie d'un temps de veillée animé; vendredi 2 avril, 17h à Corgémont, célébration de la Passion; samedi 3 avril, 20h 30 à Saint-Imier, veillée pascale; dimanche 4 avril, 10h à Corgémont, solennité de la résurrection. Inscription obligatoire à la cure 032 941 21 39 (mardi au jeudi matin).

Marcher autrement: vendredi 2 avril, rendez-vous à 15h devant l'église de Corgémont.

COLLABORATION DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Cultes de Vendredi Saint: 10h à Corgémont et Sonvilier. Officiants: Richard Riesen à Corgémont et Macaire Gallopin à Sonvilier.

Cultes de Pâques: 10h à Courtelary, Saint-Imier et la Ferrière. Officiant-e-s: Alain Wimmer à Courtelary, Maëlle Bader à Saint-Imier et David Kneubühler à la Ferrière.
Ecoute et prière: 077 423 20 20 ou ecoute@referguel.ch.

Collaboration: Matteo Silvestrini, 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch

Aumônerie des homes: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Cultes de Vendredi Saint et Pâques: voir agenda Erguël.

Prochain culte en paroisse: dimanche 11 avril, 10h chapelle de Cortébert. Officiant: David Kneubühler

Groupe prière œcuménique: chaque mercredi, 19h 15 au temple de Corgémont. Un temps pour vivre dans le recueillement, dans l'esprit de Taizé.

Pasteur: David Kneubühler, 079 823 75 84, david.kneubuehler@referguel.ch

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse: Christine Brechbühler, 079 565 93 66 ch.c.brechbuehler@gmx.ch

032 489 17 08 corgecorte@referguel.ch www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET

Cultes de Vendredi Saint et Pâques: voir agenda Erguël. Inscription au 032 941 37 58 ou secretariat@referguel.ch 48h à l'avance.

Parcours en plein air: depuis la Cour à Moret, à Cormoret, deux chemins avec des activités sur la thématique du passage vous attendent. L'un un peu plus long pour les marcheurs, l'un un peu plus court accessible pour les personnes à mobilité réduite. Disponible jusqu'au lundi de Pâques 5 avril.
Visites: besoin d'une visite? N'hésitez pas à prendre contact avec la pasteur dès son retour de vacances le 13 avril.

Pasteure: Maëlle Bader, 032 944 11 63, 076 713 39 55 (aussi SMS et WhatsApp), maelle.bader@referguel.ch

Président: Philippe Hauri, 079 271 99 10, philippe.hauri@bluewin.ch

Secrétaire: Annelise Stieger, 079 413 47 32, annelise@bluewin.ch

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE

Culte Vendredi Saint: vendredi 2 avril à 10h à Sonvilier, Pasteur Macaire Gallopin, sur inscription au 032 941 37 58 ou secretariat@referguel.ch avant jeudi midi

Culte de Pâques: dimanche 4 avril à 10h à La Ferrière, avec Sainte-Cène, Pasteur David Kneubühler, sur inscription au 032 941 37 58 ou secretariat@referguel.ch avant jeudi midi (puis par téléphone à P. Wäfler jusqu'à samedi au 079 291 42 05)

Parcours en famille: au départ de la place de jeu de l'école de Cormoret, stations sous forme de portes (Pâques, temps de passage), activités

et réflexions, à faire librement jusqu'au 5 avril, 2 parcours possibles (env 20 min. ou 90 min.) Présentation du parcours sur www.referguel.ch.

Offres en lignes: divers textes, méditations, poèmes, cultes en ligne et toutes les infos utiles sur www.referguel.ch.

Ecoute et prière: 077 423 20 20 ou ecoute@referguel.ch.

Pasteur: Serge Médebielle, 079 414 03 60, serge.medebielle@referguel.ch

Présidente et service auto: Pierrette Wäfler, 032 961 15 81 ou 079 291 42 05

Secrétariat: laferriere@referguel.ch www.referguel.ch

Services funèbres: permanence: 0800 225 500

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL PÉRY rue du Collège 12

Cultes: Vendredi saint 2 avril, 10h, à Péry. Officiant: Daniel de Roche. Dimanche 4 avril, Pâques, 10h, à Orvin, Saint-Cène. Officiant: Gilles Bourquin. Offrande en faveur de Terre Nouvelle.

Proposition d'intercession: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la commission diaconale et les diacres.

Fruits TerrEspoir: les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 22 avril. Livraisons le 6 mai à Péry, Vauffelin, Orvin.

A votre disposition: nos pasteurs se tiennent à votre disposition pour un temps de discussion ou un échange de message, n'hésitez pas à les contacter: Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16.

Site internet: votre paroisse continue d'être présente au travers de son site internet www.paroisse-ronchatel.ch où vous pourrez consulter les informations qui seront actualisées au fur et à mesure.

032 485 11 85 (lu: 13h-17h 30, ve: 7h 45-11 h 30)

contact@paroisse-ronchatel.ch www.paroisse-ronchatel.ch

Services funèbres: 079 724 80 08

*Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76
Gilles Bourquin 079 280 20 16*

*Catéchisme: 7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77 et Christian Borle, 078 739 58 28
10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28 et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28 et Daniel de Roche, 079 337 50 76*

PAROISSE RÉFORMÉE RENAN

Culte de Vendredi Saint: vendredi 2 avril à 10h à Sonvilier. Culte sur inscription à Saint-Imier au 032 941 37 58 ou au secretariat@referguel.ch avant jeudi midi.

Culte de Pâques avec Sainte Scène: dimanche 4 avril à 10h à La Ferrière. Culte sur inscription à Madame P. Wäfler au 079 291 42 05 jusqu'à samedi midi.

Parcours: pour tous, seul ou en famille, ou pour d'autre offre, consulter www.referguel.ch.

Ecoute, entretien, partage, prière: vous pouvez joindre le pasteur au 079 414 03 60.

Pasteur: Serge Médebielle, 032 963 11 27 ou 079 414 03 60, serge.medebielle@referguel.ch

Présidente: Catherine Oppliger, 078 761 46 38 www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIER

Cultes de Vendredi Saint et Pâques: voir agenda Erguël. Sur inscriptions jusqu'à jeudi 1^{er} avril au 032 941 37 58 ou sur secretariat@referguel.ch.

Petit-déjeuner de Pâques: jeudi 1^{er} avril, devant la collégiale, boissons chaudes et petits pains offerts à tous, de 7h à 10h! Pour entrer en douceur dans ce temps de Pâques!

Jardin communautaire à la cure: nous vous invitons à venir collective-

ment participer à la création de ce lieu vert les samedis 10 avril, 17 avril et 24 avril entre 10h et 16h, selon votre convenance. Chaque journée réunira 15 personnes au maximum. Nous vous remercions de vous annoncer auprès de Rachel (079 467 92 64) ou Françoise (079 696 74 30).

Femmes protestantes: la Baratte suspend ses rencontres du vendredi matin, jusqu'à nouvel avis.

Après-midis récréatifs des aînés: les rencontres sont suspendues jusqu'à nouvel avis.

Respiration: le mercredi de 12h à 12h 30, des moments de rencontre et de méditation en compagnie de notre pasteur Macaire Gallopin à la collégiale, dans notre coin-méditation.

Coin-méditation à la collégiale: situé dans l'abside nord, il vous accueille durant les heures d'ouverture de la collégiale, de 7h à 17h. Vous y trouverez des brochures et des bibles, à consulter ou à emporter, et une ambiance propice à la détente et à la réflexion.

Nous restons à votre service!: à disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8h 30 à midi, et de 14h à 16h 30. Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-dessous. Nous continuons de privilégier les entretiens téléphoniques par rapport aux visites à domicile.

Pasteur: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch

Services funèbres: permanence au 0800 22 55 00

032 941 37 58 paroisse.st-imier@referguel.ch www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Cultes de Vendredi Saint et Pâques: voir agenda Erguël, inscriptions: Corinne Perrenoud, 032 941 14 33, secretariat@referguel.ch

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

Secrétariat: Katia Sulliger, 079 669 78 19, katia.sulliger@gmail.com

Pasteur: Richard Riesen, 032 489 17 68, 076 536 53 29, richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

Karfreitagsgottesdienst: am 2. April um 10 Uhr in Tavannes mit Pfarrer Stefan Meili.

Ostergottesdienste: am 4. April um 10 Uhr in Moutier mit Pfarrer Stefan Meili und in Sonvilier mit Pfarrer Ruedi Kleiner.

Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN

Office de la semaine Sainte: jeudi 1^{er} avril, 17h 30-18h, église. Pasteur Ph. Kneubühler. Collecte: Compagnie de la Marelle.

Culte du Vendredi Saint: vendredi 2 avril, 10h, église, pasteur JL. Louck Talom. Service de taxi sur appel: prière de s'annoncer le matin même entre 8h et 9h au 032 487 67 84.

Aube de Pâques œcuménique: dimanche 4 avril, à suivre sur internet.

Culte de Pâques: dimanche 4 avril, 10h, église Sornetan, pasteur JL. Louck Talom. Taxi sur appel: prière de s'annoncer le matin même entre 8h et 9h au 076 586 12 16.

Célébrations œcuméniques aux homes: merci de vous renseigner auprès de la direction des homes.

Bureau conseil de paroisse: mercredi 7 avril, 17h, maison de paroisse.
Missions: le montant de la cible 2021 s'élève à 38 665 francs. Si vous le pouvez, nous vous invitons à faire un don sur le CCP 25-8472-6 «Paroisse réformée de Tramelan, Missions, Tramelan». Merci de votre soutien.

Vendredi Saint 2 avril: Grandval: 19h, chemin de croix avec méditations: parcours le long du chemin entre l'Eglise Saint-Martin et le village voisin de Crémines. Moutier: 10h, culte à la Collégiale. Court: 10h, culte à l'Eglise. Tramelan: 10h, culte à l'Eglise. Haute-Birse: 10h, culte à l'Eglise de Chindon, lecture et récit de la passion.

Dimanche de Pâques 4 avril: Grandval: 10h, culte à l'Eglise Saint-Martin. 19h, chemin de croix avec méditations: parcours le long du chemin entre l'Eglise Saint-Martin et le village voisin de Crémines. Court: 6h30, à l'Eglise, aube de Pâques œcuménique. Tramelan: aube de Pâques à suivre sur internet. Haute-Birse: 6h, culte à l'Eglise de Chindon. 10h, culte à l'Eglise de Tavannes avec intermède musical. Bévillard: 5h30, marche de l'Eglise Catholique à Malleray. 10h, culte au Temple. Sornetan: 10h, culte à l'Eglise.

Services funèbres: permanence au 0848 778 888

www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE VILLERET

Cultes de Vendredi Saint et Pâques: voir agenda Erguël.

Soutien: la Paroisse et la Collaboration s'organisent pour offrir du soutien logistique et moral à vous toutes et tous et surtout à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Prière de suivre nos communications dans la presse et sur le site internet.

Pour toute demande d'aide: 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch

L'adresse courriel de la paroisse reste active pour toute demande habituelle: villeret@referguel.ch

Notre site internet est mis à jour avec des liens et des méditations: www.referguel.ch

Services funèbres: 0800 225 500

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE DU ROC SAINT-IMIER Jacques-David 12

Service Pâques Saint-Imier: cette année, nous vous proposons une activité que nous pouvons faire malgré la situation: ramasser des déchets. Aussi, nous vous donnons rendez-vous samedi matin 3 avril, à 8h 45 devant l'église du Roc. Prenez des habits adaptés et des gants. Nous nous répartissons ensuite en petites équipes dans différents lieux.

Célébration de Pâques avec Sainte-Cène: dimanche 4 avril à 10h. Message apporté par le pasteur Luc Normandin. Thème *Et si c'était vrai!* Merci de respecter les règles sanitaires et de vous inscrire auprès du pasteur (max 50 personnes). Les visiteurs sont les bienvenus sans inscription. Possibilité aussi de le vivre par vidéoconférence et/ou de trouver en grandes lignes le partage sur notre site.
Service d'entraide: disponible pour tous. Ecoute, partage, coup de main et prière: Luc et Renate Normandin 032 941 58 25.
Autres activités: pour info, contactez le pasteur au 032 941 58 25.

Luc et Renate Normandin 032 941 58 25 <http://egliseroc.wordpress.com>

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA SAINT-IMIER Fourchaux 36

Culte du Vendredi Saint: vendredi 2 avril, à 20h avec Bertrand Mathys.
Culte de Pâques: dimanche 4 avril, à 9h 30 avec Bertrand Mathys.

Bertrand Mathys, pasteur, 032 941 49 67 www.la-bethania.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

Club d'enfants: jeudi 1^{er} avril, 12h.
Culte: dimanche de Pâques 4 avril,

10h, prédicateur David Weber, aussi en ligne. Culte en présentiel à nouveau possible. Seules 25 places disponibles en raison des consignes sanitaires. Participation sur inscription uniquement (via l'adresse email ci-dessous). Attention: ne venir que si une confirmation de votre inscription vous a été envoyée.

David Weber, pasteur dj.weber@gmail.com www.ab-stimier.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

Culte: dimanche 4 avril, 10h.
Message de Pâques: dimanche 4 avril, 11h.
Etude biblique: mardi 6 avril, 20h.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG TRAMELAN

Culte de Vendredi Saint: vendredi 2 avril à 10h, en ligne uniquement.
Aube Pascale: dimanche 4 avril dès 6h, célébration enregistrée à Bellelay à suivre sur le site internet du Sonnenberg.

Culte de Pâques: dimanche 4 avril à 10h aux Mottes, en présentiel, à voir également sur le site internet.

Moment de prière et de silence: mardi 6 avril à 13h 30 à la rue des Prés.

Gebetsstunde: mardi 6 avril à 20h à Jean Guy.

Rencontre des veuves: mercredi 7 avril à 14h à la rue des Prés.

Jeunenberg: mercredi 7 avril à 20h à la rue des Prés, (en présentiel ou par zoom).

Les rencontres et cultes en présentiel sont limités à 50 personnes.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT TRAMELAN Grand-Rue 58

Culte du Vendredi Saint: vendredi 2 avril, 9h 45, culte en présentiel (inscription demandée

FUNICULAIRE SAINT-IMIER – MONT-SOLEIL

C'est parti pour la grande révision !

Le grand chantier de sécurité a donc démarré lundi matin sur les installations du funiculaire menant à Mont-Soleil. L'événement déclencheur, à savoir le départ de la voiture pour les ateliers spécialisés de Thoun, avait réuni des curieux, autour de la station inférieure. Il faut bien dire que l'opération est toujours impressionnante, avec un funi provisoirement volant à hauteur des toits environnants.

Tout s'est déroulé avec une efficacité et une rapidité remarquables, sous un magnifique soleil printanier qui plus est. Décrochée de son câble, la voiture a été emportée dans les airs par une grue aux performances impressionnantes, avant d'être déposée sur la remorque qui l'a immédiatement conduite dans l'Oberland.

Jusqu'au 22 avril prochain, les équipes techniques de la Société du funiculaire procèdent à des tests et contrôles pointus et multiples, sur la ligne comme sur les stations. Dès que la voiture aura rejoint l'Erguël, dans trois semaines environ, ces tests l'engloberont in situ.

Rappelons que jusque-là, des horaires spéciaux rythment les

transports publics vers et de Mont-Soleil. Un bus assure en effet la liaison, par la route et donc sensiblement moins souvent que le funiculaire.

Les usagers voudront bien se référer aux horaires qui figurent notamment sur le site internet (www.funisolaire.ch) et dans les stations inférieure et supérieure.

La Société du funiculaire remercie par avance tous ses clients pour leur patience et leur compréhension : des travaux importants étant menés simultanément par la Municipalité sur la route de Mont-Soleil, le bus sera contraint à un détour et les horaires seront donc difficiles à respecter parfaitement.

| funisolaire



L'opération avait attiré des curieux aux abords de la station inférieure. A gauche sur cette image, on distingue le bus qui effectue depuis hier les trajets Saint-Imier-Mont-Soleil et inversement



En vol à hauteur des toits



La précision de l'atterrissage demande de nombreux bras



Rencontre de troisième type, ou carrefour spécial entre CFF, route et funi

BPA

Début de la saison de moto

Le BPA craint une augmentation du nombre d'accidents chez les adolescents

Chaque année, 50 motocyclistes sont tués et 1000 autres grièvement blessés sur les routes suisses. Les jeunes sont particulièrement menacés. Le BPA craint une hausse du nombre d'accidents chez les jeunes de 15 à 17 ans. Depuis le début de l'année, ces derniers sont en effet autorisés à conduire des motos plus puissantes et donc plus rapides. Aussi le BPA va-t-il renforcer ses mesures de prévention.

Pour beaucoup, rouler à moto est synonyme de liberté et de sensations grisantes. Cela augmente cependant aussi les risques de subir un accident. Bien que les motocyclistes n'aient à leur actif que 3% des kilomètres parcourus par des véhicules à moteur en Suisse, ils représentent un quart des blessés graves de la route. Chaque année, ils sont plus de 1000 à se blesser grièvement et 50 à se tuer dans un accident.

Vulnérabilité accrue des jeunes motocyclistes

Les 15-17 ans courent un risque d'accident deux fois plus élevé que les 30-39 ans. Une raison en est qu'ils ont moins d'expérience de la circulation routière et que, partant, ils évaluent moins bien les dangers. Par ailleurs, ils sont plus enclins aux comportements à risque, cèdent plus facilement à leurs impulsions et tendent davantage à se surestimer que les autres usagers de la route. Depuis le début de cette année, les motos et scooters atteignant une vitesse maximale de 45 km/h peuvent être conduits dès l'âge de 15 ans et les motos de 125 cm³ dès l'âge de 16 ans. Or, plus une moto est puissante et donc plus elle peut rouler vite, plus le risque d'avoir un accident et de subir de graves blessures est élevé.

Comme il a été dit plus haut, le risque d'accident pourrait être renforcé par le jeune âge des motocyclistes et par le manque

d'expérience de la circulation routière. Christoph Jöhr, expert au BPA, juge donc essentiel que les jeunes bénéficient d'une formation solide qui les sensibilise par exemple aux dangers propres à la moto. Selon lui, le problème est que beaucoup se contentent du cours pratique de base obligatoire et ne suivent donc pas une formation approfondie dans une école de conduite, contrairement à ce qui se fait pour l'obtention du permis voiture.

Renforcement des mesures de prévention

Si le nombre d'accidents touchant des motocyclistes a baissé au cours des dernières années, il reste cependant élevé. En raison de leur fine silhouette, ces derniers ne sont pas toujours vus. Les motocyclistes peuvent grandement contribuer à leur sécurité en anticipant et en adoptant une conduite préventive. C'est le message qui est

au cœur de la campagne de prévention *Stayin' Alive* menée par le BPA et ses partenaires.

Conseils pour rouler à moto en sécurité

- Anticiper et rouler de manière préventive.
- Garder à l'esprit qu'il y a toujours un risque de ne pas être vu pas les autres usagers de la route.
- Ne pas couper les virages et s'entraîner régulièrement à freiner correctement.
- Porter un équipement de protection, même pour parcourir de faibles distances.
- Opter pour une moto, qu'elle soit neuve ou d'occasion, équipée d'un système antiblocage des roues (ABS).
- Jeunes motocyclistes : suivre le plus rapidement possible une formation approfondie dans une moto-école.

| bpa

SAINT-IMIER

Etrange phénomène dans le ciel

«C'était incroyable. C'était beau, mais ça foutait quand même un peu la chiasse. Bon, heureusement, ils ont continué leur chemin! Sinon, je ne sais pas ce que j'aurais fait. Je me suis dit : va chercher le fusil. Et puis après, j'ai plutôt pensé aller m'enfermer dans l'abri.»

Ce saisissant témoignage émane de celui que nous appellerons Paul («Ne mettez pas mon vrai nom, je ne veux pas passer pour un illuminé»). Dans la nuit de mardi à mercredi, juste après minuit, cet habitant de Saint-Imier qui avait du mal à s'endormir et qui fumait une cigarette sur son balcon a soudain aperçu une étrange lueur au-dessus de Chasseral.

«Il y en avait au moins cinq, mais je n'ai pas réussi à bien les compter. Il faut dire qu'elles sont passées très vite,» explique Paul, encore ému par sa vision nocturne. «Ça ne ressemblait pas du tout aux soucoupes volantes dont on nous parle habituelle-

ment. Elles n'avaient pas du tout une forme de sous-tasse, mais clairement des contours de cloches. Elles se sont arrêtées un moment, puis elles ont disparu derrière Chasseral. J'ai voulu constater qu'il n'y avait plus rien à constater et pour embarquer Paul pour un contrôle.»

Très impressionné par ce phénomène, Paul en a immédiatement fait part à la police cantonale. Celle-ci a envoyé une patrouille sur place pour constater qu'il n'y avait plus rien à constater et pour embarquer Paul pour un contrôle.

OVNI d'un genre nouveau? Hallucination spirituelle en relation avec la légende des cloches qui vont à Rome pour Pâques? Simple phénomène atmosphérique? Toutes les hypothèses restent possibles.

Et Paul doit certainement être en train de toutes les passer en revue dans son esprit, au fond de la cellule de dégrisement où la police a décidé de le maintenir pendant 24 heures encore. | t/



AVIS MORTUAIRE

Le Seigneur m'a délivré, car il m'aime.
PS 18:20

La famille et les proches de

**Madame
Maria Bonvallat**
née Papadia

ont la tristesse de faire part de son décès survenu dans sa 86^e année.

Saint-Imier, le 28 mars 2021
Home Les Lauriers

Adresse de la famille: Antonella Brunner
Rue de Mâche 125B
2504 Bienne

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille en raison des conditions sanitaires actuelles.

Un merci tout particulier au personnel du home Les Lauriers à Saint-Imier.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE



Le comité et l'ensemble des membres du
Ski-Club de Saint-Imier ont le regret de faire
part du décès de

**Monsieur
André Béguelin**

Président d'honneur de notre Ski-Club depuis 2003, ancien
Président (1965-1979), membre infatigable qui a œuvré pour
notre Ski-Club durant plus de 70 ans, partageant cette passion
pour le ski avec nos nombreux membres.

Nous présentons à l'ensemble de la famille, particulièrement à
son épouse Annie, nos plus sincères condoléances.

AVIS MORTUAIRE

*Au revoir cher époux, cher papa,
tu laisses dans nos cœurs une
empreinte inachevée,
mais resplendissante.*

Son épouse: Concetta Marcellini

Ses enfants: Vittoria et Mattéo Marino-Marcellini

en Allemagne et leurs enfants

Manuela et son mari Timo

Jessica

Gabriel et son épouse Mélissa

Gianmarco et Evelyne Marcellini-Berset

et leurs enfants

Alyssa et Lucas

ainsi que les familles parentes et amies en Italie ont la tristesse
de faire part du décès de

**Monsieur
Léopoldo Marcellini**

qui nous as quittés dans sa 86^e année.

Cortébert, le 26 mars 2021.

Le dernier adieu a eu lieu le mardi 29 mars.

Adresse de la famille: Concetta Marcellini
Cour d'Agibert 9
2607 Cortébert

Un grand merci au docteur Brechbühler pour ses bons soins
ainsi qu'à tout le personnel soignant de Sasdoval.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part

HÔPITAL DU JURA BERNOIS

Covid-19: application désormais disponible en téléchargement

L'Hôpital du Jura bernois s'investit encore davantage dans le dépistage de la Covid-19 et offre un nouveau service à la population. Sa nouvelle application Lab HJB est, dès à présent, fonctionnelle et mise à disposition en téléchargement. Cette prestation au service de la population permet aux usagers des centres de dépistage de l'HJB Moutier, Saint-Imier et Tavannes d'avoir accès au résultat de leur test de dépistage. Il est également possible d'y obtenir des informations relatives à la Covid-19.

Comment ça fonctionne

Dès que le résultat est connu, la personne dépistée est avisée via SMS, email ou notification et peut en prendre connaissance dans l'application.

Un certificat de réalisation du test peut être téléchargé directement depuis cette application, tout comme les recommandations de l'OFSP sur les mesures d'isolement.

L'application Lab HJB peut être téléchargée depuis un smartphone sur Apple Store et

Play Store. Elle est également disponible depuis un navigateur Web à l'adresse suivante: <https://lab-hjb.hjbe.ch>.

Par la suite, l'Hôpital du Jura bernois proposera, via son site internet ou l'application mobile, la possibilité de prendre directement rendez-vous pour le dépistage Covid-19.

Tout pour garantir la sécurité des patients

Soucieux du bien-être et de la sécurité de la population, l'Hôpital du Jura bernois met tout en œuvre depuis le début de la pandémie afin de garantir la meilleure protection possible avec l'espoir d'un rapide retour à la normale.

Etablissement de proximité, bien ancré dans sa région et s'appuyant sur des compétences multidisciplinaires au service des patients, l'Hôpital du Jura bernois (HJB) offre des activités à haute valeur ajoutée. Comptant près de 1200 collaborateurs, l'HJB couvre les besoins médicaux-hospitaliers d'une population d'environ 50 000 habitants. | *hjb*

SOCIÉTÉ D'ARBORICULTURE SONVILIER ET ENVIRONS

Cours de taille

Limité à 15 personnes, en extérieur, et respectant les directives édictées par le Conseil fédéral, le cours de taille des arbustes d'ornement et à petits fruits aura lieu samedi 10 avril prochain. Rendez-vous à 9h devant l'école de Sonvilier. Moniteur: Jean Keller, jardinier, Sonvilier.

La Société d'Arboriculture de Sonvilier et environs invite bien cordialement les personnes intéressées à prendre part à cette journée gratuite de remise à jour de leurs connaissances. Pour d'autres informations, voir sous: www.arboriculture-sonvilier.jimdosite.ch. | *bd*

PLR SAINT-IMIER

Saint-Imier deviendra la plus grande commune du Jura bernois

Le PLR Saint-Imier a pris acte du résultat de la votation tant attendue sur l'appartenance de Moutier. Fort de cette décision démocratique de la majorité des Prévôtois, Saint-Imier deviendra désormais la première commune d'importance du Jura bernois.

Le PLR Saint-Imier est persuadé que la minorité francophone a toute sa place au sein du canton de Berne, de surcroît suite au renforcement de la Loi sur le statut particulier du Jura bernois. Il est absolument nécessaire que notre commune propose au canton de

Berne des lieux attractifs et des conditions-cadres favorables au transfert des différentes administrations et institutions cantonales actuellement en place à Moutier.

En effet, Saint-Imier dispose de bâtiments importants idéalement situés et disponibles pour les accueillir. Convaincu de l'importance de la proximité entre l'administration et la population, le PLR Saint-Imier soutient l'idée que notre localité sera désormais légitime pour occuper ce rôle de premier plan.

| *plr saint-imier*



COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS

TSHM: rapport final attendu pour juin

Nommée par le Conseil de ville de Saint-Imier le 22 octobre dernier, la commission temporaire pour la création d'un poste de travailleur social hors murs attaque la dernière ligne droite. Elle communique ainsi que son rapport final sera à l'ordre du jour de la séance du Législatif du 17 juin prochain.

Si ce dernier accepte les conclusions de la commission, la procédure en vue de la création du poste pourra être lancée. Les commissaires espèrent l'engagement de la personne idoine dans le courant du deuxième semestre 2021.

«Des générations qui s'opposent, des habitants mécontents, des jeunes délaissés, Saint-Imier fait face actuellement à la même réalité que tant d'autres villes en Suisse et dans le monde», constate la commission dans son communiqué. Ce n'est pas une raison pour baisser la garde. Elle reste convaincue qu'il existe des moyens «pour ouvrir le dialogue avec les habitants, jeunes

et moins jeunes, et retrouver un climat serein».

Le poste de travailleur social hors murs (TSHM) constitue un élément clé du dispositif, car il permet une présence informelle et en continu dans la rue, plus particulièrement dans les zones sensibles et les endroits fréquentés par les jeunes. «Sa mission sera d'initier et de stimuler des actions collectives et communautaires dans les différents secteurs de la ville.»

L'action d'un TSHM, telle qu'elle est imaginée par la commission, repose sur quatre piliers: la prévention, le tissage de liens avec les institutions, l'accompagnement éducatif ainsi qu'un suivi favorisant le dialogue, l'échange et l'intégration. «En apportant des réponses autres que répressives à la violence, aux incivilités et au mal-être d'une certaine jeunesse, le TSHM permettra aux jeunes de reprendre confiance en leurs capacités, de se sentir soutenus et reconnus», conclut la commission. | *cm*

Modernisation des réseaux souterrains

La Municipalité de Saint-Imier donnera le coup d'envoi, mardi 6 avril prochain, d'un important chantier à la rue Paul-Charmillot. Tous les réseaux souterrains (électricité, eau, assainissement et gaz) seront modernisés entre le local à vélos de l'école secondaire et le carrefour de la rue du Soleil.

Des sondages préparatoires seront réalisés entre le 6 et le 9 avril. A partir du 12 avril, le chantier proprement dit débutera dans la partie nord de la chaussée et le trottoir nord. Le trafic motorisé d'est en ouest ne sera dès lors possible que sur la voie sud. Les piétons pourront faire usage du trottoir sud et l'accès aux bâtiments riverains sera garanti. D'autres informations seront données ultérieurement en fonction de l'avancée des travaux.

Le Conseil municipal rappelle l'importance de respecter la signalisation mise en place. Il remercie les riverains et les automobilistes de leur patience. | *cm*

Marché du vendredi 2 avril avancé au jeudi

Ce n'est pas un poisson d'avril!

En raison du Vendredi Saint, le marché qui a habituellement lieu le vendredi est avancé d'un jour cette semaine. Il se déroulera le jeudi 1^{er} avril.

Toujours sur la Place du Marché.

En présence... du Panier du Pêcheur – il y aura du poisson d'avril, donc – et des autres commerçants fidèles au rendez-vous.

Merci de prendre note de ce changement.

| *cm*

Foire de printemps maintenue

Fidèle à la ligne qu'il suit depuis le début de la pandémie, le Conseil municipal a décidé de maintenir la foire de printemps. Celle-ci se déroulera le vendredi 30 avril prochain.

A une exception près, tout au début de la crise sanitaire, les deux marchés hebdomadaires de Saint-Imier se sont déroulés sans interruption depuis mi-mars 2020. Quant à la foire, si l'édition printanière avait dû être annulée au plus fort des contaminations, elle a retrouvé la Grand-rue en automne.

Tous les magasins étant à nouveau ouverts, le Conseil municipal a estimé qu'il n'y avait pas de raison de ne pas autoriser le déroulement de la foire de printemps. L'espace offert entre la Place du Mar-

ché et la Place du 16-Mars, voire jusqu'à la hauteur du Rio Bar en fonction du nombre de forains, permet de maintenir une distance suffisante entre les stands et garantit une bonne fluidité dans les déplacements des visiteurs.

Port du masque obligatoire

Les dispositions de sécurité prises en octobre 2020 (respect des distances, mise à disposition de gel par tous les commerçants) seront reconduites. Par rapport à la dernière

édition, le port du masque sera cette fois obligatoire dans tout le périmètre de la foire.

La nourriture ne pourra être vendue qu'à l'emporter, donc complètement emballée. Enfin, sous réserve que cette restriction tombe avant fin avril, aucun banc, aucune table ou table haute ne sera toléré.

A moins que le Conseil fédéral ne durcisse les mesures en vigueur d'ici là, Saint-Imier vivra donc à l'heure de la foire le vendredi 30 avril, un jour seulement après l'arrivée des coureurs du Tour de Romandie. | *cm*

Le clin d'œil

www.dessindepresse.ch

Transmission du Covid-19
Un rongeur serait l'animal intermédiaire entre la chauve-souris et l'homme



Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

Conseil de ville de Saint-Imier

Séance ordinaire du jeudi 11 mars 2021, tenue dès 19h30 dans la grande salle de la Salle de spectacles

Présidence: Patrick Domon, président
Secrétaire: Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Patrick Domon, président: « Mesdames et Messieurs, il est 19h30. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil de ville. Monsieur le maire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Monsieur les représentants de la presse, cher public présent ce soir. A toutes et tous, je vous adresse la cordiale bienvenue. Je salue tout particulièrement les nouvelles personnes qui siègent avec nous ce soir pour la première fois. Il est réjouissant de constater que la politique sait encore intéresser les jeunes puisque nous accueillons ce soir trois personnes qui n'ont pas la trentaine, voire même pas la vingtaine pour le benjamin. Bienvenue à vous, Jessica Haenni, conseillère municipale, Morgane Burgener et Ugo Boillat, conseillère et conseiller de ville pour le parti ARC. Il est certes un peu moins jeune, mais le Conseil de ville lui est familier. Il connaît bien les rouages de la politique, bon retour parmi nous, Michel Bastardoz, PLR. Pour la deuxième année consécutive, les conditions sanitaires nous obligent à siéger dans cette salle. Si ce cadre a l'avantage de permettre de nous retrouver physiquement, nous ne devons pas pour autant oublier de suivre les mesures de protection qui sont de mise. Elles sont standards, vous les connaissez, je ne vais donc pas les répéter. Je me permets tout de même de relever que le port du masque est obligatoire. Cela va compliquer quelque peu le travail de notre vice-chancelier, puisque la qualité de l'enregistrement de la séance, qui lui sert pour la rédaction du procès-verbal, s'en trouvera péjorée. Aussi

je vous remercie de parler bien fort lors de vos prises de parole. Et merci à l'assemblée d'offrir le meilleur silence possible lorsque quelqu'un s'exprime. Par ailleurs, je relève que les masques chirurgicaux étouffent moins la voix que les masques en tissu. Si vous avez la possibilité d'en tenir compte, ce serait parfait. »

Patrick Domon, président: « Vous avez reçu l'ordre du jour de cette séance. Est-ce que ce dernier appelle des modifications de votre part? »

Patrick Domon, président: « Cela ne semble pas être le cas, la séance se déroulera donc en respect de cet ordre du jour. »

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020
3. Communications du président et du maire
4. Crédit d'engagement de 5011 300 francs, prévu au plan financier (financé par le fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau potable), pour le remplacement des conduites de transport d'alimentation en eau potable entre la source de la Raisetsette et les réservoirs de Sur les Crêts – décider du mode de financement : préavis pour le Corps électoral
5. Crédit d'engagement de 900 000 francs, prévu au plan financier, pour la réfection des réseaux souterrains de la Rue du Vallon entre les carrefours avec la rue Saint-Martin et la rue de Châtillon – décider du mode de financement : décision
6. Règlement sur la taxe de plus-value foncière : décision

7. Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction (RAC) – Changement d'affectation de la ZUP J 1 en zone mixte 1 C3a : décision
8. Rapport intermédiaire de la motion « Pour la création d'un poste de travailleur(se) social(e) hors murs », déposée le 3 septembre 2020 par la fraction socialiste (PS) : information
9. Nomination d'un membre au sein de la commission urbanisme et mobilité, en remplacement de Philippe Garraux, démissionnaire au 31 décembre 2020
10. Nomination de deux membres au sein de la commission de la jeunesse, en remplacement de Danika Perret et de Gérald Bassard, démissionnaires
11. Nomination d'un membre au sein de la commission temporaire « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral », en remplacement de Florine Pessotto-Bueche, démissionnaire au 31 décembre 2020
12. Nomination d'un membre au sein de la commission spéciale « Maison de la Musique », en remplacement de Florine Pessotto-Bueche, démissionnaire au 31 décembre 2020
13. Traitement de la motion urgente « Actualisations du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier » de la fraction libérale-radical (PLR), réceptionnée par la chancellerie municipale le 16 février 2021 : décision
14. Motions et interpellations
15. Petites questions
16. Divers et imprévu

1. Appel

Patrick Domon, président: « Je remercie Michèle Comte, ARC, secrétaire du bureau, de procéder à l'appel. »

Sont présents: Cédric Spielhofer (PLR), Denis Gerber (PLR), Michel Bastardoz (PLR), Mathias Nikles (PLR), Yann Doutaz (PLR), Samuel da Silva (PLR), Gisèle Tharin (PLR), Gaëtan Aellen (PLR), Christian Tharin (PLR), Daniel Müller (PLR), Patrick Domon (ARC), Michel Meyer (ARC), Josepha Chiesa (ARC), Ugo Boillat (ARC), Claude Voisin (ARC), Raphaël Perotto (ARC), Morgane Busian (ARC), Danika Perret (ARC), Morgane Burgener (ARC), Michèle Comte (ARC), Elisabeth Beck (PS), Nathalie Fiechter (PS), Michel Ruchonnet (PS), Vital Carnal (PS), Marie Ruchonnet (PS) et Joëlle Häller (sans parti)

Sont excusés: Jean-Paul Gerber (PLR), Swann Thommen (ARC), Roger Comte (ARC), Gerolamo Pepe (PS) et Loïc Springenfeld (PS)

Conseil municipal: Patrick Tanner (maire), Olivier Zimmermann (vice-maire), Jessica Haenni, Paula Tanner, Corentin Jeanret, Josika Iles, Marcel Gilomen et Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé: –

Presse: Loris Studer (*TeleBielingue*), Céline Lo Ricco Châtelain (*Le Quotidien Jurassien*), Natacha Mengoli (*RJB*) et Blaise Droz (*Le Journal du Jura*)

Public: Philippe Tanner, Marlyse Meyrat, Cévan Froidevaux, Elvis Martinez Rodriguez, Daniela Voisin et Vanina Rossini (citoyens de Saint-Imier)

Patrick Domon, président: « Je rappelle la répartition du travail des scrutateurs que je remercie d'avance au passage. Le scrutateur à ma droite comptabilisera les voix de la fraction PLR et du bureau, celui à ma gauche les voix de la fraction ARC, du Parti socialiste et de Joëlle Häller, sans parti. »

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020

Au vote, le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 est approuvé par 25 voix. Michel Bastardoz, PLR, ne s'est

pas levé au moment du vote, celui-ci n'étant pas conseiller de ville au 10 décembre 2020.

3. Communications du président et du maire

Patrick Domon, président: « Le livre de cette législature s'ouvre ce soir sur un nouveau chapitre. Une année commence, avec son lot de nouveaux défis, d'affaires en cours, de moments attendus, probablement de surprises, de situations enthousiasmantes, d'autres de déception. Nous vivrons des victoires, mais aussi des frustrations. Assurément. C'est tous ensemble, pourtant, que nous serons les auteurs de ce bout d'histoire que nous nous apprêtons à écrire. J'espère sincèrement que notre multitude de visions, opinions et valeurs saura enrichir notre texte et que ce dernier sera notre fierté dans le regard de ceux qui nous ont élus. Je ne fais rien d'autre qu'enfoncer une porte ouverte en rappelant le contexte difficile que nous traversons depuis une année. Comme ailleurs, à Saint-Imier, la pandémie nous touche de bien des manières: bien sûr, il y a les victimes directes de la Covid, des Imériennes et Imériens qui ont été touchés dans leur santé. Il y a aussi ceux pour qui la santé va, mais pour qui tout va mal, je pense ici à tous ceux qui souffrent de répercussions dans leur vie professionnelle, à tous ceux qui d'ordinaire enrichissent notre qualité de vie par leurs engagements, nos restaurateurs, nos commerçants, nos artisans, toutes les personnes impliquées dans des sociétés qui aujourd'hui tournent au ralenti, à nos jeunes qui auraient tant besoin de liberté et de légèreté dans leurs contacts, et que dire des personnes âgées ou malades qui se retrouvent souvent seules. Cette liste n'est en rien exhaustive, mais déjà ô combien triste en l'état. J'aimerais sincèrement que nous gardions bien cela en tête dans nos prochains échanges. S'il y a une période qui s'ouvre et qui appelle à une unité politique forte, intelligente, construite, rassurante, efficiente et à l'écoute, c'est là. Maintenant. Montrons aux Imériennes et aux Imériens que nous savons travailler ensemble dans ce contexte de crise. Et j'espère qu'à la fin de l'année nous signerons un chapitre politique dont nous serons tous

fiers, un texte soigné dans son contenu et dans sa forme. Je ne terminerai pas ce premier discours sans vous remercier encore chaleureusement de m'avoir élu à la présidence de ce Conseil. Sachez que je m'en sens très honoré. J'espère pouvoir vous proposer un cadre qui nous permettra de vivre de riches débats, respectueux et fructueux. Merci. »

Patrick Domon, président: « S'agissant des représentations, eh bien, depuis le début de l'année, je n'ai reçu aucune sollicitation. Je précise toutefois que je ne prendrais personnellement. Espérons que nous retrouverons rapidement des conditions qui nous permettront à nouveau de vivre tous ces étapes et jalons de vie de société, ô combien importants. Parmi le courrier de ce début d'année, vous dire que nous avons reçu des remerciements en lien avec nos dons de décembre dernier. Les Cartons du cœur, par son président Claude Nussbaumer et sa caissière Arlette Mosimann, nous remerciant vivement et chaleureusement pour ce don bienvenu. Un beau geste de solidarité, selon eux, en ces temps difficiles, plus utile que jamais. Ils rappellent que tous les dons sont destinés à l'achat de marchandises. Pauline Schoos, directrice de Sasdoval, nous remercie également pour notre soutien qu'elle qualifie de primordial pour le service et son équipe. Elle précise qu'il sera utilisé exclusivement pour l'achat de matériel dédié à la mobilité et aux soins palliatifs. J'en ai terminé avec mes points, je passe la parole à M. le Maire, Patrick Tanner. »

Patrick Tanner, maire: « Au nom de l'Exécutif, je tiens tout d'abord à vous souhaiter, M. Domon, une belle et agréable année à la présidence du Conseil de ville et j'espère que celle-ci sera riche en échange et en débats d'idées pour l'intérêt supérieur de notre cité. Je nous souhaite également de revenir très prochainement à une situation un peu plus normalisée ou masques et distances physiques ne viendront plus empêcher les rencontres et rassemblements tellement importants pour la cohésion dans notre société toujours plus numérisée. J'en profite également pour souhaiter au nom du Conseil municipal la bienvenue à nos trois nouveaux conseillers de ville, Morgane Burgener, Hugo Boillat et Michel Bastardoz. Je

souhaite que chacune et chacun de vous trouve du plaisir et de la satisfaction dans cette noble tâche au service de la collectivité.

Concernant mes communications, j'en ai une à vous partager ce soir, elle concerne les compteurs intelligents. En application de l'article 18 du Règlement d'organisation, le Conseil municipal informe le Conseil de ville des dépenses liées si elles sont supérieures à ses compétences financières. Faisant suite à une séance d'information du 17 novembre dernier puis aux préavis favorables des commissions de l'équipement et des finances, le Conseil municipal a accepté dans sa séance du 23 février dernier de libérer un crédit-cadre de 1 350 000 francs pour financer, entre 2021 et 2027, le déploiement du smartmetering dans le réseau électrique de la commune de Saint-Imier, conformément aux obligations de la législation fédérale. Ce crédit est prévu au plan financier et constitue une dépense liée compte tenu de son caractère contraignant et obligatoire. Le déploiement du comptage électrique intelligent, dit *smartmetering*, est une obligation légale fédérale (OAPEL art. 31^a) depuis le 1^{er} janvier 2018 pour tous les distributeurs suisses tels que les Services techniques de Saint-Imier. Le 31 décembre 2027, au minimum 80 % des compteurs électriques devront répondre aux exigences du comptage smart. Un compteur intelligent doit pouvoir, au minimum, transmettre un profil de consommation précis au quart d'heure près, le lendemain de la consommation. Les défis liés au déploiement en quelques années de plus de 3000 compteurs (sur 3800) de nouvelle génération à Saint-Imier sont multiples. Cyber sécurité, protection des données, transmission et gestion de ces dernières au moyen de la technologie big data, pression sur les prix en sont les principaux. Pour relever ces défis nouveaux, les dix communes partenaires de la Charte ont entrepris des travaux préparatoires dès 2017. Des études préalables leur ont permis de définir une stratégie commune qui est fondamentale dans un domaine où les efforts financiers de déploiement, y compris les achats de matériel, décroissent nettement avec l'augmentation du nombre de compteurs. Un premier crédit de 229 998 francs destiné à financer cette phase d'étude et les dépenses répétitives de

la gestion du projet smartmeter entre 2019 et 2027 a été accepté par le Conseil municipal de Saint-Imier le 25 février 2019 en tant que dépense liée. Cette phase d'étude a été confiée à SACEN SA dont notre commune est actionnaire. Les premières investigations ayant démontré que des économies d'échelle pouvant atteindre 30 % étaient réalistes par rapport à des solutions individuelles, des contacts ont été pris à l'échelle de la Romandie. Cette approche a mis en évidence une volonté de collaboration de la plupart des acteurs romands de taille et de stratégie d'entreprise comparable à celle des actionnaires de SACEN SA. Son but était de relever ensemble les défis technologiques, de sécurité (cybercriminalité), économiques, financiers et opérationnels (ressources humaines compétentes disponibles) à des prix compétitifs. Des études menées dès juin 2019 ont finalement abouti à une solution testée regroupant des distributeurs romands gérant un nombre important de compteurs électriques tout en garantissant l'autonomie de chaque distributeur, tel que nos Services techniques. Il s'agit en quelque sorte de bénéficier dans les domaines où cela s'avère judicieux. A prestations égales, on peut articuler un rapport des dépenses de 1/10 entre une solution individuelle et la solution regroupée. De plus, avec les nouvelles technologies digitales (big data) qui seront développées, il sera possible de déployer ultérieurement des prestations de services tel le comptage multifluide pour l'eau et le gaz ainsi que le suivi des consommations en quasi temps réel (toutes les 5 secondes au lieu de 15 minutes le jour d'après). Il est donc prévu un regroupement pour garantir les meilleures prestations possibles au meilleur prix à SACEN et donc à ses dix communes propriétaires. Pour garantir l'autonomie communale, bon nombre de prestations et services resteront entre les mains des distributeurs tels que les STSI. Mentionnons, par exemple, le système informatique de gestion, la transmission des données, la facturation, les travaux de remplacement des compteurs. D'après les projections actuelles, les coûts induits par ce projet, qui légalement pourraient être imputés aux coûts du réseau, ne devraient pas induire d'augmentation des prix de l'électricité. »

4. Crédit d'engagement de 5011 300 francs, prévu au plan financier (financé par le fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau potable), pour le remplacement des conduites de transport d'alimentation en eau potable entre la source de la Raisetsette et les réservoirs de Sur les Crêts – décider du mode de financement: préavis pour le Corps électoral

Rapport du Conseil municipal:

Dans le cadre du système d'alimentation régional en eau potable du vallon de Saint-Imier, la source de la Raisetsette, qui appartient et est exploitée depuis 1895 par la commune de Saint-Imier, a été reconnue par l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne comme une des quatre ressources d'importance régionale du haut-vallon de Saint-Imier. Les autres sont les puits des Sauges, la source du Torrent et les puits de Courtelary – Cortébert. A elles quatre, ces ressources permettent de garantir la sécurité d'approvisionnement en eau potable.

En 2019, la source de la Raisetsette a été complétée par les puits des Sauges exploités par EAU-Vallon SA dont le capital-actions est détenu par la commune de Saint-Imier et le Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF).

Conformément aux accords signés, les communes de Cormoret, Courtelary, Sonviller et Renan seront entièrement alimentées par nos Services techniques d'ici la fin de cette année. Il est par conséquent impératif de garantir un fonctionnement optimal de la source de la Raisetsette et des conduites de transport reliant Cormoret à Saint-Imier.

Aujourd'hui, deux conduites de transport amènent l'eau de la source de la Raisetsette à Saint-Imier. La première, d'une longueur d'environ 4300 mètres et construite en 1893, est d'origine. D'un diamètre de 225 mm, elle alimente directement les quartiers est de la ville par le Passage de la Raisetsette. Une seconde conduite d'une longueur d'environ 4900 mètres a été construite en 1973 pour amener l'eau de la source aux réservoirs de Sur les Crêts à Saint-Imier.

Les deux conduites sont reliées via deux chambres de commutation et fonctionnent en parallèle.

Depuis plusieurs années déjà, la plus récente des deux, en fonte ductile de 300 mm de diamètre, montre des signes de faiblesse. De nombreuses fuites ont déjà dû être réparées, la corrosion des tuyaux étant à chaque fois en cause. Afin de limiter les pertes, un remplacement complet de la conduite est nécessaire.

La conduite construite en 1893 semble en meilleur état, mais elle arrive également en fin de vie après bientôt 128 ans d'exploitation. De plus, en raison des nombreuses prises d'eau qui sont installées le long du tracé pour alimenter des abreuvoirs, elle ne correspond plus aux normes actuelles. Compte tenu du risque trop élevé de contamination de l'eau traitée, elle ne peut plus être utilisée comme conduite de transport.

Plusieurs variantes de remplacement ont été étudiées. La solution retenue consiste à utiliser l'ancienne conduite par les améliorations foncières du canton de Berne comme fourreau pour une nouvelle conduite d'alimentation en eau des abreuvoirs des bourgeoises de Cormoret et Villeret situés le long du tracé depuis Saint-Imier. Les modalités de reprise, d'investissement puis d'exploitation sont actuellement en cours de discussion.

La conduite de 1973 serait quant à elle remplacée par deux nouvelles conduites en parallèle, pour l'essentiel en conservant son tracé actuel. En condition normale, une conduite de transport servirait au refoulement en direction de Saint-Imier et l'autre à l'alimentation du syndicat Courtelary/Cormoret depuis les réservoirs de Saint-Imier.

Le projet de nouvelles conduites de transport s'étend sur un tracé de près de 4900 mètres entre la station de pompage (STAP) de la Raissette et les réservoirs est de Saint-Imier. Ce projet traverse trois communes : 1.8 km de conduites sont situées sur Cormoret, 2.0 km sur Villeret et 1.1 km sur Saint-Imier.

Les deux nouvelles conduites présenteront des diamètres de 200 et 250 mm et seront constituées de tuyaux en fonte ductile, avec revêtement extérieur et intérieur en mortier de ciment. La pression nominale (PN), soit la résistance des conduites entre la STAP de la Raissette et la chambre de livraison de Cormoret, sera supérieure (PN 25) au reste du tracé (PN 16) en raison de la forte pression.

Les travaux seront réalisés par tronçons. Sur l'ensemble du tracé, des tubes de protection de câble seront posés en parallèle des conduites d'eau pour le raccordement à la télégestion régionale. Les équipements anti coup de bélier présents à la Raissette devront eux aussi être renouvelés et adaptés aux nouvelles conduites de transport.

Coûts du projet

Les coûts du projet ont été calculés sur la base des travaux de fourniture et de pose de conduites entre les réservoirs de Sur les Crêts et celui des Philosophes entre 2018 et 2019. La variante retenue est celle du terrassement traditionnel (excavatrice) qui est a priori la plus avantageuse. Une variante d'entreprise n'est toutefois pas à exclure lors de la phase d'appel d'offres.

Les données techniques calculées dans le cadre de la préparation du rapport de plan de quartier permettent ainsi d'estimer les coûts du projet de la manière suivante :

Description	Montants [CHF]
Génie civil	1'317'000.–
Appareillage (conduites, vannes, ...)	2'663'000.–
Divers et imprévus (10 %)	398'000.–
Honoraires ingénieurs et spécialistes	220'000.–
Compensations écologiques	55'000.–
TOTAL travaux et honoraires HT	4'653'000.–
TVA (7.7 %)	358'281.–
Total TTC	5'011'281.–

Tableau : estimation des coûts du projet (+/-10 %)

Dans la nouvelle Loi sur l'alimentation en eau (LAEE), le remplacement des conduites de transport ne pourra à l'avenir plus faire l'objet d'une subvention du Fonds pour l'alimentation en eau du canton.

Selon les échanges avec l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne, ce projet pourrait cependant encore être soumis à l'ancienne loi de subventionnement des infrastructures de transport d'eau potable et faire l'objet d'un crédit supplémentaire à la promesse de subvention existante du 7 novembre 2019.

Une contribution cantonale de 25 %, ce qui représente plus d'un million de francs, pourrait ainsi venir en diminution de l'investissement. Une demande de subvention a d'ores et déjà été effectuée dans ce sens auprès du canton qui demande, en préalable à toute décision, que le crédit d'engagement garantissant le financement du projet soit libéré par les autorités compétentes. Le Corps électoral imérien devrait être sollicité lors des votations du 13 juin prochain.

Les commissions de l'équipement et des finances ont préavisé favorablement à l'unanimité la libération de ce crédit, tout en précisant que le renouvellement de ces conduites sera assuré par le fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau potable et qu'aucune augmentation du prix de l'eau ne sera par conséquent nécessaire.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande l'acceptation du crédit d'engagement de 5011300 francs, prévu au plan financier et financé par le fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau potable (avec la possibilité d'emprunter), pour le remplacement des conduites de transport d'alimentation en eau potable entre la source de la Raissette et les réservoirs de Sur les Crêts.

Ouverture de la discussion :

Raphaël Perotto, ARC : « La fraction ARC a pris connaissance des rapports du Conseil municipal et du chef du Service de l'équipement et des documents complémentaires concernant le remplacement des conduites de transport d'alimentation en eau potable entre la source de la Raissette et les réservoirs de Sur les Crêts. D'ici la fin de l'année, nos Services techniques devront assurer l'alimentation en eau des communes de Cormoret, Courtelary, Sonvilier et Renan. Par conséquent, il est impératif de continuer à garantir un fonctionnement optimal de la source de la Raissette exploitée depuis 1895 par notre commune. Les affres du temps ayant fait leur œuvre, les deux conduites amenant l'eau de la source à Saint-Imier sont attaquées par la corrosion et la plus ancienne, après plus de 125 ans de bons et loyaux services, ne correspond plus aux normes actuelles et présente des risques de contamination de l'eau traitée. Il est important de souligner qu'aucune augmentation du prix de l'eau ne sera nécessaire et que si le

crédit d'engagement garantissant le financement du projet est accepté ce soir et (par les autorités compétentes) lors des votations du 13 juin prochain, ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention du canton de plus d'un million de francs, ceci grâce à la demande de subvention de la commune datée d'avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'alimentation en eau qui n'octroie plus d'aides pour les conduites de transport. Pour ces raisons, la fraction ARC approuve à l'unanimité la libération d'un crédit d'engagement de 5011300 francs pour le remplacement des conduites de transport, prévu au plan financier et financé par le fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau potable. »

Nathalie Fiechter, PS : « La fraction socialiste a lu avec attention le dossier sur le renouvellement des conduites d'eau. Elle a tout particulièrement apprécié le très intéressant dossier de Mémoires d'Ici, dont elle a eu plaisir à prendre connaissance. C'est une belle histoire d'Eau. En résumé, nos conduites d'eau sont vieilles et usées et il faut garantir la sécurité d'approvisionnement en eau potable, tant pour Saint-Imier que pour les villages avoisinants. La corrosion des tuyaux a provoqué de nombreuses fuites qui ont dû être réparées et qu'il faut songer à limiter. Compte tenu, par ailleurs, du risque trop élevé de contamination de l'eau traitée, qui ne permet plus à une partie des conduites d'être utilisées comme conduites de transport, le renouvellement de ces conduites apparaît nécessaire et inéluctable. La fraction socialiste recommande à l'unanimité l'acceptation du crédit d'engagement de 5011300 francs, prévu au plan financier et financé par le fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau potable (avec la possibilité d'emprunter), pour le remplacement des conduites de transport d'alimentation en eau potable entre la source de la Raissette et les réservoirs de Sur les Crêts. »

Cédric Spielhofer, PLR : « Le PLR a étudié le dossier concernant le remplacement des conduites de transport en eau entre la source de la Raissette et les réservoirs de Sur les Crêts. Afin de respecter les normes de la nouvelle Loi sur l'alimentation en eau potable, chaque commune doit disposer d'au minimum deux sources, afin de pouvoir garantir l'approvisionnement d'eau de qualité à la population. Saint-Imier dispose actuellement d'un approvisionnement flambant neuf des puits des Sauges. Afin de pouvoir respecter la nouvelle norme en vigueur, nous devons renouveler l'approvisionnement venant de Cormoret. La commune a investi passablement d'argent les dernières années pour la remise en état de la station de pompage de la Raissette. Il s'agit ici des derniers travaux à réaliser pour avoir une station à jour. Le PLR accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de 5011300 francs prévu au plan financier et financé par le fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau potable. Si besoin, un emprunt peut également être réalisé. »

Joëlle Häller, sans parti : « J'ai lu attentivement le dossier et j'accepte le crédit demandé. »

Au vote, le crédit d'engagement de 5011300 francs, prévu au plan financier (financé par le fonds de maintien de la valeur du réseau d'eau potable), pour le remplacement des conduites de transport d'alimentation en eau potable entre la source de la Raissette et les réservoirs de Sur les Crêts, avec possibilité d'emprunter, est accepté à l'unanimité.

Patrick Doman, président : « Avant de passer au point suivant, j'aimerais encore remercier le Conseil municipal d'avoir joint à la documentation le dossier de Mémoires d'Ici intitulé *L'arrivée de l'eau courante à Saint-Imier*. J'ai trouvé très intéressant d'avoir cet éclairage historique en regard au dossier pragmatique du point à traiter. Merci. »

5. Crédit d'engagement de 900000 francs, prévu au plan financier, pour la réfection des réseaux souterrains de la rue du Vallon entre les carrefours avec la rue Saint-Martin et la rue de Châtillon – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

La rénovation des réseaux souterrains et du revêtement de la rue du Vallon entre les carrefours avec les rues de Châtillon et de Saint-Martin est prévue de longue date au plan financier. Ce secteur sera intégré au système séparatif entre les eaux usées et les eaux claires. Il verra en outre ses conduites d'eau, de gaz et son alimentation électrique renouvelées.

Afin d'exploiter au mieux les synergies, le revêtement de la totalité de la chaussée et des trottoirs sera remis à neuf. L'éventuel changement d'affectation du jardin public sera également pris en compte dans le projet de rénovation des réseaux souterrains de la rue du Vallon, tout comme le rapport lié à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Il est également important de signaler que le canton de Berne, par son Office des ponts et chaussées (OPC), prévoit de réaliser d'importants travaux de requalification des rues cantonales de Châtillon, du Vallon, de la Gare et de la Suze en 2022. Le projet est actuellement en cours de planification. Il consistera à réaménager le tracé de la route cantonale et les trottoirs adjacents, de renouveler les infrastructures souterraines communales en synergie, de redéfinir l'espace public de la Place de la Gare, de favoriser la mobilité douce ainsi que l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Finalement, les arrêts de bus seront également adaptés à la LHand (Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées).

Afin de permettre une bonne coordination entre les deux projets et de répondre aux besoins de modernisation des réseaux souterrains, les travaux suivants sont planifiés en 2021 :

Evacuation des eaux

Selon le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) communal, la rue du Vallon doit être mise en système séparatif. Cette évolution permettra à terme d'amener les eaux claires de la rue Saint-Martin ainsi que celles de la rue et de la Place du Marché vers la Suze plutôt qu'à la station d'épuration. Le collecteur d'égouts

sera partiellement renouvelé, alors qu'une nouvelle conduite d'évacuation des eaux claires sera posée. Les bâtiments de la rue du Vallon seront raccordés au système séparatif. Un budget de 300000 francs est prévu au plan financier pour les travaux sur le réseau d'assainissement.

Gaz

Plusieurs bâtiments sont raccordés au réseau de distribution de gaz à la rue du Vallon. La conduite les alimentant est en fonte grise de 75 mm ; elle doit être impérativement renouvelée pour des questions de sécurité. En effet, plusieurs fuites ont déjà dû être colmatées ces dernières années dans ce secteur. Le plan financier prévoit un investissement de 200000 francs pour rénover le réseau de gaz de la rue du Vallon.

Route et trottoirs

La chaussée et les trottoirs de la rue du Vallon seront renouvelés afin de correspondre aux standards actuels et favoriser l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Des investigations complémentaires seront réalisées afin de déterminer si le coffre de l'ensemble de la chaussée devra être renouvelé. Le projet tiendra également compte des nouveaux aménagements en lien avec le projet hôtelier. Celui-ci fait actuellement l'objet d'une procédure qualifiée réunissant plusieurs experts dans le but d'obtenir une intégration de qualité à l'endroit convoité. Un budget de 200000 francs est prévu au plan financier pour ces travaux. Le projet d'aménagement définitif sera finalisé une fois l'issue de la procédure qualifiée connue ; il fera l'objet d'un préavis de la Commission urbanisme et mobilité.

Eau potable

Le réseau d'eau potable présent dans ce secteur est vétuste. Il a connu plusieurs ruptures ces dernières années. La conduite en fonte grise d'un diamètre de 100 mm sera remplacée par une conduite en fonte ductile de 150 mm sur 150 mètres, depuis le carrefour avec la rue de Châtillon jusqu'à l'ouest du croisement avec la rue Saint-Martin. Les raccordements privés seront également renouvelés jusqu'au trottoir. Les coûts de rénovation du réseau d'eau devraient s'élever à 100000 francs, qui seront financés par le budget de fonctionnement 2021 (7101.3143.02).

Electricité

Le réseau basse tension et l'éclairage public seront modernisés. Une batterie de tubes électriques sera posée ainsi que des armoires et des chambres de distribution. Un montant de 100000 francs de la rubrique 8711.3143.05, *Modernisation du réseau électrique*, du budget de fonctionnement sera consacré à ces travaux. Une coordination est également prévue avec Diatel SA pour la modernisation du réseau multimédia.

Coûts du projet

Les coûts du projet peuvent être résumés comme suit :

Objet/ réseau	Montants	Financement
Assainissement (eaux usées)	300'000.–	Investissement prévu
Gaz	200'000.–	Investissement prévu
Route et trottoirs	200'000.–	Investissement prévu
Eau potable	100'000.–	Entretien du réseau
Electricité	100'000.–	Entretien du réseau
TOTAL travaux et honoraires TTC	900'000.–	Prévu au plan financier

Tableau : estimation des coûts du projet (+/-10 %)

En se basant sur les préavis unanimes des commissions de l'équipement et des finances, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de 900000 francs TTC prévu au plan financier, pour la réfection des réseaux souterrains de la rue du Vallon entre les carrefours avec la rue Saint-Martin et la rue de Châtillon, en le finançant par l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

Gaëtan Aellen, PLR : « Notre fraction a pris connaissance du rapport concernant la réfection de la rue du Vallon et des réseaux souterrains entre les carrefours avec la rue Saint-Martin et la rue de Châtillon. Pour les raisons suivantes :

- renouvellement de la conduite de gaz pour des questions de sécurité ;
- éviter de nouvelles ruptures en assainissant le réseau d'eau potable ;
- mise en système séparatif de l'évacuation des eaux de la rue du Vallon ;
- favoriser l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite en adaptant aux exigences de notre temps les trottoirs ainsi que la chaussée de la rue du Vallon ;
- modernisation du réseau basse tension et de l'éclairage public ;

le PLR accepte la libération d'un crédit d'engagement de 900000 francs prévu au plan financier pour la réfection des réseaux souterrains de la Rue du Vallon entre les carrefours avec la rue Saint-Martin et la rue de Châtillon en le finançant par emprunt. Cependant, la fraction PLR exige avec force que si la construction de l'hôtel devait être acceptée, les services concernés de la Municipalités coordonnent leurs différentes interventions afin d'éviter de faire le travail à double, ce qui permettra sans aucun doute d'éviter des frais supplémentaires. »

Claude Voisin, ARC : « Les membres de notre fraction ont pris connaissance du rapport des Services techniques qui proposent une réfection des réseaux souterrains de la rue du Vallon entre les carrefours de la rue Saint-Martin et Châtillon. Ce projet nous semble important et nécessaire. Les améliorations apportées à nos conduites souterraines ne doivent pas être remises en cause. De plus, le projet est étudié de manière judicieuse puisqu'il tiendra compte de l'éventuelle construction de l'hôtel et que la remise à neuf du revêtement des chaussées et des trottoirs est également prévue. La fraction ARC accepte la libération d'un crédit d'engagement de 900000 francs, prévu au plan financier, en le finançant par l'emprunt. Nous tenons également à remercier le Département de l'équipement pour le travail effectué et la rédaction du rapport. »

Nathalie Fiechter, PS : « Projet prévu de longue date, la rénovation des réseaux souterrains et du revêtement de la Rue du Vallon, entre les carrefours avec les rues de Châtillon et de Saint-Martin, a été planifiée pour 2021. La fraction socialiste adhère totalement à ce projet.

Elle est satisfaite de savoir que ce secteur verra ses conduites d'eau, de gaz et son alimentation électrique renouvelées et surtout que le revêtement de la totalité de la chaussée et des trottoirs sera remis à neuf. Elle approuve donc à l'unanimité, pour la réfection de ces réseaux et du revêtement de la rue, la libération d'un crédit d'engagement de 900 000 francs TTC prévu au plan financier, en le finançant par l'emprunt.»

Patrick Domon, président : «Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole?»

Patrick Domon, président : «Joëlle Häller, sans parti?»

Joëlle Häller, sans parti : «Non, merci.»

Patrick Domon, président : «Bien, nous pouvons passer au vote.»

Au vote, le crédit d'engagement de 900 000 francs, prévu au plan financier, pour la réfection des réseaux souterrains de la rue du Vallon entre les carrefours avec la rue Saint-Martin et la rue de Châtillon, en le finançant par l'emprunt, est accepté à l'unanimité.

6. Règlement sur la taxe de plus-value foncière : décision

Rapport du Conseil municipal :

Dans son Plan directeur 2030, le Conseil-exécutif bernois fixe les priorités en matière d'investissements dans l'infrastructure de transport et coordonne le développement du milieu bâti et celui des transports.

L'urbanisation concentrée que préconise le canton de Berne est conforme au principe d'une utilisation mesurée du sol. Les communes devront par conséquent à l'avenir avant tout se développer à l'intérieur de leurs zones construites et ne procéder à des classements en zone à bâtir qu'à titre exceptionnel. Il s'agit parallèlement de maintenir ou même de renforcer la qualité de l'habitat et, plus généralement, du milieu bâti (espaces libres, espaces publics, valeur du site construit, etc.).

Le potentiel d'urbanisation interne est reconnu et exploité depuis de nombreuses années dans le canton de Berne. En effet, le Programme des pôles de développement économique (PDE) vise depuis plus de 30 ans une concentration des places de travail à forte valeur ajoutée en des sites sélectionnés. Ce programme vise l'aménagement de superficies en des emplacements centraux et stratégiques du canton de Berne, bien raccordés aux réseaux des transports, de telle sorte que des entreprises puissent s'y installer, construire ou s'agrandir dans les meilleurs délais possibles. C'est notamment le cas de la zone indus-

trielle de La Clef à Saint-Imier, inscrite au programme des PDE depuis 1999 déjà. Il convient également de relever ici que depuis plusieurs années Saint-Imier ne dispose de plus aucune réserve pour procéder à de nouveaux dézonages. Il s'agit par conséquent d'exploiter au mieux son potentiel d'urbanisation vers l'intérieur.

Cependant, l'acceptation par le Parlement fédéral de l'arrêté du 21 juin 2019 sur l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire, qui entérine notamment la construction de la future halte CFF de La Clef, ouvre de nouvelles perspectives de développement de notre cité.

Inscrite en toutes lettres parmi les nouveaux arrêts financés par la Confédération, la réalisation du projet imérien permettra de desservir le pôle économique cantonal (PDE) de La Clef ainsi que le secteur de l'Hôpital du Jura bernois, tout en contribuant à une mobilité combinée des nombreux pendulaires.

Une forte urbanisation autour du futur arrêt de La Clef représente ainsi un objectif prioritaire tant pour la commune que pour le canton. Afin de concrétiser cette volonté, le canton a désigné, dans son plan directeur le secteur de La Clef – Vaurenin comme prioritaire pour l'extension du milieu bâti, en le classant comme pôle d'urbanisation d'importance cantonale consacré au logement.

De 40 000 m², ce nouveau pôle d'urbanisation d'importance cantonale consacré au logement permettra ainsi de concentrer une part importante des futurs habitants du vallon de Saint-Imier dans la localité-centre, à proximité de possibilités d'approvisionnement, de lieux de formation et de travail importants, dans un site bien desservi en direction des pôles de La Chaux-de-Fonds et de Bienne.

Toujours selon le plan directeur cantonal, un tel secteur peut être mis en zone à bâtir sans que sa surface ne compte pour le dimensionnement de la zone à bâtir communale. Il s'agit par conséquent d'une très belle opportunité de développement pour la commune de Saint-Imier. L'urbanisation concentrée et préconisée dans ce secteur devrait également constituer un

facteur décisif pour l'assainissement du bâtiment de l'Ancien asile et sa réaffectation prochaine.

L'impact de ce pôle cantonal est donc important pour notre commune. L'affectation prévue, avec une densité adéquate, doit par conséquent y être concrétisée en priorité. Le canton assurera en outre la promotion de ce futur pôle habitat.

En parallèle à la réalisation de la halte CFF, la municipalité doit engager les démarches de base pour réaliser ce projet de pôle d'habitat (inscription dans la zone à bâtir, vérification de la disponibilité des terrains, études pour la viabilisation du site, etc.).

La densité d'habitants voulue ainsi que les autres conditions devront encore être précisées dans la prochaine Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU), en fonction de l'évolution démographique et des besoins effectifs dans le vallon de Saint-Imier. Cette nouvelle zone à planification obligatoire (ZPO) devra impérativement englober une conception orientée mobilité douce, alors que les constructions devront quant à elles répondre à des prescriptions énergétiques élevées.

Dans le cadre de la modification de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), le législateur fédéral a précisé le mandat législatif concernant la compensation des plus-values résultant de mesures d'aménagement (taxe sur la plus-value).

Cela signifie que lorsqu'une commune classe un terrain agricole en zone à bâtir, la valeur de celui-ci s'accroît sensiblement sans contribution aucune du propriétaire. En effet, un terrain constructible coûte habituellement plus cher qu'un terrain agricole et la valeur est généralement plus élevée en zone d'habitation qu'en zone industrielle. Inversement, un terrain qui repasse en zone agricole perd de sa valeur. En modifiant la LAT, le Parlement a réitéré son attachement au principe de la taxation de la plus-value. Le droit fédéral comprend désormais lui-même une norme minimale que les cantons doivent mettre en œuvre dans les cinq ans, faute de quoi aucune nouvelle zone à bâtir ne pourra être créée à l'échéance du délai.

sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2020. Elles fixent dès lors les dispositions d'exécution nécessaires à la compensation de la plus-value.

A cette occasion, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a élaboré en collaboration avec l'Association des communes bernoises (ACB) des modèles de documents concernant la taxe sur la plus-value qu'il met à la disposition des communes.

Les marges de manœuvre pour adapter le règlement à la situation imérienne sont très faibles, car l'essentiel du règlement repose sur des exigences qui découlent de la LC ou de l'OC.

Afin d'initier les travaux préparatoires et sur préavis unanimes de la Commission urbanisme et mobilité et de la Commission des finances, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'approuver la nouvelle réglementation sur la taxe de plus-value foncière.

Ouverture de la discussion :

Patrick Domon, président : «Dans un premier temps, je vais ouvrir la discussion afin que vous puissiez partager globalement vos positions. Puis je vais parcourir les différents points de ce règlement. Vous pourrez alors intervenir pour toute remarque et/ou proposition de modification. Le cas échéant, nous procéderons alors au vote sur les modifications proposées. Puis nous passerons au vote du règlement dans sa version convenue. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder?»

... Il n'y a pas d'opposition à cette manière de procéder...

Elisabeth Beck, PS : «A la suite de la modification de la Loi sur l'aménagement du territoire (la LAT), une modification de la Loi cantonale sur les constructions à propos de la compensation des plus-values (taxe sur les plus-values) a été effectuée. L'Ordonnance cantonale sur les constructions a également dû être mise en conformité. La loi et l'ordonnance sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2020. Le droit fédéral demandant que la norme minimale soit mise en œuvre dans les cinq ans par le canton a été respecté. Il s'agit maintenant pour la commune de Saint-Imier d'adapter son Règlement sur la taxe de plus-value foncière. Les propriétaires fonciers auxquels des mesures d'aménagement apportent de nouveaux avantages doivent être soumis à une taxe sur la plus-value foncière. Il est utile de savoir qu'il restera possible pour la commune, à des conditions strictes et en engageant encore différentes démarches, de revendiquer de nouveaux dézonages : à ce titre, une deuxième halte CFF permettra un développement du milieu bâti dans le secteur de la Clef – Vaurenin. Selon le plan directeur du canton, les secteurs de la Clef et de l'Hôpital du Jura bernois peuvent désormais être mis en zone à bâtir sans que leurs surfaces ne comptent pour le dimensionnement de la zone à bâtir communale, ceci après l'acceptation de l'arrêté du 21 juin 2019 du Parlement fédéral sur l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire. Pour revenir au Règlement sur la taxe de plus-value foncière, il faut savoir que la marge de manœuvre pour la Municipalité est mince puisque celui-ci dépend du droit supérieur. Cependant, les articles 2 et 3 permettent d'agir sur les taux afin d'encourager une construction dans les meilleurs délais sur les parcelles des propriétaires fonciers. Les taxes permettront en contrepartie de financer l'aménagement de places publiques ou l'indemni-

sation des propriétaires dont un terrain serait exclu de la zone à bâtir. La fraction socialiste, à l'unanimité, accepte ce Règlement sur la taxe de plus-value foncière. Elle remercie non seulement le Service de l'urbanisme pour le travail, mais aussi l'OACOT et l'Association des communes qui ont mis à disposition des modèles de documents pour élaborer ce règlement.»

Josepha Chiesa, ARC : «La fraction ARC a pris connaissance du point 6 concernant le Règlement sur la taxe de plus-value foncière. La fraction est consciente que les nouvelles zones à bâtir sur Saint-Imier sont inexistantes. Dans un souci de développement de nouvelles zones d'habitation dans notre commune dans un proche avenir et conformément au plan directeur du canton de Berne qui octroie des autorisations pour des pôles de développement tels que notre zone de La Clef, bientôt desservie par une halte CFF, la fraction ARC rejoint les recommandations du Conseil municipal, de la Commission urbanisme et mobilité et de la Commission des finances et est consciente de l'opportunité donnée par ce nouveau règlement. Elle accepte donc à l'unanimité le Règlement sur la taxe de plus-value foncière.»

Daniel Müller, PLR : «Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil municipal concernant la compensation des plus-values résultant de mesures d'aménagement daté du 23 février 2021, le PLR approuve la nouvelle réglementation sur la taxe de la plus-value foncière.»

Patrick Domon, président : «Quelqu'un souhaite-t-il encore la parole?»

Patrick Domon, président : «Cela ne semble pas être le cas.»

Patrick Domon, président : «Nous allons passer maintenant en revue le règlement article par article.»

... Aucun membre n'a souhaité intervenir sur les articles...

Au vote, le Règlement sur la taxe de plus-value foncière est accepté à l'unanimité.

7. Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction (RAC) – Changement d'affectation de la ZUP J 1 en zone mixte 1 C3a : décision

Rapport du Conseil municipal :

Que cela soit pour une courte halte, une excursion ou un séjour professionnel, le vallon de Saint-Imier recèle des découvertes prodigieuses en toute saison. Ces atouts, il faut désormais les mettre en commun et les combiner, afin de poser les bases fortes d'une vision volontariste en matière de développement touristique.

Le Conseil municipal a recensé les réalisations régionales les plus récentes qui constituent les fondements sur lesquels

s'appuyer pour soutenir cette dynamique positive. L'offre existe. La demande est là également, mais encore faut-il pouvoir la satisfaire dans le domaine de l'hébergement.

Parmi les atouts touristiques du Vallon, sans prétendre à l'exhaustivité, nous citerons notamment l'ouverture en 2017 du nouveau Centre d'accueil CHEZ Camille Bloch, le Musée Longines, la Fromagerie de démonstration Spielhofer ou encore le Musée de Saint-Imier en pleine phase de développement. Ces infrastructures attirent déjà un nombreux public.

Sur le versant sud du Vallon, la Maison Chasseral – Les Savagnières constitue la porte d'entrée du massif intact du Chasseral et de son Parc régional. Elle sert également de vitrine à la plus grande station de sports d'hiver de l'Arc jurassien.

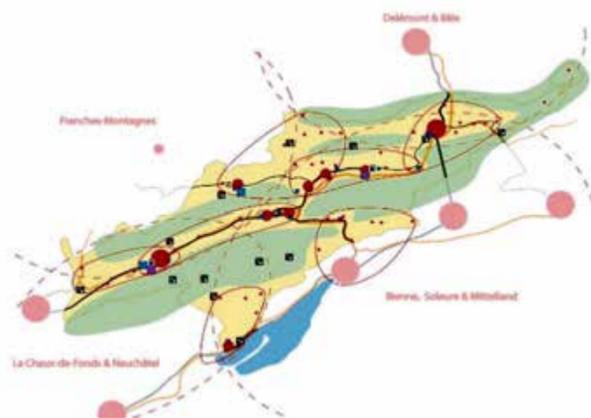
Sur la Montagne du droit, l'ouverture au printemps 2016 du nouveau pavillon de la Société Mont-Soleil sert de point de départ aux nombreux visiteurs de l'Espace découverte Energie (centrales solaires et éoliennes, observatoire astronomique). Cet espace a d'ailleurs été reconnu l'année dernière comme Centre de compétences d'importance cantonale par le Gouvernement bernois.

En bref, le vallon de Saint-Imier en plus d'avoir vu naître parmi les plus grandes marques horlogères (Longines, Tag-Heuer, Blancpain, Chopard, Breitling, etc.) peut se targuer aujourd'hui de réunir sur quelques kilomètres l'ensemble des symboles forts de notre pays.

Le constat est donc clair : le Haut-Vallon est attrayant et dynamique. La demande en nuitées hôtelières est incalculable avec plusieurs centaines de milliers de visiteurs chaque année. Mais pour l'instant, faute d'une offre suffisante, la plupart des voyageurs doivent se loger dans les villes avoisinantes.

Cette situation provoque, en termes d'économie présente, la fuite d'importants flux financiers à l'extérieur du Jura bernois. Même s'il est vrai que les nuitées ont chuté de manière conséquente depuis les années 2000, une étude réalisée par un bureau spécialisé a permis de mettre en évidence qu'un intérêt pour un hôtel de standing international de 30 à 40 chambres existe bel et bien dans le Vallon, que ce soit de la part des entreprises implantées dans la région ou des visiteurs.

Le Conseil municipal s'est donc naturellement fixé comme objectif la concrétisation d'un projet hôtelier à Saint-Imier en collaboration étroite avec Jura bernois Tourisme et les différents partenaires locaux. Etoffer l'offre touristique, et par conséquent la durée des séjours dans le Jura bernois, en proposant une quarantaine de lits (capacité d'accueil d'un autocar) constitue pour les autorités imériennes un point important du programme de législature 2019-2022 et renforce le rôle central de Saint-Imier dans la prochaine conception directrice du tourisme pour la région.



Pôles d'urbanisation d'importance cantonale consacrés au logement

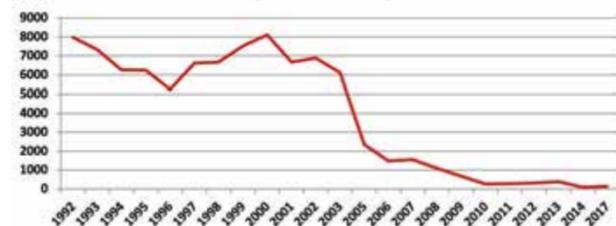


La révision de la LAT contraint par conséquent les cantons de taxer cette plus-value à au moins 20 pour cent. Le produit de la taxe servira à indemniser les propriétaires dont un terrain aura été exclu de la zone à bâtir. Les cantons et les communes pourront aussi l'utiliser pour financer l'aménagement de places publiques ou de parcs.

Le canton de Berne a rempli ce mandat en créant les bases légales nécessaires dans le cadre de la révision partielle de la législation sur les constructions (art. 142 à 142 f de la loi sur les constructions).

La loi sur les constructions (LC) et l'ordonnance sur les constructions (OC) révisées

Evolution des nuitées hôtelières à Saint-Imier (1992 > 2017)



Sources : Jura bernois Tourisme



Depuis 2014 déjà, la ville de Saint-Imier s'active afin de stimuler et d'accompagner la création d'une nouvelle offre hôtelière de qualité et d'une certaine dimension dans la commune. Après de nombreuses démarches et plusieurs échecs, des investisseurs se sont déclarés prêts à relever ce défi fin 2016 déjà!

Il s'agit du Delémontain Luc Chételat, administrateur du site de Delémont de la Haute école de gestion Arc, et de Paul Dubrulle, cofondateur du groupe hôtelier Accor, domicilié à Genève. Ils se sont rencontrés en 2006, lorsque l'homme d'affaires français, affectionnant tout particulièrement les routes de l'Arc jurassien lors de ses virées à vélo, s'est approché de M. Chételat afin de construire ensemble en 2011 leur premier hôtel Ibis de 78 chambres dans la capitale jurassienne.

Ils ont approché la commune de Saint-Imier, la forte demande de nuitées de la ville et l'offre insuffisante de chambres les ayant convaincus de la nécessité d'y implanter un nouveau type d'établissement hôtelier.

Initialement, il était prévu que le nouvel hôtel prenne place sur le Plateau-de-la-Gare. La friche CFF convoitée représentait un lieu tout désigné pour une requalification urbaine et un développement vers l'intérieur du tissu bâti.

Toutes les démarches ont été entreprises dans ce sens. La Municipalité a consenti à céder une partie de la route, non sans l'avoir désaffectée auparavant afin de la rendre constructible. Les promoteurs du projet, de leur côté, ont engagé des frais importants pour l'élaboration du projet, s'engageant fermement auprès de différents corps de métier en prévision de la construction.

De nombreuses étapes ont été franchies au cours des trois dernières années en concertation avec les différentes instances politiques et administratives ainsi que les CFF: libération de la parcelle, études ORNI, étude sur les vibrations ferroviaires, procédure d'achat publique, procédure de permis de construire, etc. Or, le projet s'est malheureusement heurté à un écueil très important et inattendu durant la phase du per-

mis de construire. Les différents sondages entrepris en vue de la construction ont révélé une pollution très importante et inconnue jusqu'ici. Le site n'était en effet pas répertorié jusque-là à l'Office cantonal des eaux et des déchets (OED) comme étant pollué.

Dès lors, l'OED et l'Office fédéral des transports (OFT) ont exigé que des investigations poussées soient menées et qu'un projet d'assainissement soit établi avant l'octroi du permis de construire. La durée nécessaire pour ces deux étapes est estimée au minimum à trois ans.

Compte tenu des démarches entreprises et des importants coûts engagés par les promoteurs depuis 2016, ce délai est trop long pour permettre au projet hôtelier de se concrétiser. Il serait vraiment regrettable et dommageable pour Saint-Imier et pour la région de voir le projet d'hôtel s'évaporer après tant d'efforts.

La Municipalité a par conséquent accompagné les promoteurs de manière déterminée. Elle a étudié avec les porteurs du projet les différentes solutions possibles, afin de leur permettre d'adapter leur programme initial et de le mettre en place sur un autre terrain.

Une condition impérative des promoteurs consiste en la localisation du projet à proximité de la gare CFF de Saint-Imier (niveau 1) et donc à proximité immédiate d'une importante offre de transports publics par train et par bus.

Le projet est ainsi parfaitement en phase avec la tendance actuelle qui veut que la construction de nouveaux hôtels se fasse à proximité immédiate des gares et sans parking. Cette manière de procéder incite les clients à utiliser les transports publics. Elle permet par ailleurs de rationaliser l'utilisation des places de parc déjà disponibles dans les alentours.

Les statistiques livrées ces deux dernières années par des hôtels similaires démontrent clairement une forte régression du nombre de clients utilisant un véhicule. Il en découle que très peu de clients du futur hôtel de Saint-Imier utiliseront

leur voiture; l'offre en places de stationnement du parking P+R des CFF devrait ainsi largement satisfaire les besoins.

Par souci d'économie du sol notamment, il semble judicieux d'envisager une complémentarité d'usage entre le projet hôtelier et le P+R des CFF, peu ou pas occupé en soirée et durant la nuit.

Suite à la déconvenue enregistrée en raison de l'état pollué du terrain initialement convoité, et d'entente avec les promoteurs, trois sites de remplacement ont été retenus dans un premier temps. Ils ont été évalués sous l'angle de leur adéquation avec le projet hôtelier et des mesures d'aménagement nécessaires à la concrétisation du projet.

Sur les trois sites évalués, deux n'ont pu être retenus en raison d'une non-disponibilité du terrain ou de contraintes rendant le projet irréalisable dans un horizon temps acceptable par les promoteurs.

L'analyse comparative des avantages et inconvénients des sites potentiels ainsi que la position claire des propriétaires fonciers ont ainsi conduit logiquement la Municipalité à retenir le site de l'actuel jardin public de la rue du Vallon. En effet, malgré l'utilisation actuelle de cette parcelle, elle concentre un maximum d'avantages et constitue surtout la seule alternative possible permettant d'accueillir le programme hôtelier (topographie favorable, proximité avec la gare, bonne accessibilité pour tous les modes de transport, etc.).

Dans cette perspective, le Conseil municipal a envisagé de modifier l'affectation de la parcelle 289, actuellement colloquée en ZUP J 1, pour la placer en zone mixte 1 C3a déjà affectée à la parcelle CFF limitrophe 1841. Cette modification rendrait ainsi possible la construction d'un hôtel sur une parcelle consacrée à l'espace public. En outre, les CFF sont également favorables à céder une partie de leur parcelle 1841.

Pour le Conseil municipal, cette modification soustrait un terrain actuellement affecté en ZUP J 1 et dévolu à un parc public et à une volière à l'abandon au profit d'une zone mixte 1 C3a sur laquelle devrait prendre place

un hôtel qui, lui aussi, revêt un intérêt public prépondérant. En outre, le parc public est d'ores et déjà partiellement situé sur une zone C3a sur la partie de la parcelle CFF 1841 (domaine ferroviaire affecté en C3a).

La démonstration de l'intérêt public est également étayée par la région, à travers notamment les soutiens de Jura bernois. Bienne (Jb.B), de Jura bernois Tourisme, de la Chambre d'économie publique du Jura bernois, de la Promotion économique bernoise et de nombreux autres acteurs des milieux économiques, culturels et touristiques.

Le remplacement d'un parc public par un projet hôtelier ne doit toutefois pas être vu comme une amputation d'un espace récréatif qui ne servirait que les intérêts du projet hôtelier. Il n'en est rien, bien au contraire.

Le Conseil municipal a reconnu que l'amélioration des capacités d'accueil dans la région, et particulièrement à Saint-Imier, revêt une importance toute particulière et relève aussi de l'intérêt général. Il a également veillé à faire inscrire dans son programme de législature le projet de construction d'un hôtel comme un objectif prioritaire.

En outre, l'emprise au sol du projet fait actuellement l'objet d'une procédure qualifiée mise en place afin de garantir un projet de qualité, bien intégré dans son environnement et qui tient compte des différentes fonctions que pourrait revêtir cette parcelle. Une partie significative de son aménagement restera ainsi consacrée à l'espace public.

Nous sommes donc bien là en présence de deux objets (un parc public et un hôtel avec un espace public) qui, s'ils s'opposent partiellement sur le même bien-fonds, relèvent tous deux de l'intérêt général.

En outre, le parc public du Vallon pose depuis plusieurs années des problèmes récurrents d'incivilités au voisinage, particulièrement en soirée. Finalement, la proximité immédiate d'un autre parc public au sud de la Salle de spectacles (de l'autre côté de la route!), sur le bien-fonds 59, fait en quelque

sorte doublon avec le jardin public concerné par le projet hôtelier.

L'aménagement du parc public sur le bien-fonds 59 sera par ailleurs complété et revu en complémentarité avec l'espace public qui sera aménagé sur les BF 289/1841, afin de servir une large frange de la population, de répondre à ses besoins et d'améliorer la situation pour le voisinage.

La mutualisation des espaces verts entre les clients de l'hôtel et les utilisateurs du jardin public aboutira à une opération win-win-win; l'hôtel disposera d'un dégagement important pour l'agrément de ses clients, alors que les habitants de Saint-Imier seront en mesure de profiter des services offerts par l'hôtel (bar, terrasse, WC, informations touristiques, etc.). Quant à la Municipalité, elle pourra se targuer de proposer un accueil hôtelier de qualité.

Le Conseil municipal a donc procédé à une véritable pesée des intérêts. Les terrains au centre-ville et à proximité de la gare ne sont pas légion. Après avoir passé en revue l'ensemble des terrains potentiels, aucun ne répond au programme des promoteurs ou n'est disponible à la vente, à l'exception des biens-fonds 289, propriété de la Municipalité, et 1841, propriété des CFF.

La démonstration est ainsi faite que l'intérêt général n'est pas préterité et que la population imérienne ne sera aucunement lésée par ce changement d'affectation (ZUP J 1 -> zone mixte 1 C3a).

Avant d'initier la procédure de modification d'affectation, la Municipalité a toutefois pris contact avec l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), afin d'envisager la voie la plus appropriée pour mener à chef ce projet.

Dans un courrier du 12 août 2020, l'OACOT a recommandé au Conseil municipal de mener à bien le changement d'affectation de la ZUP J 1 en zone mixte 1 C3a via la procédure ordinaire. Le Conseil municipal s'est donc exécuté dans ce sens et a lancé la phase d'information et participation du 14 août au 14 septembre 2020.

Durant cette phase, seule une poignée de personnes est venue consulter les documents déposés. Trois personnes ont formellement pris position par écrit.

Le Conseil municipal a porté à la connaissance de l'OACOT les retours reçus durant la phase d'information et participation dans un rapport en prévision de son examen préalable.

Dans un courrier du 7 janvier 2021, l'OACOT a rendu un rapport favorable au changement d'affectation envisagé, saluant la volonté de densifier le territoire déjà bâti et estimant notamment que le projet ne remet pas en cause la stabilité des plans. Il constate en outre que ce changement est compatible avec les objectifs de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse ISOS. Le rapport d'examen préalable figure en annexe.

Conformément à l'article 60 de la Loi cantonale sur les constructions du 9 juin 1985, la Commune municipale de Saint-Imier a déposé publiquement le projet de changement d'affectation de la ZUP J 1 vers la zone mixte 1 C3a du 15 janvier au 15 février 2021. Une seule opposition a été formulée dans le délai légal. Elle est signée par deux personnes au nom d'un collectif. Elles estiment que le jardin public de la rue du Vallon est le seul espace qui reste au centre de Saint-Imier en tant qu'espace vert. Les signataires demandent dès lors au Conseil municipal de sauvegarder ce bien public comme espace vert, de jeux et de détente.

Une séance de conciliation a été mise sur pied par le Service urbanisme et mobilité en date du 22 février 2021, à l'issue de laquelle il a été convenu que les signataires informeraient la Municipalité du maintien ou du retrait de leur opposition d'ici au 5 mars 2021. Le Conseil de ville sera donc informé au plus vite, mais au plus tard lors de sa séance du 11 mars 2021 de l'issue de la procédure de conciliation.

Une fois la décision du Conseil de ville sanctionnée et dès l'expiration du délai de recours, les plans et prescriptions devront encore être remis à l'OACOT (art. 120, al. 1 OC) pour approbation.



Sur préavis unanimes de la Commission urbanisme et mobilité et de la Commission des bâtiments et infrastructures sportives, le Conseil municipal vous recommande d'accepter le changement d'affectation de la ZUP J 1 en zone mixte 1 C3a.

Ouverture de la discussion :

Michel Bastardo, PLR : « La fraction PLR a étudié le règlement concernant le changement d'affectation de la ZUP J 1 en zone mixte 1 C3a de la parcelle 289 pour permettre la construction d'un hôtel en lieu et place d'un jardin public. La fraction PLR en est arrivée à la conclusion que la construction d'un hôtel est nécessaire à Saint-Imier même si notre commune est plutôt un lieu de tourisme d'un jour. Il est pourtant dommage que cette construction se fasse au détriment d'un jardin public très fréquenté par la population. Quant aux problèmes récurrents d'incivilités dans le voisinage et particulièrement en soirée décrits dans le rapport, ils se sont maintenant déplacés de l'autre côté de la route dans le jardin public qui fait selon le Conseil municipal doubler avec celui concerné. J'invite le Conseil municipal après la séance à venir s'asseoir sur les bancs, se balancer, se laisser glisser sur le toboggan de l'espace public situé au sud de notre salle. Ils verront bien qu'à part s'asseoir sur une boule ou un piquet inox il n'y a pas de doublet par rapport à l'autre. Ce n'est pas tout à fait la même chose. L'hôtel de 46 chambres amènera quoi qu'en dise le Conseil municipal certainement plus de clients en voiture qu'en train. Selon les promoteurs, l'offre environnante comprend les places P+R (26 places payantes + 1 handicapé) et les places de stationnement public permettront amplement de couvrir le besoin en stationnement des clients de l'hôtel. L'hôtel devra également disposer d'une ou deux places *dépose-minute* proches de son entrée afin de un maximum l'arrivée des personnes à mobilité réduite ou d'éviter des problèmes de circulation. La rue du Vallon qui est toujours en zone blanche et qui sert de places de stationnement aux employés du Sasdoval, de la BCBE, aux étudiants et aux personnes qui vont travailler en train est déjà maintenant un grand problème pour les habitants de la région et aussi pour les utilisateurs de la Salle de spectacles. Alors avec les clients de l'hôtel pour les deux places *dépose-minute* supplémentaires, je vous laisse imaginer. D'autant plus que les utilisateurs du complexe hôtelier s'il y a un moyen de parquer gratuitement à la rue du Vallon ne vont certainement pas aller payer au P+R. De plus, je vous rappelle que cette rue est en mesures hivernales et je me réjouis de voir nos policiers amener des contraventions à la réception de l'hôtel. J'adresse

une question à la conseillère municipale en charge de l'urbanisme :

- La zone mixte 1 C3a correspond bien à un bâtiment qui a 3 étages et 4 niveaux ? »

Jessica Haenni, cheffe du Département urbanisme et mobilité : « Oui. »

Michel Bastardo, PLR : « C'est sûr ? »

Jessica Haenni, cheffe du Département urbanisme et mobilité : « Oui. »

Michel Bastardo, PLR : « Que les gens sachent un peu. »

Michel Bastardo, PLR : « La fraction PLR accepte ce changement d'affectation, mais souhaite que le problème du jardin public, et celui des places de parc trouvent une solution. »

Danika Perret, ARC : « La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil municipal concernant le changement d'affectation de la zone accueillant actuellement le parc public de la rue du Vallon, ceci afin de permettre la réalisation d'un projet hôtelier novateur à Saint-Imier. Nous sommes largement convaincus de la plus-value que constitue l'implantation d'une offre hôtelière proche de la gare, tant sur le plan touristique et économique que sur celui d'une mobilité plus durable pour notre commune. Nous avons également bien conscience que nos représentants ont cherché plusieurs solutions pouvant répondre aux attentes et investissements du promoteur et que la parcelle étant actuellement occupée par le parc public représente la seule option possible. Il n'y a plus de plan B en cas d'échec de ce projet. La perte d'un espace vert au sein de notre Municipalité a suscité de l'émotion, qu'il ne faut pas ignorer. Toutefois, les garanties données par le Conseil municipal nous semblent un compromis acceptable et équilibré. En effet, le projet donne l'assurance de maintenir un espace vert et ouvert au profit des habitants de la commune tout en améliorant même les possibilités offertes à notre population. En outre, nous sommes persuadés que la procédure qualifiée actuellement en cours saura tenir compte des intérêts multiples exprimés, que ce soit au niveau de la biodiversité, de l'affectation, de l'aménagement du territoire ou encore de l'intégration dans le site. Compte tenu de ce qui précède la fraction ARC approuve avec enthousiasme le changement d'affectation de la ZUP J 1 en zone mixte 1 C3a. »

Joëlle Häller, sans parti : « Je suis d'accord avec ce changement. Il nous faut absolument un hôtel à Saint-Imier. »

Michel Ruchonnet, PS : « Nous sommes consultés ce soir en vue de modifier le Règlement municipal de l'affectation du sol et des constructions (RAC) et il s'agit notamment de changer d'affectation pour la ZUP J 1 en zone mixte 1 C3a. Plus clairement, il s'agit de faire les modifications pour qu'un hôtel puisse être installé sur le jardin public actuel situé à l'ouest de la gare. Tout le monde est d'accord, il nous faut un hôtel à Saint-Imier et c'est la seule parcelle qui reste dans la zone de la gare. Nous avons reçu hier un complément d'information et un argumentaire de la commune suite à la pétition des citoyennes et citoyens qui ne voient pas du tout d'un bon œil la disparition du jardin public. Cette opposition est tout à fait recevable, car elle est légitime. Dans l'argumentaire qui nous a été transmis hier par la commune, il est proposé des arrangements pour avoir encore une partie de jardin public sur l'avant de l'hôtel et une autre partie sur la parcelle au sud de la Salle de spectacles. Cette solution n'est pas idéale, car il y a la route entre les deux. D'autre part, pour des parents qui fréquentent le jardin public et qui auraient un enfant dans une autre, cela va poser des gros problèmes. En résumé, nous sommes pour le changement d'affectation de la zone afin de pouvoir y implanter un possible hôtel, mais cela sous réserve qu'une solution soit trouvée pour un jardin public au moins comparable à l'actuel et avec toute la sécurité possible pour les enfants. »

Patrick Domon, président : « Bien. Nous allons passer... »

Patrick Domon, président : « Ah ! oui Michel Ruchonnet, PS, je pensais que vous aviez fini. Pardon. »

Michel Ruchonnet, PS : « Est-ce que l'on pourrait introduire dans le vote non pas uniquement cette question de zone, mais aussi les réticences émises par rapport au jardin public ? Je pense que ceci devrait figurer dans l'intitulé du vote. »

Patrick Tanner, maire : « Pour rassurer Michel Ruchonnet, PS, dans les engagements pris par le Conseil municipal, sa prise de position fait office de garantie. Si ce jardin ne devait pas pouvoir être réalisé pour une raison x ou y, il est évident que l'on pourrait considérer cet événement comme un changement de faits, et une potentielle tromperie. Vous avez par cette prise de position la garantie du Conseil municipal. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de formuler ceci dans le titre. »

Michel Ruchonnet, PS : « Merci M. le maire pour cette précision qui reste inscrite dans le marbre. On peut faire un vote normal. Ce que vous venez de dire est important. »

Patrick Domon, président : « Bien, ceci figurera au procès-verbal. »

Patrick Domon, président : « Nous pouvons passer au vote. »

Au vote, la modification du Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction (RAC) – Changement d'affectation de la ZUP J 1 en zone mixte 1 C3a est accepté à l'unanimité.

8. Rapport intermédiaire de la motion « Pour la création d'un poste de travailleur(se) social(e) hors murs », déposée le 3 septembre 2020 par la fraction socialiste (PS) : information

Rapport du Conseil municipal :

A la demande de la commission temporaire *Pour la création d'un poste de travailleur(se) social(e) hors murs* et conformément à l'art. 3 al. 7 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, nous vous remettons en annexe le rapport intermédiaire de la commission pour information.

Ouverture de la discussion :

Morgane Bussian, ARC : « La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt du rapport intermédiaire de la motion *Pour la création d'un poste de travailleur(se) social(e) hors murs*. Ce poste étant nécessaire pour notre commune, nous espérons que la commission temporaire pourra nous remettre son rapport final avant le début des vacances d'été, comme elle l'a mentionné dans son rapport intermédiaire. Nous validons bien évidemment la poursuite de l'étude et profitons de l'occasion pour remercier tous les membres pour leur engagement et le travail effectué jusqu'à présent. »

Michel Ruchonnet, PS : « C'est avec plaisir que nous avons pris connaissance du rapport intermédiaire de la commission *Pour la création d'un poste de travailleur social hors murs* suite à notre motion du 3 septembre 2020. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux axes de travail et ceux-là nous paraissent tout à fait pertinents. Nous remercions d'ailleurs la commission pour ce gros travail. C'est avec plaisir que nous prendrons connaissance du rapport final avec la proposition concrète et cela encore avant les vacances d'été puisqu'il s'agit d'un sujet urgent. »

Yann Doutaz, PLR : « La fraction PLR se réjouit de l'avancement du travail effectué par la commission temporaire et remercie tous les commissaires de cette commission. »

Patrick Domon, président : « Quelqu'un souhaite-t-il encore la parole ? »

Patrick Domon, président : « Cela ne semble pas être le cas. Merci à la commission temporaire pour le travail réalisé, et pour la suite. »

9. Nomination d'un membre au sein de la commission urbanisme et mobilité, en remplacement de Philippe Garraux, démissionnaire au 31 décembre 2020

Joseph Chiesa, ARC : « La fraction ARC a le grand plaisir de proposer la candidature de Ugo Boillat, ARC, en remplacement de Philippe Garraux. »

Au vote, Ugo Boillat, ARC, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

10. Nomination de deux membres au sein de la commission de la jeunesse, en remplacement de Danika Perret et de Gérald Bassard, démissionnaires

Michel Ruchonnet, PS : « Nous proposons Vincent Scheidegger. Gérald Bassard ayant quitté Saint-Imier, il habite désormais à Corgémont, suite aux incivilités. »

Ugo Boillat, ARC, propose Morgane Burgener, ARC.

Au vote, Vincent Scheidegger, PS, et Morgane Burgener, ARC, sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressée.

11. Nomination d'un membre au sein de la commission temporaire « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral », en remplacement de Florine Pessotto-Bueche, démissionnaire au 31 décembre 2020

Morgane Burgener, ARC, propose Edanur Bilir.

Au vote, Edanur Bilir est nommée à l'unanimité.

12. Nomination d'un membre au sein de la commission spéciale « Maison de la Musique », en remplacement de Florine Pessotto-Bueche, démissionnaire au 31 décembre 2020.

Joseph Chiesa, ARC : « La fraction ARC a le grand plaisir de proposer la candidature de Morgane Burgener, ARC, en remplacement de Florine Pessotto-Bueche. »

Patrick Domon, président : « Oui Michel Ruchonnet, PS. »

Michel Ruchonnet, PS : « Nous aurions besoin de quelques précisions de la part de M. le maire. Puisque le projet *Maison de la Musique* a été abandonné, comment se fait-il que la commission soit toujours valide ? Ou alors vous faites référence à la commission paritaire que vous nous aviez imposée et que nous avions acceptée de bonne grâce ? Cette commission paritaire visait à contrôler l'utilisation du crédit d'étude par l'Association *Maison de la Musique*. Et enfin qu'en est-il du crédit ? »

Patrick Tanner, maire : « Effectivement, il est fait référence à la commission paritaire composée de trois membres de l'Exécutif et trois membres du Législatif,

qui avait été constituée pour suivre l'évolution du projet. »

Michel Ruchonnet, PS : « Attendez, pour que l'on comprenne bien. C'est de la commission paritaire que vous parlez là ? »

Patrick Tanner, maire : « Oui, c'est la paritaire dont on parle ici. Et puis si cette commission n'a pas encore été réunie et dissoute, c'est tout simplement parce qu'il était prévu dans un des points du cahier des tâches que cette commission se poserait un certain nombre de questions si le projet ne devait pas aboutir pour refaire une proposition au Conseil municipal et peut-être au Conseil de ville. J'attendais la nomination de ce soir pour convoquer cette séance et pour faire le point. Quant au crédit, celui-ci sera clôturé, et vous validerez la clôture de ce crédit à 0 franc, lors du Conseil de ville de juin, sauf erreur, avec les comptes. »

Michel Ruchonnet, PS : « Merci M. le maire. »

Patrick Tanner, maire : « Je vous en prie. »

Patrick Domon, président : « C'est bon Michel Ruchonnet, PS, vous avez eu la réponse ? »

Michel Ruchonnet, PS : « Parfait. »

Au vote, Morgane Burgener, ARC, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

13. Traitement de la motion urgente « Actualisations du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier » de la fraction libérale-radical (PLR), réceptionnée par la chancellerie municipale le 16 février 2021 : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le 16 février 2021, la fraction libérale-radical (PLR) a fait parvenir à la chancellerie une motion urgente intitulée *Actualisation du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier*. Conformément à l'art. 3 al. 6 du Règlement du Conseil de ville du 26 avril 2012, « en cas d'objet urgent, une motion peut être déposée 15 jours avant la séance du Conseil de ville à la chancellerie. Elle sera envoyée à tous les conseillers de ville avec la convocation du Conseil de ville. Le Conseil municipal devra proposer son acceptation ou son refus lors de cette séance. Le Conseil de ville vote son traitement. »

Il appartient ainsi au Conseil municipal de donner son avis et de proposer l'entrée en matière sur la motion ou son refus avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion.

L'Exécutif communal tient en préambule à préciser qu'il n'appartient pas au Conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité ou non pour le Conseil de ville de modifier sa propre réglementation.

A la suite du refus de la fusion des communes et conformément à ses engagements, le Conseil municipal tient à relever qu'il a récemment initié le travail de rédaction d'un nouveau Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune municipale de Saint-Imier. L'origine de cette initiative législative repose notamment sur la correction des délais de dépôt des listes en prévision des élections 2022 (courrier adressé aux fractions politiques le 2 mars 2018) tout en profitant d'actualiser le texte par rapport aux dernières nouveautés législatives.

Compte tenu des liens étroits entre ce règlement et celui du Conseil de ville, il paraît important à l'Exécutif de lier le traitement de ces deux projets législatifs devant le Conseil de ville, afin d'éviter toute incohérence et contradiction. En cas d'acceptation de la motion, le Conseil municipal propose par conséquent de soumettre son projet de nouvelle réglementation concernant les élections et votations aux urnes à la commission temporaire avec la charge de vérifier la compatibilité entre les deux textes et d'établir au besoin des recommandations d'amendement au Conseil de ville.

Afin de respecter les différentes échéances en prévision des prochaines élections, le Conseil municipal prévoyait de soumettre la nouvelle réglementation au Corps électoral le 28 novembre 2021. Un tel échéancier implique que le Conseil de ville soit saisi de ces objets au plus tard dans sa séance du 29 septembre 2021.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal est favorable à l'entrée en matière sur la motion. Il suggère de confier son traitement à une commission temporaire composée de cinq membres représentant le Législatif imérien, conformément aux souhaits exprimés par les motionnaires.

Ouverture de la discussion :

Patrick Domon, président : « Vous avez reçu le texte de la motion urgente, il ne me semble pas nécessaire d'en refaire lecture. J'ouvre la discussion. »

Josepha Chiesa, ARC : « La fraction ARC ne voit pas d'objection à cette motion. C'est volontiers qu'elle participera aux réflexions concernant l'actualisation du Règlement du Conseil de ville, tout en prenant en compte le travail récemment initié par le Conseil municipal d'un nouveau Règlement concernant les élections et votations de la commune, ces règlements étant étroitement liés. »

Marie Ruchonnet, PS : « La fraction socialiste a pris connaissance avec intérêt de la motion urgente du PLR quant à une possible actualisation du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier. Comme nous l'avions déjà présenté en 2012, un remaniement du règlement nous semble évident. Nous avons toutefois noté que l'actualisation d'un tel règlement doit se faire sous l'égide de personnes compétentes. C'est pourquoi nous insistons sur le fait que chaque fraction devra réfléchir aux personnes qui siègeront dans cette commission. De surcroît, nous pensons que Corentin Jeanneret serait le plus à même à siéger au sein de la commission, comme représentant du Conseil municipal, au vu de ses compétences juridiques. La fraction socialiste approuve donc cette motion urgente. »

Patrick Tanner, maire : « Le Conseil municipal a estimé que la modification du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier était une affaire du Conseil de ville. Raison pour laquelle il n'a pas proposé de représentant de l'Exécutif. Si votre volonté c'est d'avoir la présence d'un conseiller municipal, il s'agirait de faire une proposition concrète de composition pour que vous puissiez statuer, et que l'on puisse désigner quelqu'un lors d'un prochain Conseil municipal. Souhaitez-vous une commission à 5 + 1, ou 5 membres y compris le représentant du Conseil municipal, ou 5 membres sans représentant de l'Exécutif ? Nous respecterons évidemment ce qui sera voté. »

Marie Ruchonnet, PS : « 5 membres du Conseil de ville, plus 1 membre du Conseil municipal. »

Patrick Domon, président : « Donc : 5 + 1. »

Marie Ruchonnet, PS : « Oui. »

Samuel da Silva, vice-président : « Juste une question. Est-ce que c'est le Conseil municipal qui décidera en dernier lieu de qui représentera celui-ci dans cette commission temporaire ad hoc ? Ou on respecte la demande formulée ce soir dans ce Conseil de ville ? »

Patrick Tanner, maire : « En général, c'est l'Exécutif communal qui décide du représentant qu'il délègue dans une commission. Nous tenons compte de l'avis exprimé par le Conseil de ville, mais c'est le Conseil municipal qui décide de sa délégation. »

Patrick Domon, président : « Bien, nous allons passer au vote. Tout d'abord, nous allons nous prononcer sur la proposition du Parti socialiste, puis sur la motion. »

Patrick Domon, président : « Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent que la commission temporaire soit composée de 5 membres du Législatif, plus 1 membre de l'Exécutif sont priés de se lever. »

Au vote, la composition de la commission temporaire est acceptée par 20 voix pour, 0 voix contre. Il y a 6 abstentions.

Au vote, la motion est acceptée à l'unanimité.

Patrick Domon, président : « Très bien, les membres seront nommés lors de notre prochaine séance. »

14. Motions et interpellations

Patrick Domon, président : « Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux motions et interpellations. »

Patrick Domon, président : « Bien, il semble ne pas y avoir de réponse. »

Patrick Domon, président : « Nous devons donc passer aux nouvelles motions et interpellations. Je n'ai pas reçu de motion. Par contre, j'ai reçu sur le bureau du Conseil de ville une interpellation. Je donne la parole. »

Michel Ruchonnet, PS : « Interpellation intitulée : *Hôtellerie régionale, recherche de partenariat*. Comme vous l'avez appris dans la presse ces dernières années, l'hôtel-restaurant du Vert-Bois à Mont-Crosin est à vendre. Sans trahir de secret, j'ai participé très récemment à la Commission économie et tourisme du CJB en tant que membre et la problématique de cet hôtel a été abordée de manière assez complète. La problématique est soutenue par Jb-Tourisme par son directeur Guillaume Davot ainsi que par d'autres instances de la région. Cet hôtel est idéalement placé sur des activités qui font honneur à notre région et il devrait y avoir une clientèle. Cet hôtel étant situé à 10 minutes à peine de Saint-Imier, nous nous posons la question quant à instaurer un partenariat avec notamment Jb-Tourisme pour faire vivre cet hôtel. Cela permettrait à Saint-Imier d'offrir des lits supplémentaires (en complément du possible futur hôtel situé près de la gare) et ainsi une offre diversifiée. Il y a les rats des champs et les rats des villes. On aura ceux de la montagne et ceux de la gare. Les offices régionaux souhaitent et attendent ce part-

ariat. Nous demandons donc au Conseil municipal de bien vouloir étudier la possibilité d'un partenariat pour la gestion de l'hôtel du Vert-Bois. Nous vous en remercions par avance et ferons tout pour vous aider à faire aboutir ce projet. »

Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme : « Je vous remercie pour cette interpellation. J'en prends note. Je vais vous apporter une réponse ultérieurement. »

Patrick Domon, président : « Il ne semble pas y avoir d'autre interpellation, nous pouvons passer au point suivant. »

15. Petites questions

Patrick Domon, président : « J'ai reçu quatre petites questions. Je vais donner la parole. »

Patrick Domon, président : « Ah! oui, excusez. D'abord les réponses du Conseil municipal. »

Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : « J'ai une réponse à amener à Christian Tharin, PLR, concernant sa petite question intitulée : Chantier rue de la Fourchaux. »

– Tout d'abord vous dire que :

La gestion du fonctionnement et des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable est basée sur le Plan général d'alimentation en eau (PGA). Celui de Saint-Imier a été révisé avant le lancement de la réalisation de la nouvelle adduction d'eau des Sauges et validé par l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne en février 2014. Dans ce concept, la création d'une nouvelle zone de plus haute pression (1.5 bar de plus) dans le secteur de l'Hôpital était planifiée, afin d'assurer une meilleure sécurité d'alimentation et une pression de service plus élevée. Cette zone est délimitée de l'est de la rue de la Clef, à l'est de la rue de la Fourchaux par deux chambres de réduction de pression.

– Pour la libération du crédit d'engagement :

Après la rénovation complète en 2012 d'un premier secteur de la conduite d'eau présente à la rue de la Fourchaux, son changement complet a été soumis au Conseil de ville en 2016. Dans le message explicatif, il était mentionné : « Agées de plus de 60 ans et de diamètre insuffisant pour desservir convenablement le quartier de la Fourchaux, les conduites en fonte grise de 100 mm doivent être renouvelées et leur diamètre augmenté. En effet, alors qu'un premier secteur avait d'ores et déjà été rénové en 2012, plus de 20 fuites ont été dénombrées ces dernières années en amont ou en aval de la conduite concernée. En outre, les travaux devront permettre de raccorder cette dernière à la nouvelle conduite de liaison qui reliera la rue de la Clef au nouveau réservoir de l'Hôpital (projet EAU-Vallon). Comme à l'habitude, la planification des différentes interventions de renouvellement permettra de bénéficier de synergies non négligeables avec les mesures de modernisation du réseau électrique et de l'éclairage public prévus dans ce quartier et financés par le budget de fonctionnement du Service de l'électricité. » Plusieurs projets menés entre 2016 et 2019 ne nous ont pas permis de lancer le projet *Fourchaux* avant le printemps 2020. L'impossibilité d'augmenter la pression dans la conduite en raison de son état rendait délicate l'exploitation du réseau. C'est pour cette raison que la première phase des travaux a débuté immédiatement au printemps 2020. Le but

était de renouveler la conduite jusqu'à l'extrémité est du secteur en chantier en 2012. Malgré le confinement, le chantier a pu être mené à bien. Les étapes ont été les suivantes :

Etape 1 : secteur est (mi-mars – fin mai). Le réseau électrique ne nécessitant pas de modernisation immédiate dans ce secteur, il n'a pas été modifié.

Etape 2 : Fontenayes, carrefour rue Champs-de-la-Pierre (de mi-juin à mi-juillet). En plus de la conduite d'eau, le réseau électrique a été modernisé ainsi que l'éclairage public. La totalité du tapis de la chaussée a été refaite.

Etape 3 : carrefour rue Champs-de-la-Pierre – Fourchaux (mi-août à fin octobre 2020). En plus de la conduite d'eau, le réseau électrique a été modernisé ainsi que l'éclairage public. La totalité du tapis de la chaussée et le trottoir sud ont été refaits.

– Concernant le coût des travaux :

Le crédit d'engagement finançant le renouvellement de la conduite d'eau s'est clos fin 2020 avec une dépense de 347 775 fr. 34 (sur un montant prévu de 350 000 francs) et les budgets de fonctionnement ont permis le financement de l'électricité et des routes.

– Sur quel crédit cela est imputé ?

Sur le crédit d'engagement N° 7101.5031.13 (nouvelle conduite d'eau potable à la rue de la Fourchaux). Budget de fonctionnement N° 8711.3143.05 (Modernisation du réseau électrique). Budget de fonctionnement des routes communales N° 6150.3143.00 (Entretien courant des routes).

– Qui a libéré ce crédit ?

Le crédit d'engagement, je vous épargne la relecture des numéros de compte pour l'eau potable, étant de 350 000 francs, il a été libéré par le Conseil de ville en date du 16 juin 2016.

– Les rubriques suivantes du budget de fonctionnement 2020.

Nous avons la *modernisation du réseau électrique* et *entretien courant des routes* qui ont été libérés également par le Conseil de ville avec le budget communal en automne 2019.

– Si ce montant est de la compétence de notre Conseil, pourquoi aucun point n'a été mis à l'ordre du jour de notre Conseil et ce même a posteriori ?

Car le crédit a été libéré par le Conseil de ville en juin 2016.

– Si ce montant est pris depuis un crédit déjà ouvert par notre Conseil, pourquoi aucune information ne nous a été fournie ?

Dès qu'un crédit d'investissement est libéré, le sujet ne revient au Conseil de ville que si un changement d'affectation à lieu ou pour clore le crédit lors des comptes. Ce n'était pas le cas pour le projet Fourchaux.

– Y avait-il un concept de renouvellement prêt au moment de prolonger à plusieurs reprises le chantier ?

Le remplacement complet de la conduite d'eau de la rue de la Fourchaux – des Fontenayes est déjà mentionné dans la demande de libération du crédit de 2016. La création d'une nouvelle zone de pression est incluse dans le PGA validé par le canton en 2014 après deux ans d'investigations. La stratégie de développement et de moderni-

sation du réseau d'eau est donc établie et tenue à jour par des professionnels. La réalisation pratique du chantier en période de pandémie a bien évidemment été plus complexe en termes d'organisation qu'en temps normal. Ne connaissant pas l'évolution de la situation sanitaire, des phases ont dû être organisées afin de parer à toute éventualité (maladie, quarantaine, périodes de confinement). Grâce à l'engagement remarquable des personnes impliquées et le soutien de l'immense majorité des riverains, que je remercie, le projet a pu être mené à bien. La question du maintien au maximum de l'accès des riverains à leur bien-fonds a également été cruciale dans l'organisation du chantier et explique la mise en œuvre de phases. Des contacts réguliers ont également eu lieu avec le Home la Roseraie et l'Hôpital avant le début de chaque phase pour régler les questions de circulation.

– Concernant le renouvellement de l'éclairage public : vous me demandiez s'il était vrai que le chantier a pris du retard, car le câble d'alimentation des lampadaires n'avait pas été commandé ?

Le chantier n'a eu à subir globalement aucun retard que ce soit pour le réseau d'eau ou pour celui de l'électricité. Ce qui est une gageure compte tenu des circonstances et de l'impact de la Covid sur les délais de livraison. A titre d'exemple, il fallait compter plus de 16 semaines de délai entre la confirmation de la commande et la livraison des lampes d'éclairage public. Lors des travaux de changement de câbles électriques du réseau, la procédure veut que le câble soit commandé une fois les tubes posés dans le sol, nettoyés et mesurés.

– Vous me demanderez pourquoi ?

Compte tenu du prix des câbles et du cuivre, les pertes seraient trop coûteuses si le câble devait être raccourci une fois tiré. La seule exception à ce principe existe pour les câbles d'éclairage public dont la section est plus petite et qui sont commandés par bobine puis sectionnés en fonction des besoins. Nous avons ce type de câble en stock en permanence.

– Enfin, vous trouviez la communication sur ce chantier à

désirer, car très peu d'informations fournies par la Municipalité. D'où vos questions :

– Qui s'est occupé de transmettre les informations et par quel canal ?

– Comment cela se passe-t-il pour les autres chantiers, est-ce que le flux d'information est-il meilleur ou non ?

– Si non, quelles mesures le Conseil municipal pense-t-il prendre afin d'améliorer l'information destinée aux riverains des divers chantiers de la commune ?

Le Conseil municipal a fait des communiqués de presse pour chaque phase du chantier. Pour le projet Fourchaux des communiqués ont été publiés le :

– 16 mars,

– le 15 avril,

– le 12 mai,

– le 3 juin,

– le 30 juillet,

– le 21 octobre

– et le 25 novembre

soit sept communiqués de presse.

Les propriétaires riverains (10) de la dernière phase ont été prévenus individuellement par lettre et ont autorisé les travaux sur leur parcelle. Des discussions ont également eu lieu sur place lors du chantier et lors de contacts téléphoniques. Et des contacts réguliers ont eu lieu, comme je vous le disais précédemment avec le Home La Roseraie et l'Hôpital avant le début de chaque phase pour régler les questions de circulation. De ce fait, il me paraît disproportionné de faire plus d'un communiqué de presse par mois sur un même chantier. Des lettres individuelles ne sont envoyées qu'aux personnes dont les biens-fonds sont directement touchés par les travaux. Et oui, cette manière de faire est appliquée sur tous les chantiers. Enfin, il convient de souligner qu'un chantier reste un chantier et que tout chantier crée malheureusement des nuisances pour les riverains, les usagers de la route et des trottoirs, et ce malgré les efforts des différents intervenants.



Pour terminer, j'aimerais sincèrement remercier, le chef de service ainsi que tous les employés des Services techniques de Saint-Imier, qui ont malgré cette année Covid continué à travailler. Merci à eux.»

Christian Tharin, PLR: «Merci Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, pour cette réponse complète.»

Jessica Haenni, cheffe du Département urbanisme et mobilité: «J'ai deux réponses à apporter ce soir. La première: petite question posée le 22 octobre 2020 par Patrick Domon, ARC, concernant: Ligne de bus, bilan intermédiaire. La phase pilote de la ligne urbaine de transports publics de Saint-Imier entre dans sa troisième et dernière année. Le taux de couverture de la ligne est apparemment atteint malgré la situation sanitaire de 2020 et le déménagement du ceff Santé-Social de Sonvilier 3 à Clef 44. A ce sujet, l'office des transports publics indique d'ailleurs qu'il est encourageant que le taux de couverture ait été atteint malgré la situation sanitaire. Toutefois, il ne faut pas occulter que, pour le moment, la demande ne justifie pas l'intégration de la ligne dans l'offre de base; en effet, la majeure partie de la demande concerne une seule course le matin, fréquentée principalement par les élèves. Le taux de fréquentation des autres courses est actuellement faible, voire insuffisant. En temps normal, le canton se serait retiré du financement au terme de la phase pilote. Cependant, vu le contexte sanitaire, il lui semble approprié de prolonger l'exploitation pilote et/ou d'envisager son développement en intégrant Villeret dans le concept de desserte. Dans cette perspective, nous avons entrepris des démarches avec la commune de Villeret afin d'envisager un développement de l'offre dans notre agglomération en mandatant le bureau Dudler Raum- und Verkehrsplanung pour étudier, d'une part, une amélioration de la desserte urbaine avec de meilleures correspondances avec les horaires de train CFF notamment et, d'autre part, l'extension de la ligne en direction de Villeret. Des discussions sont donc en cours avec Villeret, les entreprises de Villeret, le canton et les CJ pour mettre sur pied un horaire et chiffrer les coûts y afférant. Devront notamment être discutées les questions de répartition des coûts avant de faire l'objet d'un rapport devant le Conseil de ville pour obtenir les fonds nécessaires. J'espère ainsi avoir répondu à la petite question à satisfaction.»

Votre fraction souhaite connaître l'aboutissement de cet engagement qui s'est terminé à la fin novembre 2020:

Durant ces trois mois, un dialogue a pu être développé avec les jeunes et nous avons reçu plusieurs retours bénéfiques de la part de la population. La situation s'est calmée et des échanges sereins ont pu voir le jour avec les jeunes. Une rencontre entre les jeunes et le Conseil municipal s'est notamment déroulée à la Salle de spectacles le 23 octobre. Un rapport de 24 pages m'a été remis au mois de décembre par Neves Kalemba Esteves. Ce document a été partagé au sein de l'Exécutif communal. Etant donné que des noms y figurent, il n'est malheureusement pas possible de le partager publiquement. Le rapport nous rend toutefois attentifs que la situation reste très fragile et que le fait de ne plus occuper le terrain et de ne plus maintenir un dialogue permanent avec les jeunes risque d'avoir de nouvelles conséquences dans l'espace public. Malheureusement, le budget de la police ne permet pas de réitérer cette première expérience de trois mois et qui a été estimée salutaire.

En toute transparence, votre fraction souhaite connaître le coût de ce mandat et qui en a pris la décision:

Lors de ma réponse immédiate, je vous ai d'ores et déjà informé que la décision était de ma compétence et que c'est moi-même qui ai pris cette décision, tout en tenant informés naturellement mes collègues de l'Exécutif. Il était nécessaire d'agir vite à la suite des événements de la nuit du 31 juillet au 1^{er} août et des mesures décidées par le Conseil municipal qui en ont découlé. Concernant le coût de ce mandat, celui-ci se monte à 13361 fr. 80 pour l'engagement des deux travailleurs hors murs pour toute la durée, charges sociales comprises. Une présence était assurée en soirée les jeudis ainsi que les week-ends jusqu'à minuit ou plus tard selon les besoins du moment. Une présence a également été mise en place les dimanches en journée pour des activités sportives. Quant à vos préoccupations mentionnant qu'il y a urgence à ce que des mesures soient rapidement appliquées, je peux vous assurer qu'elles sont pleinement partagées par l'Exécutif communal. Finalement, vous demandiez instamment que votre conseiller municipal responsable du dossier social lab soit pleine-

ment associé et de manière concrète aux démarches en cours, je peux vous confirmer que c'est bien le cas. Cependant, depuis le dernier Conseil de ville, comme vous le savez, M. Gilomen a émis le souhait de quitter son département pour reprendre celui de l'Economie et du tourisme. La représentation au sein de la commission temporaire pour la création d'un poste de travailleur social hors murs est ainsi assurée aujourd'hui par Paula Tanner en tant que cheffe du Département de l'action sociale et représentante du Conseil municipal ainsi que par Jessica Haenni, avec voix consultative, qui a repris la direction du Département urbanisme et mobilité ainsi que le pilotage du projet social lab. J'espère ainsi avoir répondu à vos différentes questions.»

Gisèle Tharin, PLR: «Merci pour ces informations bien précieuses.»

Patrick Domon, président: «Il ne semble pas y avoir d'autre réponse du Conseil municipal, nous pouvons passer aux nouvelles petites questions. J'en ai reçu quatre du PLR. Je donne la parole.»

Denis Gerber, PLR: «Petite question intitulée: Protection civile. Régulièrement les sirènes sont testées dans notre pays pour, entre autres:

– S'assurer de leur bon fonctionnement.

– De rappeler à la population que des dangers potentiels existent.

Et au niveau local?

Notre fraction souhaite connaître:

– Quel est le plan de protection spécifique à notre localité pour les imériennes et imériens en cas d'accident majeur?

– Nos citoyens sont-ils informés des directives locales qu'ils doivent suivre? Si non quelles sont les mesures prévues pour générer une information précise?

Jessica Haenni, cheffe du Département urbanisme et mobilité: «Je prends note. Je peux déjà vous dire qu'un plan de protection a été rédigé en fin d'année. Je vais l'étudier afin de pouvoir répondre à vos questions lors d'un prochain Conseil de ville.»

Denis Gerber, PLR: «On attend.»

Denis Gerber, PLR: «Petite question intitulée: Départ de Walter von Kaenel de la direction générale de Longines. Lors de la séance du Conseil de ville du 18 juin 2020 et suite à l'annonce, le matin même, du départ de Walter von Kaenel de Longines, M. le maire Patrick Tanner lui a rendu hommage en déclarant notamment «Longines et Saint-Imier ne sauraient se penser l'une sans l'autre. C'est donc aujourd'hui une page de l'histoire des Longines, mais aussi de celle de Saint-Imier qui se tourne.» «Le Conseil municipal était conscient que ce jour arriverait et nous y sommes aujourd'hui. Nous ne manquons pas de marquer le coup en sa présence.» Notre parti par sa fraction souhaite savoir ce qu'il en est de la promesse faite le soir du 18 juin 2020 de remercier dignement comme il se doit une personne qui a fait rayonner le nom de Saint-Imier dans le monde entier et qui s'investit aujourd'hui encore pour apporter un développement non négligeable à notre Musée. Le PLR Saint-Imier est convaincu que Walter von Kaenel mérite beaucoup plus que les quelques lignes figu-

rant dans le procès-verbal de la séance du Conseil de ville du 18 juin 2020. Nos questions sont très simples:

1. Un événement a-t-il eu lieu?

Si aucun événement tangible de reconnaissance n'a été agendé à ce jour, et nous pouvons comprendre que la situation pandémique n'ait pas contribué à trouver une solution compatible avec les mesures sanitaires, le PLR Saint-Imier souhaite savoir:

2. A quelle date une manifestation est prévue?

3. Quel en sera le programme? La section PLR Saint-Imier suggère:

– Qu'une séance du Conseil de ville 2021 pourrait être un lieu officiel (juin ou septembre) ou alors à l'occasion d'une autre manifestation importante dans notre localité.

– Que Walter von Kaenel soit nommé citoyen d'honneur de notre localité.

– Qu'une rue (éventuellement une place du village) lui soit dédiée de son vivant encore! (Pour précision une rue a été nommée du nom de R. Federer à Bienne).»

Patrick Tanner, maire: «Je vous remercie pour votre question. Comme l'a récemment déclaré en sa médias le nouveau Président des Longines, Monsieur Matthias Breschan: «Longines est une des plus grandes success-stories de ces 20 dernières années». Le Conseil municipal est pleinement conscient du rôle déterminant joué par Monsieur Walter von Kaenel dans cette réussite exceptionnelle bénéfique tant à la marque horlogère qu'à notre cité, si étroitement liée à l'histoire de Longines qui fait notre fierté à travers le monde! L'Exécutif est naturellement très reconnaissant et admiratif du parcours de celui qui fut le patron de la marque au sablier aillé depuis 1988 et surtout de son engagement extraordinaire qui ne peut appeler qu'au respect. Comme déjà annoncé lors d'un précédent Conseil de ville, il est évident que les autorités marqueront officiellement le départ en retraite de Walter en sa présence lors d'un événement que nous espérons très prochain. Malheureusement, comme vous pouvez vous en douter, la situation sanitaire que nous traversons n'a pas encore permis de mettre en œuvre ce moment convivial. Permettez-nous toutefois de réserver les détails de cette rencontre en premier au principal intéressé. Je suis persuadé que vous comprendrez cette position et je puis vous assurer que nous ferons honneur au chemin qu'il a parcouru depuis 1969 au service de l'horlogerie suisse et plus spécifiquement des montres Longines.»

Denis Gerber, PLR: «Merci pour la réponse.»

Gaëtan Aellen, PLR: «Petite question intitulée: La déchetterie. Suite à plusieurs remarques communiquées concernant des dépôts d'entrepreneurs régionaux en grande quantité de déchets encombrants à la déchetterie et approchée par de nombreux citoyens notre fraction souhaite savoir:

1. Si un règlement actualisé de la déchetterie existe?

2. Si les entrepreneurs peuvent aller éliminer leurs déchets gratuitement bien que les citoyens payent une taxe d'élimination en cas de travaux privés?

3. Les entrepreneurs sont-ils facturés lors du dépôt de grandes quantités de déchets? Quelles sont les règles appliquées?

4. Maintenant que le projet fusion est passé, où en est-on avec la nouvelle déchetterie?

5. Est-ce que Saint-Imier représente toujours le Vallon au conseil d'administration de Vadec?

Jessica Haenni, cheffe du Département urbanisme et mobilité: «Je vous remercie. Je ne vais pas pouvoir répondre à tout ce soir. Pour le point 4: nouvelle déchetterie. Il a été attendu de savoir si notre commune allait fusionner. Maintenant que nous connaissons le résultat du vote, nous avons relancé, sauf erreur, il y a 2-3 semaines les communes pour savoir si elles souhaitent s'associer ou non. C'est en cours de discussion. Pour le conseil d'administration de Vadec, nous avons pris la décision au Conseil municipal de faire la rocade entre Marcel Gilomen, maintenant chef du Département économie et tourisme, et moi-même nouvellement nommée cheffe du Département urbanisme et mobilité. Mais, comme la commune de Corgémont revendiquait déjà ce poste au sein du conseil d'administration de Vadec la dernière fois, elle l'a obtenu cette fois-ci. Pour les autres questions, je vais vous répondre lors d'un prochain conseil.»

Gaëtan Aellen, PLR: «Merci pour les premières réponses. Nous restons dans l'attente de la suite.»

Yann Doutaz, PLR: «Petite question intitulée: Budget et comptes de la campagne Fusion du Copil / Saint-Imier.

a) Quel était le budget de la campagne menée par le Copil sur Saint-Imier?

b) Ce budget a-t-il été respecté?

c) Quels sont les postes importants marquant les comptes de cette campagne du OUI?

d) Un décompte final peut-il nous être communiqué? Si non quand?

Patrick Tanner, maire: «Je vous remercie pour votre question. Je suis en train d'essayer de mettre la main sur les chiffres. Effectivement, le Copil disposait d'un budget qui partait depuis l'étude du projet de regroupement lorsque la procédure concernait encore sept communes. Et, c'est dans ce cadre-là que l'on a obtenu un soutien du canton. Le budget total pour le projet de fusion se montait à 145000 francs. Le financement a été réparti de la manière suivante: canton 60000 francs, Renan 8145 francs, Sonvilier 11394 francs, Saint-Imier 46665 francs, Cormoret 4365 francs, Courtelary 12294 francs. Si ma mémoire est bonne, il s'agissait d'un montant de 9 francs par habitant, répartis sur trois ans, à raison de 3 francs par habitant par année. A ce jour le total des dépenses se monte à 119499 fr. 09. Il reste à ce jour un disponible de 25500 francs et des factures doivent encore nous parvenir. Le décompte définitif n'est donc pas encore connu, mais on peut mentionner que le budget a été totalement respecté. Le solde éventuel sera reversé aux communes selon la même clef de répartition.»

Patrick Domon, président: «Il ne semble pas y avoir d'autre divers et imprévu, nous allons donc pouvoir mettre un terme à cette séance. Avant cela, je me permets de vous rendre attentifs que notre prochaine séance est prévue un lundi, ceci pour des raisons de compatibilité d'agendas. Merci de votre compréhension. Désolé pour les quelques couacs. Je travaillerai ma concentration et ma vision 180 degrés.»

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h02.

Yann Doutaz, PLR: «Merci M. le maire pour la réponse.»

Patrick Tanner, maire: «Excusez, juste préciser un élément important. Ces comptes n'ont pas encore été révisés, donc ce que je viens de vous indiquer est sous réserve de la révision.»

16. Divers et imprévu

Patrick Domon, président: «J'ai un divers et imprévu du PLR. Je donne la parole.»

Gisèle Tharin, PLR: «Soutien aux Sapeurs-pompiers d'Erguël. Suite aux récents événements survenus dans la nuit du 20 février 2021 alors que des hommes et des femmes, membres des sapeurs-pompiers d'Erguël, intervenaient à la rue du Collège à Saint-Imier afin d'éteindre un conteneur en feu, des inconnus les ont pris pour cible en leur projetant des objets. Ces incivilités qui cette fois sont allées bien trop loin et qui se sont déroulées à l'endroit où il était possible de poser des caméras sont intolérables. Un acte qui, une fois de plus, ne fait que démontrer qu'une infime partie des jeunes de notre Ville font preuve de non-respect face au *savoir-vivre*, mais également face au volontariat de ces hommes et ces femmes pour notre population. Par ces quelques lignes nous souhaitons soutenir de manière indéfectible tous les sapeurs-pompiers qui accomplissent leur mission avec détermination et sans faille, en ayant toujours à l'esprit de sauver, de protéger et de venir en aide à la population.»

Patrick Tanner, maire: «Le Conseil municipal s'associe à ce que vient de dire Gisèle Tharin, PLR. Ces actes sont inacceptables. Une enquête est en cours sous l'égide du Ministère public du Jura bernois. Je peux vous dire qu'elle est en bonne voie et avance très bien.»

Michel Bastardoz, PLR: «J'ai vu que le trottoir à la rue du Vallon devant le Jardin public a été refait à neuf en fin d'année passée. Ce soir, nous avons voté un crédit pour refaire les réseaux souterrains de la rue du Vallon, donc ce trottoir va passer à la casse. Je sais que le dessus concerne le Département urbanisme et mobilité, et le dessous le Département de l'équipement, alors si vous pouviez avoir un peu plus de coordination. Je ne sais pas combien cela a coûté, mais enfin, c'est de l'argent que l'on a foutu par les fenêtres.»

Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement: «Michel Bastardoz, PLR, j'en prends note, et nous ferons attention à nous coordonner.»

Au nom du Conseil de ville

Le président: Patrick Domon

Le vice-chancelier: Tiago Rodrigues

PARC CHASSERAL

Le nouveau programme est sorti de presse

Il présente un vaste choix d'activités proposées par le Parc et ses nombreux partenaires, toutes organisées dans le strict respect des mesures sanitaires actuelles. La brochure, tirée à 14 000 exemplaires, est destinée aux visiteurs comme aux habitants de la région. Elle est disponible en de nombreux points culturels et touristiques. On peut la consulter ou la commander gratuitement sur le site internet du Parc.

Chantiers nature pour les entreprises, courses d'école ou programme d'une année pour les écoles (Graines de chercheurs), actions pour la mobilité et l'énergie à destination des communes et des habitants: les possibilités sont nombreuses de vivre le Parc de l'intérieur et de participer au développement durable de la région. Le Programme 2021 présente également les 12 métairiers proposant des Assiettes Chasseral, des plats composés de produits provenant à 100% de la région. Sans oublier les 19 producteurs labélisés Parcs suisses. Autant de bonnes adresses pour consommer local et profiter d'un terroir aux multiples ressources.

à s'interroger sur l'évolution des paysages emblématiques de la région, au fil d'installations artistiques en plein air à découvrir le long de parcours pédestres en libre accès.

Des sorties guidées adaptées aux mesures sanitaires

Participer à un atelier pour les enfants sur le thème des énergies renouvelables au Moulin de Bayerel, partir sur les traces des Anabaptistes dans le Jura bernois ou dans les pas d'Hildegarde de Bingen et des plantes médicinales à La Neuveville, voilà quelques nouveautés parmi la douzaine de sorties guidées proposées par et dans le Parc Chasseral en 2021. Toutes sont adaptées aux conditions sanitaires en vigueur.

Le Programme d'activités est à découvrir et télécharger sur www.parcchasseral.ch. Il peut aussi être commandé en version papier via le site ou au 032 942 39 49.

| [parcchasseral](http://parcchasseral.ch)

Contact
Nicolas Sauthier
sauthier@parcchasseral.ch
032 942 39 51
079 673 83 98

Une offre culturelle riche et inédite

Le Parc fêtera ses 20 ans le 15 août prochain à Nods avec une Bal(l)ade qui ouvrira également la 10^e édition de ces événements alliant concerts et découvertes patrimoniales, en collaboration avec Les Jardins Musicaux. Douanne, Rondchâtel, Courtelary et La Chaux-d'Abel seront les hôtes de quatre autres Bal(l)ades inédites jusqu'au 29 août. Du côté de La Vue-des-Alpes, de juin à octobre, la deuxième édition du festival Art-en-Vue invitera



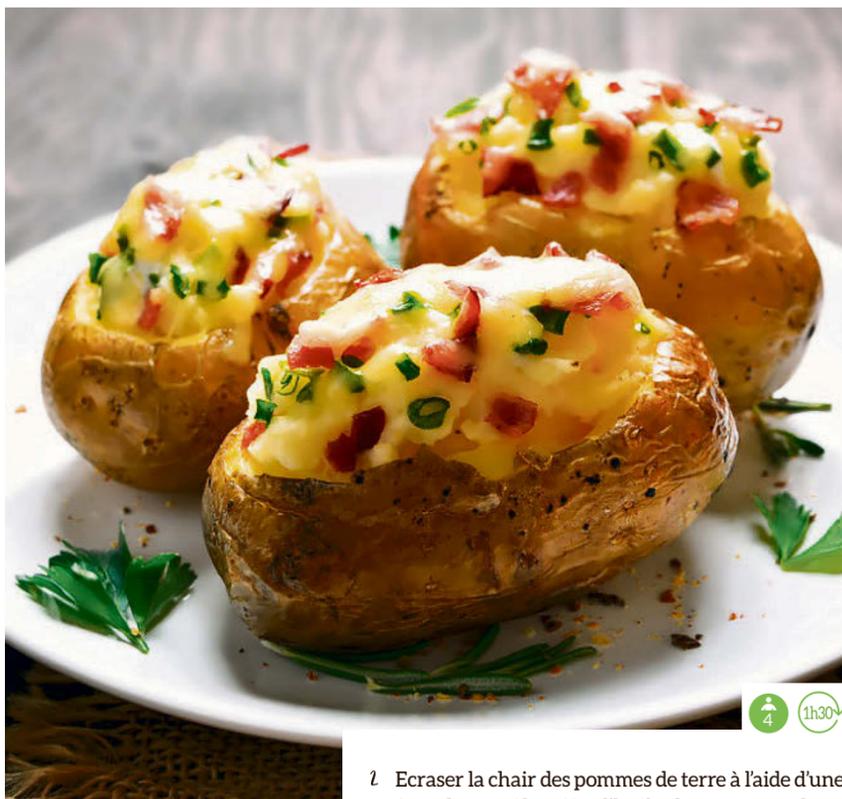
RECETTE D'ICI

Pommes de terre farcies

Les recettes sont composées de produits saisonniers de la région

INGRÉDIENTS

- 4 grandes pommes de terre à chair farineuse (Agria, Bintje, etc.)
- 1 cs huile de colza Holl
- 1 gousse d'ail pressée
- 100 g poireau lavé et émincé
- 100 g tranches de jambon en dés
- 1 botte ciboulette ciselée
- 100 g Gruyère râpé
- 1-1,5 dl crème acidulée ou crème entière
- Sel, poivre, curry
- 1-2 dl eau
- 1 cc bouillon de légumes



PRÉPARATION

1 Cuire les pommes de terre en robe des champs. Les partager dans le sens de la longueur et vider à l'aide d'une cuillère jusqu'à 1cm du bord. Déposer les pommes de terre dans un plat à gratin graissé et la chair dans une terrine.

- 2 Ecraser la chair des pommes de terre à l'aide d'une fourchette. Chauffer l'huile dans une poêle. Y faire revenir l'ail et le poireau pendant 2 minutes. Verser sur les de pommes de terre écrasées. Ajouter les dés de jambon, la ciboulette ciselée, 70g de Gruyère et la crème. Mélanger et assaisonner. Farcir les moitiés de pommes de terre vidées. Saupoudrer de Gruyère râpé.
- 3 Mélanger l'eau et le bouillon. Verser dans le fond du plat. Cuire à 200° C, au milieu du four 20 à 30 minutes.

Rubrique offerte par

• Mardi et vendredi au marché à Saint-Imier
• Service de livraison à domicile

+41 32 396 10 20 • WhatsApp 079 820 67 63
info@schwab-gemuese.ch • www.schwab-gemuese.ch

DIVERSTISSEMENT

Sudoku N° 1022

moyen

		5						4
	6		8	7				9
1	8			5		3		6
		6	2	1	7			
			6	9	8	5		
7	3		8				9	1
4			2	1			7	
6						2		

AGENDA

- SAMEDI 10 AVRIL**
- Permaculture, création d'un jardin communautaire. Cure de Saint-Imier, entre 10h et 16h. S'annoncer au 079 467 92 64 ou 079 696 74 30
 - Cours de taille de la société d'arboriculture de Sonvilier et environs, 9h, école Sonvilier.
- SAMEDI 17 AVRIL**
- Permaculture, création d'un jardin communautaire. Cure de Saint-Imier, entre 10h et 16h. S'annoncer au 079 467 92 64 ou 079 696 74 30
- SAMEDI 24 AVRIL**
- Permaculture, création d'un jardin communautaire. Cure de Saint-Imier, entre 10h et 16h. S'annoncer au 079 467 92 64 ou 079 696 74 30

EXPOSITIONS

- Forest, exposition de photographies de Mathieu Rod, CCL, Saint-Imier, jusqu'au 2 mai. Mercredi-vendredi 14h-18h, samedi-dimanche 14h-17h. Entrée libre.
- Orient-Omnibus, exposition de photographies de Pascale Jaquet et Olivier Noaillon, CIP, Tramelan, du 9 avril au 21 mai. Lundi-vendredi 8h-20h, samedi 15h-18h, dimanche fermé.
- Le ski à travers les âges, de 1900 à nos jours. Rudi Geiser expose ses pièces de collection. CIP, Tramelan, jusqu'au 18 avril. Lundi-vendredi 8h-22h, samedi-dimanche et jours fériés 14h-18h. Entrée libre.

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER
Du 1^{er} avril au 8 avril: Pharmacieplus du Vallon, 032 942 86 86
Samedi: 13h30-16h, 19h 15-19h45
Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 19h 15-19h45

TRAMELAN
Du 1^{er} avril au 8 avril: Pharmacie Schneeberger, 032 487 42 48, A. Vargas
Dimanches et jours fériés: 11h-12h et 18h30-18h45

Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24 0900 900 024
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE

24 heures sur 24
032 941 37 37

TRAMELAN 0900 93 55 55

En semaine: 18h-8h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÉBRES

VALLON DE SAINT-IMIER
0800 225 500
Par 3: 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER
rue de Jonchères 60
032 941 31 33
sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
032 358 53 53
Tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 17h-21h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE
Mercredi: 13h-18h
Jeudi: 13h30-18h
Vendredi: 13h-22h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER
rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9h-17h
032 941 55 45
cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14h-18h
032 941 55 55
contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER
rue du Marché 1

Mardi: 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets
Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet)
Jeudi et vendredi: 15h15-18h, accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch
espacejeunesseerguel
espacejeunesse.derguel

BIBLIOBUS UPJ

www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare
Mardi 13 avril: 15h15-17h

LA FERRIÈRE commune
Samedi 17 avril: 9h45-11h45

FRINVILLIER
Mardi 27 avril: 16h30-17h15

ORVIN centre du village
Mardi 13 avril: 17h45-19h30
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire
Vendredi 30 avril: 17h30-19h15

ROMONT entrée du village
Vendredi 30 avril: 16h-17h

SONCEBOZ-SOMBEVAL commune
Mardi 4 mai: 16h30-19h30

VAUFFELIN place du village
Vendredi 30 avril: 14h30-15h30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège
Mardi: 17h-18h30

CORTÉBERT
école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h

COURTELARY collège
Lundi: 15h-17h30
Mardi: 17h-19h
Jeudi: 15h-16h30
Vendredi: 9h30-10h30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER

rue du Marché 6

Horaires spéciaux
Jeudi et vendredi: 9h-11h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables
Mercredi, jeudi et vendredi: 14h-18h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes

Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages

032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliotheque
Catalogue en ligne: nouveautés

SONVILIER collège

Lundi: 17h-19h
Mercredi: 16h-18h

PÉRY-LA HEUTTE collège

Mardi: 15h15-17h15
Jeudi: 17h-19h

VILLERET rue principale 20

Mardi: 9h-10h, 15h-18h
Jeudi: 18h15-19h

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE
Mardi-dimanche: atelier 10h-18h (dernière entrée à 17h)

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche: 9h30-18h, produits à l'emporter

LA PLACE DE JEUX
Mardi-dimanche: 9h30-18h

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT halle de La Combe

Gym Tonic: mercredi 14h-15h
Gym Fit: mercredi 8h15-9h10
Gym Seniors: mercredi 9h15-10h10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.

079 735 33 74

ORVIN halle
Lundi: 16h30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry
Lundi: 14h15
Leçons ouvertes à tout le monde

PLAGNE centre communal

Lundi: 19h45
(sauf vacances scolaires)

SONCEBOZ halle de gymnastique

Ladyfit: mardi 20h15-21h15
60 francs/an
Éudiantes 30 francs/an
ladyfitsonceboz@gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER rue du Marché 6

Mercredi et vendredi: 15h-18h
Maria Concetta Houriet
Renseignements: 032 941 14 22
032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/Ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN chemin des Lovières 13

1^{er} samedi du mois: 9h-12h
Lundi-vendredi: 13h-18h
Mercredi: 13h-20h

032 486 06 06
cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES

ANABAPTISTES chapelle
Sur réservation 079 797 33 53
e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER

Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h
Réservation recommandée

MUSÉE DE SAINT-IMIER

Jusqu'en 2021, l'exposition permanente du Musée de Saint-Imier sera fermée afin d'effectuer des travaux de rénovation et d'agrandissement.
032 941 14 54
musee@saint-imier.ch
www.musee-de-saint-imier.ch

MAISON DES SARRASINS

ORVIN au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlechot@bluewin.ch

SKI ALPIN

BUGNENETS-SAVAGNIÈRES

www.chasseral-snow.ch
Ecole suisse des sports de neige:
079 611 79 91

TÉLÉSKIS DES PRÉS-D'ORVIN

www.presdorvin-ski.ch

TÉLÉSKIS DE TRAMELAN

032 487 52 66
www.teleski-tramelan.ch

SKI CLUB COURTELARY

Week-end de Pâques: du 2 au 5 avril

Week-end du 10 et du 11 avril assuré par Stéphane Etique et Claude Voisin, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE
Fermé: mardi 6 avril
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
032 485 01 53
c.faeन्द्रich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT

Lundi: 8h30-11h30, 17h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h
Vendredi: 8h30-11h30
Grand-Rue 15
2606 Corgémont
032 488 10 30
admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET

Lundi: 15h-18h
Mercredi: 14h30-16h30
Jeudi: 9h30-12h
Vieille-Rue 1
2612 Cormoret
Administration: 032 944 15 13
Mairie: 032 944 20 71
Voyer: 079 381 68 60
contact@cormoret.ch
www.cormoret.ch

CORTÉBERT

Lundi et mardi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 16h-18h

Rue du Collège 3
2607 Cortébert
032 489 10 67
Fax: 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY

Lundi-jeudi: 8h-12h
Jeudi: l'après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone
Grand-Rue 58
2608 Courtelary
032 944 16 01
admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE

Lundi-vendredi: 10h-12h
Mardi et jeudi: 16h-17h30
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière
032 961 12 77
Secrétariat: info@laferriere.ch
Finances: commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN

Lundi: 16h-18h
Métairie des Princes 13
2723 Mont-Tramelan
032 487 62 53
info@mont-tramelan.ch

ORVIN

Lundi: 16h-18h
(permanence maire: 17h30-18h30)
Mercredi: 10h30-12h
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 10h30-12h
La Charnière 6
2534 Orvin
032 358 01 80
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE

Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
Grand-Rue 54
2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

RENAN

Lundi: 8h-12h, 13h30-18h30
Mardi-vendredi: 8h-12h
Rue du Collège 5
2616 Renan
032 962 65 00
Fax: 032 962 65 05
info@renan.ch, admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT

Mardi: 16h-18h
Jeudi: 10h-12h
Route Principale 1
2538 Romont
032 377 17 07
info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER

CONTACTS TÉLÉPHONIQUES
Lundi-jeudi: 8h-11h30, 14h-17h
Vendredi: 8h-11h30, 14h-16h
Accès aux locaux possible sur rendez-vous

Rue Agassiz 4
2610 Saint-Imier, CP 301
032 942 44 24
Fax: 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE

Mardi et jeudi: 15h-17h
Haut du Village 8
2536 Plagne
032 358 20 25
Fax: 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch
www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL

Lundi: 8h-12h, 16h-18h
Ma, me et je: 8h-12h, 16h-17h30
Vendredi: 8h-12h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47
032 488 33 00
Fax: 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILIER

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Fermé: du jeudi 1^{er} avril à 16h30 jusqu'au 12 avril
Mardi et mercredi: 8h-12h
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi, mardi, mercredi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 13h30-15h30

Place du Collège 1, 2615 Sonvilier
032 941 11 20
Fax: 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch

– Crèche « Les Razmokets »:
032 940 14 86

– Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66
– Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »:
032 961 15 49

TRAMELAN

Lu-ma: 9h-11h45, 14h-16h45
Mercredi: 14h-16h45
Jeudi: 9h-11h45, 14h-18h
Vendredi: 9h-11h45, 14h-16h
Hôtel de Ville
2720 Tramelan
032 486 99 99
Fax: 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET

Lundi-vendredi: 9h-12h
Rue Principale 24
2613 Villeret
032 941 23 31
admin@villeret.ch
www.villeret.ch

Réclame

Quelque chose à donner ?

N'hésitez plus, une rubrique gratuite réservée aux objets à donner est disponible dans la Feuille d'Avis du District de Courtelary.

Envoyez-nous vos textes à fac@bechtel-imprimerie.ch

ATTENTION Tous les horaires d'ouverture ci-dessus sont les habituels. En raison de la crise sanitaire, merci de vous renseigner auprès des instances concernées.

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Heures d'ouverture: lu-je 7h30-12h, 13h30-17h, vendredi 7h30-12h

Mise en pages

Claude Sansonnens, Claudia Lopes, Coraline Bolle, Nicolas Schaeffer

Délais de remise des publications

Sport, Utile et Paroisses: lundi soir
Officiel: mardi 12h
Rédactionnel et Annonces: mercredi 9h

Tarif des annonces

Sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Impression: Druckzentrum Bern
Distribution: La Poste

imprimé en
suisse

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

Parlons du HCSI, entre Mérite imérien, soupe aux pois, Erguël HC et tournoi de inline



Les échos parvenus aux membres du club ont signalé des papilles gustatives ravies

Malgré la morosité ambiante due à cette pandémie interminable, le HC Saint-Imier s'active en coulisses pour préparer les jours d'après. Mais pas seulement! Histoire d'activer ou réactiver un semblant de sociabilité, le comité du club de la Clientis Arena se réunit

régulièrement en mode light. En petit nombre, selon les sec-teurs concernés, la vie du club se maintient.

Retour en arrière

En 2020, le HC Saint-Imier s'est vu attribuer un Mérite imérien pour avoir effectué

une remarquable saison où il avait porté haut les couleurs de tout le vallon. Demi-finalistes, finalistes, les coéquipiers du capitaine Fabien Kolly ont donc physiquement (en nombre restreint) reçu trophée et médailles pour cette belle performance.

Une tradition culinaire a aussi été respectée en cette fin d'hiver, une soupe aux pois, courageusement concoctée presque dans la nuit, a pu être savourée non pas sur place, mais à domicile. C'est à un peu plus de quatre heures du matin que les spécialistes de ce subtil

potage ont mis sous feu une marmite pleine de quelque 120 litres. Comme tout un chacun le sait, une longue cuisson et un brassage constant sont opportuns pour une soupe de qualité. Les échos parvenus aux membres du club ont signalé des papilles gustatives ravies.

Au niveau du sport proprement dit

Côté sportif, si la première équipe est déjà annoncée comme stabilisée et performante, les dirigeants du Erguël HC se sont aussi mis à la tâche pour construire leur équipe de deuxième ligue et du Mouvement Junior du HCSI. De bonnes nouvelles en perspective puisque le Erguël HC devrait lui aussi rester stable, mais avec un nouveau coach. Vincent Paratte a émis le vœu d'être remplacé à la tête de cette équipe formatrice. Chef d'entreprise, il doit réaménager son temps libre. Pour lui succéder, c'est un homme qui allie détermination et convivialité qui devrait endosser ce rôle d'union entre le Moju et la première équipe. Un mouvement junior qui doit annoncer des équipes dans toutes les catégories de jeu. Le pari du HCSI, à savoir de pratiquer son sport préféré sans devoir quitter la Clientis Arena, est en passe de se montrer gagnant.



Le capitaine Fabien Kolly

Un autre challenge porté à bout de bras par le HCSI réside dans l'organisation d'un tournoi de inline au mois de mai, si les conditions le permettent. Annulé en 2020 pour les raisons que l'on sait, ce tournoi, devenu régulier en Erguël, est remis à l'ordre du jour. Toutes les informations concernant celui-ci peuvent être obtenues auprès des dirigeants du HC Saint-Imier ou par courriel via les contacts du club.

Et pour plus d'informations sur l'ensemble du club, rendez-vous sur www.sainti-bats.com, le site internet des jaunes et noirs. |gd

CLUB DES PATINEURS

Résultats des tests internes

Peu avant la fermeture de la Clientis Arena, 46 jeunes patineurs ont validé devant une juge les éléments techniques acquis tout au long de la saison de cours.

Après avoir fréquenté l'école de patinage, ils intègrent les Bisounours, puis les catégories Etoiles. |ph

Bisounours
Camille Besson, Leny Besson, Ninon Burkhard, Alessio Cianfrani, Emma Cianfrani, Noé Cuhe, Rita Eulalio, Sofia Eulalio, Raphaël Ferreira, Margaux Ganguillet, Luna Gerber, Marceau Gerber, Alexia Gilgen, Tristan Gilgen, Julia Hanser, Xena Hanser, Maélie Holzer, Léona Huguenin, Mathilde Jeanneret, Sunny Lachat, Jade Magri, Claudiu Manea,

Damiano Martello, Keyla Molinari, Enora Müller, Leslie Pereira, Elio Petraglia, Kayla Pierre, Luana Prata Costa, Eva Pulido dos Reis, Eva Ren, Margaux Rosset, Deyam Schwab, Chloé Wenger, Stella Wenger

Etoile 1
Tayel Antenen, Ninon Burkhard, Kessie Crouzat, Mathilde Jeanneret

Etoile 2
Doriana Duarte, Melika Gegik, Naomie Geiser.

Etoile 3
Elisa Barras, Maïlys Jacoulot, Mia Morvan Luchini

Etoile 4
Sonia Pepe



Le 26 février dernier, photo du groupe Bisounours devant la Clientis Arena



Sonia Pepe, 4 étoiles et Maïlys Jacoulot, 3 étoiles



La technicité acquise leur a permis d'intégrer les Etoiles

CAS SECTION CHASSERAL

La salle d'escalade ouverte aux jeunes

Dès le 7 mars, le Conseil Fédéral a autorisé les jeunes jusqu'à 20 ans à pratiquer du sport en salle, moyennant des mesures de protection.

Dès lors, après rééquipement des voies d'escalade, le CAS Chasseral autorise depuis le 29 mars l'accès à la salle de Courtelary selon les conditions suivantes:

- jeunes grimpeurs nés en 2001 et après, autonomes ou supervisés;
- supervision uniquement par moniteur J+S ou guide (pas d'accompagnant);
- port du masque en tout temps dans toute la salle, y compris en grim pant. En sont exemptés les enfants jusqu'à 12 ans;
- sortir de la salle pour manger ou boire;
- désinfection des mains à l'entrée et avant chaque escalade, avec du désinfectant ou de la magnésie liquide.

Utilisation du savon dans les toilettes;

- maintien d'une distance de 1,5 m entre les personnes dans toute la salle;
- pour avoir un traçage en cas d'infection, inscription d'une personne par groupe sur place avec coordonnées personnelles et heures de présence;
- renouveler l'air en ouvrant régulièrement et simultanément la porte et la fenêtre.

Heures d'ouverture réduites les mercredis et jeudis

- Mercredi: 8h-19h
- Jeudi: 8h-18h
- Vendredi-mardi: 8h-22h

Nous vous remercions de votre compréhension face à cette situation particulière.

| c. albisetti, président



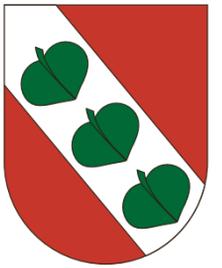
Ces jeunes patineurs passent au stade des Bisounours

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtels-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
95 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces : 3 fr. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

District



SYNDICAT SCOLAIRE
DE COURTELARY-CORMORET-VILLERET

Convocation

Les délégués du Syndicat scolaire de Courtelary-Cormoret-Villeret sont convoqués à l'assemblée générale qui aura lieu le

mercredi 5 mai 2021 à 20 h
à Courtelary, salle communale

Ordre du jour

1. Appel
2. Désignation des scrutateurs et du mode de scrutin
3. Discuter et approuver le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2020
4. Discuter et approuver les comptes 2020, après présentation par M. P. Gilomen
5. Prendre connaissance du décompte final relatif à l'achat du bus Yveco Dyparro 70C18
6. Prendre connaissance du décompte final relatif à l'achat du bus Yveco Dyparro 90S
7. Information sur les comptes « courses, papier et voyages »
8. Vérificatrice des comptes
9. Election d'un nouveau membre pour Courtelary pour le 6 mai 2021
10. Election d'un nouveau membre pour Courtelary pour le 1^{er} août 2021
11. Election d'un nouveau membre pour Cormoret pour le 1^{er} août 2021
12. Election à la présidence de la CE pour le 1^{er} août 2021
13. Rapport du président de la Commission d'école
14. Divers et imprévus

Courtelary, le 30 mars 2021

La Secrétaire

Corgémont



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Corgémont, Grand-rue 15, 2606 Corgémont.
Auteur du projet: ATB SA, rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.
Emplacement: parcelles N°s 271, 713 et 1139, au lieu-dit: « Le Côté », commune de Corgémont.
Projet: construction d'un trottoir avec une légère modification de la géométrie de la route, démolition de garages, construction d'un accès routier au nord du Home « Les Bouleaux » et mise en place de nouvelles conduites souterraines (eaux claires et alimentation en eau potable).
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.

Zones: ZBP5 et espace routier.
Zone de protection: IVS BE 62.2.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 avril 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Corgémont. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 26 mars 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Malik Nashash, Sur le Crêt 33, 2606 Corgémont.
Propriétaire foncier: idem.
Auteur du projet: Kipfer Danael, Grand-rue 149, 2720 Tramelan.
Projet: construction d'un balcon sur la façade sud et ouverture d'une fenêtre en porte-fenêtre sur parcelle No 461 au lieu-dit « Sur le Crêt 33 », 2606 Corgémont (zone d'Habitation 2).
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: béton et métal.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 avril 2021, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 26 mars 2021

Le Secrétariat municipal

Cormoret



Avis de construction

Requérant: J. Ganguillet Sàrl, Vieille-route 43, 2612 Cormoret.
Propriétaire foncier: J. Ganguillet Sàrl, Vieille-route 43, 2612 Cormoret, 2612 Cormoret.
Auteur du projet: J. Ganguillet Sàrl, Vieille-route 43, 2612 Cormoret.
Projet: ouverture d'une fenêtre dans la façade est, réfection des façades est et sud en lames anthracites RAL 9007, création d'un couvert côté est et remise en place du panneau publicitaire sur la façade est.
Emplacement: Vieille-route 43, 2612 Cormoret, parcelle N° 172.
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: couvert en bois avec parois ouvertes et toit à un pan en tôle thermolaquée.
Evacuation des eaux: raccordement des eaux usées au réseau communal existant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 1^{er} mai 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Cormoret, le 1^{er} avril 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Marco et Sandrine Valsangiacomo, Les Nioles 26, 2612 Cormoret.
Propriétaires fonciers: Marco et Sandrine Valsangiacomo, Les Nioles 26, 2612 Cormoret.
Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.
Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur.
Emplacement: Les Nioles 26, parcelle N° 615, zone H 2.
Dimensions: selon plans déposés.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 1^{er} mai 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Cormoret, le 1^{er} avril 2021

Le Conseil municipal

Cortébert



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Cortébert, rue du Collège 3, 2607 Cortébert.
Auteur du projet: Lorient Concept Sàrl, rue de l'Eglise 4b, 2603 Péry.
Emplacement: parcelle N° 954, au lieu-dit: « Les Ruaux », commune de Cortébert.
Projet: mise en place d'un enrobé bitumineux AC 11 N sur le chemin existant de la parcelle N° 954 sur une longueur d'environ 40 mètres.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: route communale.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 avril 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Cortébert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 26 mars 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Mont-Tramelan



Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale extraordinaire

Conformément à la teneur de l'article 61 du règlement d'organisation de la commune de Mont-Tramelan, le procès-verbal de l'assemblée municipale extraordinaire du 26 mars 2021 est déposé publiquement au secrétariat communal du 1^{er} avril 2021 au 2 mai 2021.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil municipal, Métairie des Princes 13, 2723 Mont-Tramelan

Mont-Tramelan, le 1^{er} avril 2021

Le Conseil municipal

Orvin



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: SECH - Syndicat pour l'alimentation en eau potable des fermes de la chaîne de Chasseral, Patrick Roth, président, Sous-la-Roche 179, 2615 Sonvilier.
Auteur du projet: RWB Berne SA, Sous Banbois 2, 2515 Prêles.
Emplacement: parcelle N° 1708, au lieu-dit « Aux Coperies », commune d'Orvin.
Projet: suppression et déplacement de la conduite d'alimentation en eau potable suite à l'extension de la carrière « La Tschärner » avec défrichement temporaire.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: agricole et plan de quartier « La Tschärner ».
Zones de protection: terrain sec d'importance régionale (objet n° 2170) et pâturages boisés.
Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO et 7 LCPN.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} mai 2021 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} avril 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Publication en matière de construction

Requérant: Jean-Luc Hauser, L'Eaubelle 24, 2534 Orvin.
Auteur du projet: Antoine Grosjean Sàrl, Antoine Grosjean, L'Echelette 11, 2534 Orvin.
Propriétaire foncier: Anne-Christine Hauser, L'Eaubelle 24, 2534 Orvin
Projet: agrandissement du couvert à véhicule existant sur la parcelle N° 249 sise au lieu-dit « L'Eaubelle » 24 à Orvin.
Dimensions: selon plans déposés.
Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 2 mai 2021 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 1^{er} avril 2021

Le Secrétariat municipal

Réclame



L'avenir est dans les mains des enfants.

Faites le bon geste en soutenant la génération de demain.
Inscrivez Terre des hommes dans votre testament.

- Je commande la documentation gratuite sur les legs et héritages.
- Je souhaite être contacté-e pour un entretien personnalisé et confidentiel.

Votre contact:
Pascal Pittet
Resp. legs et héritages
pascal.pittet@tdh.ch
T +41 58 611 06 56
www.tdh.ch/testament

Nom, prénom:
Adresse:
Tél:
E-mail:
Veuillez retourner ce bulletin par courrier ou répondre par e-mail.
Vos données personnelles seront traitées de façon confidentielle.

Fondation Terre des hommes
Av. Montchoisi 15, 1006 Lausanne
CCP: 10-11504-8



Péry-La Heutte



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: SECH - Syndicat pour l'alimentation en eau potable des fermes de la chaîne de Chasseral, Patrick Roth, président, Sous-la-Roche 179, 2615 Sonvilier.

Auteur du projet: RWB Berne SA, Sous Banbois 2, 2515 Prêles.

Emplacement: parcelles N°s 61 et 420, au lieu-dit «Le Saisselin du Haut», La Heutte, commune de Péry-La Heutte.

Projet: suppression et déplacement de la conduite d'alimentation en eau potable suite à l'extension de la carrière «La Tscharner» et création de deux points d'eau pour le bétail.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: agricole et plan de quartier «La Tscharner».

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} mai 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} avril 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Saint-Imier



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Saint-Imier, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: Arc Architecture Sàrl, Grand-rue 62, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 161, au lieu-dit: «rue Agassiz 14», commune de Saint-Imier.

Projet: rénovation et transformation du bâtiment existant (école primaire), réaménagement des locaux, mise en conformité selon les normes en matière de protection incendie, isolation et rhabillage des façades, modification de l'aspect des ouvertures en façades, pose d'un nouvel ascenseur adapté aux personnes à mobilité réduite.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZUO R «Ecole primaire – Ecole de commerce».

Zone de protection: périmètre de protection et de conservation du site bâti.

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} mai 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 1^{er} avril 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Permis de construire 21-16

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Sarah Ermel et Marco Pereira Pais, rue Bakounine 11, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: pga, rue du Brue 24, 2613 Villeret.

Adresse du projet: BF 2091, rue Bakounine 11, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: modifications des aménagements extérieurs et construction d'une pergola.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.

Dérogation: –

Zone / périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 1^{er} avril 2021 au 30 avril 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en

double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 1^{er} avril 2021

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 21-05

Requérant / Maître d'ouvrage: Denner AG, Michi Egger, Gurbenstrasse 10, 8045 Zürich.

Auteur du projet: ID Néon SA, Alexandra Bianchi, La Guérite 21, 1541 Sévaz.

Adresse du projet: BF 218, rue Baptiste-Savoie 62, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: installation de multiples procédés d'affichage sur le bâtiment pour nouvelle identité graphique.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte M1 C4b.

Dérogation: –

Zone / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.

Objet protégé: –

Dépôt public: du 1^{er} avril 2021 au 30 avril 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 1^{er} avril 2021

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Sonceboz-Sombeval



Avis de construction

N° 2021-1679

N° Commune: 82021

Requérants: Italo et Isabel Mainolfi-Barjola, rue du Collège 22, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteurs du projet: Italo et Isabel Mainolfi-Barjola, rue du Collège 22, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Emplacement: rue du Collège 22, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 132.

Projet: agrandissement / annexe, construction d'un agrandissement de l'habitation sur le garage existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 avril 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 26 mars 2021

Le Bureau communal

Sonvilier



Avis de construction

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Viola Stillhard Krasniqi et Reshat Krasniqi, route du Château 19, 2520 La Neuveville.

Auteurs du projet: Viola Stillhard Krasniqi et Reshat Krasniqi, route du Château 19, 2520 La Neuveville.

Adresse du projet: BF 679, rue Fritz-Marchand 46, 2615 Sonvilier.

Description du projet: construction d'un abri en bois, creusage d'un terrain végétalisé et modification des ouvertures sur les façades nord et ouest.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte II.

Dérogation: aucune.

Zone / périmètre protégé: aucun.

Objet protégé: non.

Opposition / réserve de droit: aucune.

Dépôt public: du 2 avril 2021 au 2 mai 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Au vu de la fermeture de l'administration durant les vacances de Pâques, les dossiers sont consultables également sur rendez-vous. Veuillez contacter M^{me} Jeanneret au 079 590 77 36. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 1^{er} avril 2021

La Municipalité de Sonvilier

Avis de construction

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Sylvant Martial et Sandrine, Derrière l'Eglise 34, 2615 Sonvilier.

Auteurs du projet: Sylvant Martial et Sandrine, Derrière l'Eglise 34, 2615 Sonvilier.

Adresse du projet: BF 812, Derrière l'Eglise 34, 2615 Sonvilier.

Description du projet: rénovation de l'isolation et du revêtement des façades de la maison existante, construction d'un local bricolage avec local jardinage, installation d'une pompe à chaleur.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone d'habitation II.

Dérogation: aucune.

Zone / périmètre protégé: aucun.

Objet protégé: non.

Opposition / réserve de droit: aucune.

Dépôt public: du 2 avril 2021 au 2 mai 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Au vu de la fermeture de l'administration durant les vacances de Pâques, les dossiers sont consultables également sur rendez-vous. Veuillez contacter M^{me} Jeanneret au 079 590 77 36. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Réclame

Le stress vous submerge ?

Tel 143

La Main Tendue

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch

Compte 30-14143-9

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 1^{er} avril 2021

La Municipalité de Sonvilier

Tramelan



Avis de construction N° 2021/21

Requérants: Rizzon Karine et Didier, rue des Ecureuils 6, 2722 Les Reussilles.

Auteur du projet: Didier Rizzon, rue des Ecureuils 6, 2722 Les Reussilles.

Projet: démolition du garage existant et construction d'un garage pour 2 véhicules et d'un abri couvert à l'est. Parcelle N° 3337, zone H2.

Emplacement: rue des Ecureuils 6a, 2722 Les Reussilles.

Dimensions: selon plans déposés. Fondations, construction portante et façades: béton couleur gris; toiture: végétalisée couleur vert.

Dérogation: art. 418 al. 4 RCC – distance insuffisante devant les garages.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 26 mars 2021 au 28 avril 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 26 mars 2021

La Commune de Tramelan

Avis de construction N° 2021/15

Requérante: Entreprise Mario Martinez SA, rue de la Paix 35, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: GMA Architecture sàrl, Gilles Marchand, rue des Prés 43, 2710 Tavannes.

Projet: construction d'une maison individuelle avec garages intégrés sur garages existants. Parcelle n° 1498, zone H2.

Emplacement: sous la Lampe 22a, 2720 Tramelan

Dimensions: selon plans déposés.

Fondations: existant; construction portante: étayage: béton/maçonnerie; parois: béton/maçonnerie; plafonds: charpente bois; façades: lame bois, couleur gris (prégrissaillement); toit: 2 pans, inclinaison 15°/28%, couverture: tôle/photovoltaïque, couleur brun.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 26 mars 2021 au 28 avril 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 26 mars 2021

La Commune de Tramelan

Tramelan (suite)



Avis de construction N° 2021/16

Requérant: Riard Sylvain, rue Albert-Gobat 23, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Stalder & Zürcher SA, rue du Midi 14, 2720 Tramelan.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure côté nord-ouest du bâtiment existant (protection visuelle existante). Parcelle n° 2334, zone H3.

Emplacement: rue Albert-Gobat 23, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés.

Recensement architectural: ensemble bâti: D. **Dérogations:** art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure.

Protection des eaux: zone de protection éloignée (zone S3).

La mise à l'enquête publique a lieu du 26 mars 2021 au 28 avril 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 26 mars 2021

La Commune de Tramelan

Avis de construction N° 2021/14

Requérant: Nicolet Thierry, rue de Courtelary 32, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: idem requérant.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure en façade est (avec protection visuelle). Parcelle N° 1997, zone SBT.

Emplacement: rue de Courtelary 32, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans et formulaires déposés. **Dérogations:** art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 26 mars 2021 au 28 avril 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 26 mars 2021

La Commune de Tramelan

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Situs Tramelan SA, rue des Plânes 12, 2720 Moutier.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelles N°s 1996 et 3503, au lieu-dit: «rue des Plânes 10», commune de Tramelan.

Projet: agrandissement du bâtiment existant pour la création d'espaces de stockage couverts pour entreposer des matériaux et outils de construction, élargissement de la rampe d'accès au bâtiment existant, pose d'une installation photovoltaïque sur le pan sud du toit du bâtiment existant et de l'agrandissement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M3.

Dérogations: art. 80, 83 LR et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} mai 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} avril 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction N° 2021/01

Requérante: Chopard Raymonde, rue Chautenatte 16, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: idem requérante.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure (avec protection visuelle) au nord-ouest du bâtiment existant. Parcelle N° 1865, zone H2.

Emplacement: rue Chautenatte 16, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés.

Dérogations: art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 26 mars 2021 au 28 avril 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 26 mars 2021

La Commune de Tramelan

Villeret



Avis de construction

Maître d'ouvrage et propriétaire foncier: Fabien Chapatte, rue de la Vignette 1, 2613 Villeret.

Auteur du projet: Atelier d'architecture m sàrl, rue Centrale 115, 2503 Bienne.

Projet: changement d'affectation et agrandissement du bâtiment existant, aménagement de 2 appartements, réalisation d'une rampe d'accès ainsi que d'une terrasse extérieure en façade nord, façades: crépi blanc comme existant, ouverture d'une fenêtre en porte-fenêtre au nord, raccordement au chauffage à distance, démolition du canal de cheminée inusité.

Genre de construction et dimensions: selon plans déposés.

Parcelle / zone: parcelle N° 115, zone village. **Emplacement / adresse du projet:** lieu-dit: rue de la Vignette 3, 2613 Villeret.

Recensement architectural: l'immeuble ne figure pas dans le recensement architectural.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 25 avril 2021.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multipliées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 26 mars 2021

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage, propriétaire foncier et auteur du projet: Junod Sébastien, rue de la Bergerie 31, 2613 Villeret.

Projet: construction d'un mur de soutènement.

Genre de construction: fondations en béton armé, mur en briques ciment, gris.

Dimensions: selon plans déposés.

Parcelle: parcelle N° 654, zone H2.

Emplacement / adresse du projet: lieu-dit: rue de la Bergerie 31, 2613 Villeret.

Dérogation: A l'art. 9 al. 2.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 1^{er} mai 2021.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multipliées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 1^{er} avril 2021

Le Secrétariat municipal

Jura bernois

ME DANIEL LAUBSCHER,
NOTAIRE ET AVOCAT À SAINT-IMIER

Bénéfice d'inventaire – sommation de produire

Par ordonnance du 3 mars 2021, la Préfète du Jura bernois a accordé le bénéfice d'inventaire aux héritiers de feu M. Mario Alexandre Gianoli, né le 8 novembre 1967, originaire de Saint-Imier/BE, de son vivant domicilié à 2610 Saint-Imier, rue du Soleil 55, décédé le 8 août 2020.

Madame Pascale Habegger, c/o Etude de Me Daniel Laubscher, rue Francillon 22, 2610 Saint-Imier, a été désignée en qualité d'administratrice, et Me Daniel Laubscher, rue Francillon 22, 2610 Saint-Imier, a été nommé en sa qualité de notaire pour établir l'inventaire de la succession.

Conformément aux art. 580ss CC et 63ss LiCCS, les créanciers (y compris les créanciers en vertu de cautionnements), les débiteurs du défunt sont invités à produire leurs créances et à déclarer leurs dettes (valeur au jour du décès) par écrit, avec pièces à l'appui, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, dans le délai d'un mois à partir de la première publication.

Les créanciers sont rendus attentifs aux conséquences légales du défaut de production mentionnées à l'art. 590 CC, qui prévoient que les héritiers ne répondent ni personnellement ni sur les biens de la succession vis-à-vis des créanciers dont les créances ne figurent pas à l'inventaire pour avoir négligé les produire en temps utile, à condition que les créances ne soient pas garanties par des gages. Les débiteurs et les créanciers en possession de gages mobiliers qui s'abstiennent de former opposition peuvent être punis d'une amende d'ordre.

Saint-Imier, le 18 mars 2021

*M^{me} Pascale Habegger
Me Daniel Laubscher*

Canton de Berne



NOUVELLES DE L'ADMINISTRATION

Mise au concours du Prix du cinéma bernois 2021

Pro cinéma Berne met au concours les Prix du cinéma bernois 2021. Les cinéastes bernois sont invités à soumettre au jury leurs films actuels. Sont admis les courts et les longs métrages de producteurs ou de réalisateurs professionnels du canton de Berne qui respectent les critères formels de Pro cinéma Berne. Le règlement du concours est disponible sur le site Internet de Pro cinéma Berne (www.procinemaberne.ch).

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard vendredi 4 juin 2021 sur le portail www.be.ch/culture-portail-des-demandes.

*Direction de l'instruction
publique et de la culture*

Nous produisons
tous genres d'imprimés.

imprimerie
bechtel sa

Bellevue 4, 2608 Courtelary, 032 944 18 18, info@bechtel-imprimerie.ch

www.bechtel-imprimerie.ch

Plus forts ensemble.

prosenectute.ch | IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3

PRO
SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

